

RÉSUMÉS DES
ENTENTES—CADRES DE DÉVELOPPEMENT
ET DES
ENTENTES AUXILIAIRES
FÉDÉRALES—PROVINCIALES
ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

MARS 1977

HC115
.C36614

1977



Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

H.C.
115

C36714
196

TABLE DES MATIÈRES

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT

TERRE-NEUVE

L'entente-cadre de développement	9
Les forêts	11
L'aménagement de la région du parc de la péninsule de St-Jean	14
Programme des centres de services maritimes pour la pêche	17
Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson	20
La recherche en matière de planification de la région urbaine de Saint-Jean	22
La planification	27
Le développement de la région de la péninsule de St-Jean	29
Ententes provinciales	33
L'exploitation minière	38
Les routes, 1974	39



RÉSUMÉS DES

ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT

ET DES

ENTENTES AUXILIAIRES

FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA NOUVELLE-ÉCOSSE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

L'entente-cadre de développement	43
L'exploitation minière	47
Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth	50
Le développement de la zone du détroit de Canso	54
La planification	57
L'agriculture	60
Le développement industriel	67

LA NOUVELLE-BRUNSWICK

L'entente-cadre de développement	73
Le développement agricole	75
Les forêts	78
Le développement industriel	81
Le projet-pilote de la région de Kent	84
Le village-historique de King's Landing	86
Les grandes arrières de Saint-Jean et de Moncton	89
La promotion du tourisme	92
La planification	95
La mise en valeur des rivières et des ruisseaux	97

Canada, MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE,

Décembre 1976

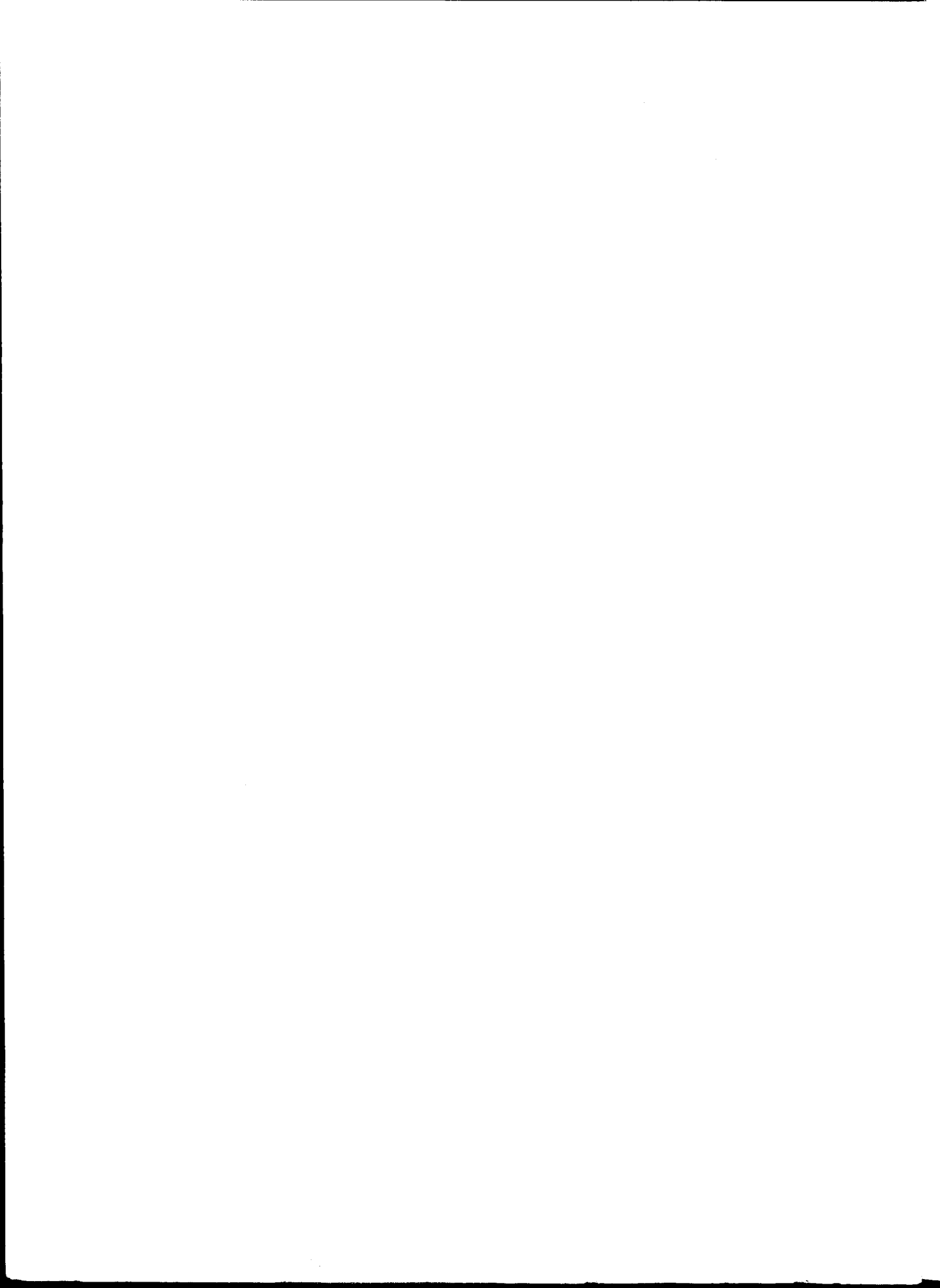


TABLE DES MATIÈRES

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT	5
 TERRE-NEUVE	
L'entente-cadre de développement	9
Les forêts	11
L'aménagement de la région du parc de Gros Morne	14
Programme des centres de services maritimes pour la pêche	17
Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson	20
La recherche et le développement océanographiques	22
La région urbaine de Saint-Jean	24
La planification	27
Le développement de la pêche côtière	29
Entente provisoire sur le Labrador	33
L'exploitation minière	35
Les routes, 1976-1978	38
 LA NOUVELLE-ÉCOSSE	
L'entente-cadre de développement	45
L'exploitation minière	47
Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth	50
Le développement de la zone du détroit de Canso	54
La planification	57
L'agriculture	60
Le développement industriel	67
 LE NOUVEAU-BRUNSWICK	
L'entente-cadre de développement	73
Le développement agricole	75
Les forêts	78
Le développement industriel	81
Le projet-pilote de la région de Kent	84
Le village historique de King's Landing	86
Les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton	89
La promotion du tourisme	92
La planification	95
La mise en valeur des minéraux et des combustibles	97
Les routes, 1976-1977	99

LE QUÉBEC

L'entente-cadre de développement	105
La SIDBEC	108
Les axes routiers prioritaires	110
Les infrastructures industrielles	114
Les routes d'accès aux ressources forestières	117
Le développement agricole	120
Les études industrielles	123
Le développement minéral	125
L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien	129
Le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA)	132

L'ONTARIO

L'entente-cadre de développement	139
La zone de Cornwall	143
Le nord-ouest de l'Ontario	146
L'aménagement de l'infrastructure à Dryden	150
Les terres septentrionales (provisoire)	153
Le nord-est de l'Ontario	157
Les localités à industrie unique : phase I	163

LE MANITOBA

L'entente-cadre de développement	171
La planification	173
L'exploration et l'exploitation minérales	175
Les terres septentrionales	178

LA SASKATCHEWAN

L'entente-cadre de développement	183
L'exploration et l'exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan	185
L'industrie sidérurgique	188
Les terres septentrionales (provisoire)	191
La planification	195
La vallée de la Qu'Appelle	197

L'ALBERTA

L'entente-cadre de développement	203
L'entente provisoire sur le Nord	205
L'aide au traitement des produits alimentaires	208

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'entente-cadre de développement	215
Fort Nelson	217

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT

Des ententes-cadres de développement (ECD) ont été conclues avec toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard qui a signé un plan de développement de quinze ans en 1969. Le but de ces ECD est de permettre au gouvernement fédéral et aux provinces de chercher ensemble à accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emplois à long terme et à en faciliter l'accès aux gens qui peuvent ainsi bénéficier d'un niveau de vie plus élevé dans la région de leur choix. Les ECD retracent brièvement l'évolution économique de chaque province, mentionnent les objectifs de développement convenus et esquissent les stratégies qu'il faut adopter pour les atteindre.

Pour réaliser les stratégies et les objectifs des ECD et donner suite aux mesures conjointes qui y sont prévues, on fait appel aux ententes auxiliaires qui sont des accords distincts conclus avec chaque province. Dans chaque entente auxiliaire, on fixe une limite financière et une formule de partage des frais avec la province. L'entente renferme, en outre, des dispositions visant à assurer, d'une part, la surveillance de la mise en oeuvre des programmes et des projets et, d'autre part, l'évaluation des travaux en fonction de leur conformité avec les objectifs et stratégies des ECD. Lorsque c'est possible, le MEER s'adjoint le concours d'autres ministères fédéraux afin de tirer pleinement parti des fonds disponibles dans le cadre de leurs programmes et de pouvoir utiliser les services de leurs experts.

Les ententes-cadres de développement sont des accords décennaux, révisés à des dates convenues par le gouvernement de la province et par l'administration des autres ministères, afin d'étudier le progrès accompli et d'envisager la mise en oeuvre de nouveaux travaux de développement à la lumière de l'analyse continue de la conjoncture socio-économique de chaque province.

Au 31 décembre 1976, neuf ententes-cadres de développement et 63 ententes auxiliaires avaient été signées. Les résumés qui suivent en font ressortir les points principaux. On peut se procurer des exemplaires des ententes en s'adressant aux Services d'information du ministère de l'Expansion économique régionale, 161, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0M4.



TERRE-NEUVE



TERRE-NEUVE

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Terre-Neuve a été conclue le 1^{er} février 1974. On trouvera ci-dessous un synopsis de l'ECD.

Même si l'économie de Terre-Neuve connaît un essor rapide sur les plans du revenu et de l'emploi, la performance économique reste bien en deçà de la moyenne canadienne. Le taux provincial de chômage (juillet 1975) se situe à 18.9 p. cent avec une tendance à la hausse. Le revenu gagné moyen dépasse à peine la moitié de la moyenne canadienne. Ces dernières années, les revenus ont augmenté, mais il n'en demeure pas moins qu'à Terre-Neuve, où le revenu a toujours été faible, le niveau de vie, d'après divers indicateurs sociaux et économiques, n'atteint pas celui qu'indique le baromètre actuel de l'activité économique. De fait, dans bien des secteurs géographiques et économiques, le développement escompté ne s'est pas matérialisé parce qu'on n'a pas pu répondre à l'attente normale des entrepreneurs au chapitre des services publics et de la compétence de la main-d'oeuvre.

Les objectifs de l'ECD sont d'accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emplois à long terme à Terre-Neuve et de faciliter l'accès à ces possibilités tout en permettant aux habitants de bénéficier d'un niveau de vie meilleur dans la région de leur choix.

Ces objectifs sont poursuivis en collaboration par les deux gouvernements dans les secteurs économiques et socio-économiques de façon à :

- a) améliorer l'utilisation des richesses naturelles;
- b) exploiter toutes les possibilités qu'offre la situation géographique de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord;
- c) maximiser les avantages que tire la province des activités en augmentant, chez les entreprises qui s'y trouvent, la capacité de participer de façon viable à la fourniture de biens et de services aux marchés provincial, national et international;
- d) offrir à la population active de Terre-Neuve la capacité de participer pleinement aux entreprises prévues et d'en bénéficier au maximum;

- e) accroître la capacité des secteurs public et privé de la province de déterminer et d'exploiter les possibilités.

Dans le cadre de la stratégie globale de l'entente, il y a, entre les deux paliers de gouvernement, une collaboration continue afin d'évaluer les possibilités de développement et de favoriser leur exploitation. Outre les possibilités de développement qu'on pourra ultérieurement convenir d'exploiter en vertu de l'entente, on a déterminé un certain nombre de secteurs qui feront l'objet des premières mesures qui seront prises. Ces secteurs ou domaines d'activité sont les forêts, la pêche, l'agriculture, le tourisme, les sciences et techniques océanographiques, les minéraux, la fabrication et les entreprises intégrées.

Pour hausser le taux de développement, il est important d'accroître sensiblement la capacité des secteurs privé et public sur les plans de la planification et de la mise en oeuvre. À cette fin, on verra à fournir l'aide financière requise pour l'exécution d'études importantes et la main-d'oeuvre provinciale supplémentaire pour la planification et la mise en oeuvre.

À Terre-Neuve, on n'a pu atteindre, sur le plan des investissements dans les infrastructures, le même niveau que dans les autres parties du Canada, ce qui s'est traduit par de grandes lacunes dans l'infrastructure de base indispensable au développement.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec Terre-Neuve :

- les forêts
- l'aménagement de la région du parc de Gros Morne
- les routes, 1974-1975 (expirée)
- les routes, 1975-1976 (expirée)
- le programme des centres de services maritimes pour la pêche
- les réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson
- la recherche et le développement océanographiques
- la région urbaine de Saint-Jean
- la planification
- le développement de la pêche côtière
- une entente provisoire sur le Labrador
- l'exploitation minière
- les routes, 1976-1978.

On trouvera dans les pages suivantes des résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment les modifications apportées au 31 décembre 1976.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Forêts

DURÉE DE L'ENTENTE Du 26 avril 1974 au 31 mars 1978
(rétroactive au 1^{er} juin 1973)
Modifiée le 27 janvier 1975 et
le 15 avril 1976

OBJECTIFS Accroître le niveau de l'emploi et du revenu dans l'industrie forestière de la province, en améliorant la gestion des ressources et l'utilisation des forêts et en tirant parti des possibilités de diversification et d'expansion de cette industrie. L'objet particulier de la première modification était de protéger les emplois existants à la Labrador Linerboard Co., propriété de la province à Stephenville, en lui assurant une réserve de bois économique. La deuxième modification portait sur l'accroissement des fonds pour l'achat de terres forestières et la protection des ressources forestières, mais réduisait ceux alloués pour la construction de routes d'accès aux forêts.

HISTORIQUE De juillet 1972 à mars 1973, un groupe de travail fédéral-provincial des forêts, principalement composé de représentants des ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale, de l'Environnement, de l'Agriculture ainsi que des ministères provinciaux des Forêts et de l'Agriculture, du Développement communautaire et social, du Tourisme et de la Justice, a fait une étude exhaustive des ressources et des industries forestières de Terre-Neuve. On est arrivé à la conclusion, en se basant sur les débouchés possibles pour le papier journal, le carton doublure, le bois de construction et les panneaux de bois, qu'il est possible d'accroître la production forestière à Terre-Neuve en améliorant le potentiel des ressources forestières provinciales. Selon l'étude, on pourrait accroître le volume de bois commercial par une gestion plus

rationnelle des ressources forestières. On y recommande des techniques de coupe améliorées ainsi que de meilleures méthodes d'affectation et d'utilisation des ressources. Il s'agit d'une excellente perspective pour Terre-Neuve, car cela représente la création d'environ 2 400 emplois au cours des quatre ou cinq prochaines années, et elle devrait contribuer à stabiliser les 8 500 emplois actuels dans le secteur forestier.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux de l'Environnement et de l'Agriculture. Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve.

ÉLÉMENTS

Voici un aperçu des éléments clefs de la stratégie globale de développement :

- a) la prise de contrôle de la gestion des ressources forestières;
- b) l'adoption de pratiques de gestion forestière adéquates permettant de maintenir une coupe annuelle nette de 1.9 million de cunifs;
- c) l'aménagement de voies d'accès convenables en vue d'intensifier l'utilisation et la gestion;
- d) l'abattage dans les pentes abruptes en vue d'accroître l'utilisation maximale;
- e) la mise sur pied d'une exploitation intégrée en vue d'assurer l'utilisation maximale;
- f) l'implantation d'industries d'exploitation des feuillus pour satisfaire aux besoins provinciaux et desservir les marchés d'exportation;
- g) l'implantation de nouvelles scieries de résineux et l'expansion ou la modernisation de celles qui existent déjà en vue de satisfaire aux besoins provinciaux;
- h) la restructuration et le raffermissement du Service forestier de Terre-Neuve en vue d'assurer l'efficacité de la prise de contrôle de la gestion.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets prévus par l'entente
(telle que modifiée) :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Acquisition de terres forestières	\$ 4 228 600	\$2 114 300	\$ 2 114 300
Gestion forestière	371 900	37 200	334 700
Exploitation, utilisation, recherche et développement	15 065 300	1 506 500	13 558 800
Construction de routes d'accès	17 463 800	1 746 380	15 717 420
Inventaires forestiers intensifs	2 837 000	283 800	2 553 200
Protection des ressources forestières	2 420 400	242 040	2 178 360
Amélioration des forêts	5 827 400	582 700	5 244 700
Administration des ressources forestières	5 868 900	586 900	5 282 000
TOTAL	\$54 083 300	\$7 099 820	\$46 983 480

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère de l'Environnement y sont tous deux représentés.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Aménagement de la région du parc de Gros Morne
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 28 mai 1974 au 31 mars 1978 (rétroactive au 1 ^{er} juin 1973) Modifiée le 22 décembre 1975
OBJECTIFS	Créer de nouvelles possibilités d'emplois et de revenus dans la région en exploitant le potentiel du parc et faire en sorte que les habitants locaux puissent tirer parti de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>La région de Gros Morne sur la côte ouest de Terre-Neuve, d'une beauté naturelle remarquable, se prête admirablement bien à des activités de loisirs. Aussi a-t-on décidé, en 1973, d'en faire un parc national de 750 milles carrés. En 1970, un accord provisoire intervenu entre le Canada et Terre-Neuve pour l'établissement du parc, prévoyait la relocalisation complète de cinq des 23 petites agglomérations situées à l'intérieur du parc. Pour les 18 autres, on formerait quatre enclaves dans le parc, et les gens pourraient travailler à l'entretien du parc ou dans l'industrie touristique qui serait créée pour accueillir les visiteurs.</p> <p>Or, l'opposition à la relocalisation a fait rouvrir les négociations sur cet aspect de l'entente. En 1973, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord a accepté de n'obliger aucun des résidents du parc à déménager et déclaré que le gouvernement fédéral demeurerait disposé à partager avec la province les dépenses nécessaires pour traiter justement et équitablement la population concernée.</p> <p>Cette région a toujours connu des taux de chômage élevés et de faibles revenus. Comme la prise de contrôle des ressources du parc a encore aggravé la situation économique régionale déjà chancelante, l'exploitation du parc et de l'industrie touristique créée dans la région constituerait la principale stratégie à utiliser pour hausser le niveau de l'emploi et des revenus.</p>

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord. Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve.

ÉLÉMENTS

Parmi les principaux éléments de cette entente auxiliaire, on compte :

- a) des études de planification et des programmes de développement axés sur les moyens de satisfaire à la demande éventuelle de services touristiques et de développer la pêche côtière sportive;
- b) dans le domaine de l'infrastructure communautaire, des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, la viabilisation de terrains résidentiels et un réseau d'élimination des déchets solides;
- c) la construction et l'amélioration des routes et des ponts qui relient et traversent les agglomérations enclavées dans le parc.

Il faut aussi inclure les frais de surveillance technique et dépenses connexes ainsi que l'évaluation par des études sur les répercussions économiques.

**DÉPENSES
MAXIMALES**

Voici la liste des projets prévus par l'entente (telle que modifiée) :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Études de planification et programmes d'aménagement	\$ 150 800	\$ 15 080	\$ 135 720
Infrastructure communautaire	10 495 200	1 049 520	9 445 680
Construction routière	4 333 000	433 300	3 899 700
Surveillance technique et dépenses connexes	130 000	13 000	117 000
Évaluation — études des répercussions	30 000	3 000	27 000
TOTAL	\$15 139 000	\$1 513 900	\$13 625 100

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéraux et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère des Affaires indiennes et du Nord y représentent le gouvernement fédéral.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Programme des centres de services maritimes pour la pêche
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 15 octobre 1974 au 31 mars 1977 (rétroactive au 1 ^{er} janvier 1974) Modifiée le 10 novembre 1975
OBJECTIFS	Accroître les répercussions de l'industrie de la pêche sur l'économie de la province en favorisant l'utilisation efficace et rentable des palangriers pour la pêche en eaux semi-pélagiques.
HISTORIQUE	<p>L'activité économique traditionnelle des régions rurales de Terre-Neuve a toujours été la pêche côtière. Mais l'implantation d'usines frigorifiques, en encourageant les pêcheurs à vendre leur produit à l'état frais, a changé la physionomie de cette occupation. À cela est venu s'ajouter le tarissement des ressources qui a rendu plus aigu le besoin d'utiliser de plus gros bateaux pour accroître ou maintenir le volume des prises. Nombreux sont les pêcheurs côtiers qui, avec l'aide des subsides et des primes du gouvernement, ont pu faire l'acquisition de palangriers d'une longueur allant de 35 à 65 pieds.</p> <p>Grâce à leur rayon d'action, ces bateaux permettent de pêcher une plus grande variété d'espèces. Ils sont munis de gros moteurs et d'équipements électroniques complexes. Contrairement aux petits bateaux que l'on pouvait halier sur la plage pour les y abriter ou réparer, ces gros bâtiments exigent des centres de services ayant des installations pour les tirer de l'eau, des pièces et des techniciens pour les réparer et les entretenir, ainsi que des endroits pour les remiser.</p> <p>La stratégie de cette entente auxiliaire a été élaborée conjointement avec le ministère de l'Environnement. Elle prévoit l'établissement de centres de services maritimes en des endroits stratégiques tout</p>

autour de la province qui permettront à un nombre plus grand de pêcheurs de tirer parti de la technologie navale à des fins multiples et d'utiliser ces bateaux de façon plus efficace en réduisant les pertes de temps causées par des déficiences pendant les périodes de pointe de la pêche.

Cette entente auxiliaire a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Pêches de Terre-Neuve.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire permettra à la province d'établir 14 centres de services maritimes dotés de cales ou de dispositifs de halage, de quais abrités et d'installations de radoub pour les bateaux et l'équipement de pêche, y compris des services spécialisés pour l'entretien des gros moteurs et du matériel électronique.

Les centres de services maritimes seront la propriété du ministère provincial des Pêches qui engagera le personnel technique et administratif nécessaire.

DÉPENSES
MAXIMALES

On prévoit la construction d'installations diverses telles que quais, bâtiments centraux d'entretien, aires de remisage, portiques automoteurs de 50 tonnes et autres dispositifs de halage appropriés et matériel pour les centres de services maritimes à :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
1) Durrell	\$ 973 500	\$ 97 350	\$ 876 150
2) Wesleyville	1 115 000	111 000	1 004 000
3) Harbour Grace	1 397 000	139 700	1 257 300
4) Bonavista	1 034 000	103 400	930 600
5) Old Perlican	1 172 000	117 200	1 054 800
6) Isle-aux-Morts	1 320 000	132 000	1 188 000
7) Port Union	330 000	33 000	297 000
8) La Scie	698 500	69 850	628 650
9) Île Fogo	880 000	88 000	792 000
10) Southern Harbour	1 265 000	126 500	1 138 500
11) Englee	737 000	73 700	663 300
12) Barge-atelier (supprimée dans la modification)			
13) Labrador-Sud Centres de services maritimes	444 000	48 000	396 000
14) Sainte-Barbe-Nord	550 000	55 000	495 000
15) Burgeo — Fourniture et installation d'un portique automoteur	88 000	8 800	79 200
Total	\$12 004 000	\$1 203 500	\$10 800 500

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé de hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente. Les membres fédéraux comprennent des représentants du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère de l'Environnement.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 15 octobre 1974 au 31 mars 1977
(rétroactive au 1^{er} janvier 1974)
Modifiée le 23 janvier 1976
- OBJECTIFS** Accroître l'efficacité de l'industrie de traitement du poisson de la province en augmentant la capacité des usines existantes et en améliorant en général la qualité des produits du poisson fabriqués dans la province.
- HISTORIQUE** Il est généralement reconnu que le potentiel en ressources halieutiques de Terre-Neuve n'a pas été complètement exploité et que l'activité économique liée aux ressources maritimes de la province continue d'être la source de revenu principale de nombreuses agglomérations et villes. Pour ce faire, il faut élaborer des programmes bien structurés qui vont de pair avec les progrès de l'industrie de la pêche. Ces programmes peuvent être conçus de façon à atteindre des buts et objectifs précis et à fournir des possibilités qui autrement ne pourraient favoriser la croissance et l'expansion rationnelles d'un élément vital du secteur des ressources de la province.
- L'inadéquation des réseaux d'approvisionnement en eau et les coûts d'immobilisation élevés de leur installation nuisent toujours au rendement global du secteur de la transformation de l'industrie des pêches de la province. Cette entente vise donc à faciliter et à améliorer la transformation des débarquements de poisson grâce à l'aménagement de réseaux intégrés d'adduction d'eau pour les usines.
- Cette entente auxiliaire, élaborée en consultation avec le ministère fédéral de l'Environnement, a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Pêches de Terre-Neuve.

ÉLÉMENTS

L'entente prévoit l'aménagement de nouveaux réseaux d'approvisionnement et l'accroissement de la capacité des réseaux qui ne peuvent suffire aux besoins de certaines usines.

Les projets retenus visent à résoudre des problèmes précis aux niveaux régional et sous-régional et sont reconnus par la province comme prioritaires et compatibles avec les objectifs du programme proposé. Parmi ces projets, on compte l'aménagement de nouvelles conduites d'eau et de barrages-réservoirs ainsi que le creusage de puits artésiens.

DÉPENSES
MAXIMALES
(telles que
modifiées)

On construira des réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson aux endroits suivants :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Port-aux-Basques	Supprimées par la modification		
Burnt Islands	\$1 089 000	\$108 900	\$ 980 100
Little Bay Islands	220 000	22 000	198 000
Newstead-Comfort Cove	924 000	92 400	831 600
Hermitage	561 000	56 100	504 900
Southern Harbour	770 000	77 000	693 000
Saint Brides	Supprimées par la modification		
Admirals Beach	396 000	39 600	356 400
Valleyfield	696 000	69 600	626 400
Bay Bulls	506 000	50 600	455 400
New Harbour	528 000	52 800	475 200
Autres endroits	440 000	44 000	396 000
TOTAL	\$6 130 000	\$613 000	\$5 517 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé d'un ou plusieurs hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Les membres fédéraux représentent le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de l'Environnement.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** NORDCO (Société de recherche et de développement océanographiques de Terre-Neuve)
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 23 mai 1975 au 31 mars 1979
(rétroactive au 1^{er} janvier 1975)
- OBJECTIFS** Promouvoir l'avancement de la technologie marine dans la province et favoriser l'implantation d'entreprises d'exploitation du milieu marin glacial. On veut également s'assurer que le milieu des affaires de Terre-Neuve participe pleinement à la mise en valeur des ressources marines des eaux envahies par les glaces.
- HISTORIQUE** Le plateau continental au large de Terre-Neuve est l'un des plus vastes du monde, s'étendant sur près de 1 400 milles du nord du Labrador aux grands bancs. Il offre de très grandes possibilités d'exploitation pétrolière et gazifère. On manque actuellement dans le monde de connaissances techniques et d'expérience pour les opérations dans les eaux envahies par les glaces. La capacité d'exploiter ces ressources sous-marines en pétrole et en gaz constituerait non seulement un atout de poids pour Terre-Neuve et le Canada mais aussi une possibilité de développement économique qui ouvrirait la porte à une multitude de nouveaux emplois pour la province au cours des deux prochaines décennies. En exploitant avec succès cette possibilité, par l'intermédiaire de la NORDCO, Terre-Neuve pourrait devenir un chef de file dans le domaine des connaissances et de la technologie du milieu glacial.
- Pour atteindre ces objectifs, la province constituera une société à responsabilité limitée sous le nom de NORDCO Limited (Société de recherche et de développement océanographiques de Terre-Neuve). NORDCO constitue le point central de cette nouvelle entente auxiliaire et permettra de mettre en oeuvre des stratégies pour en atteindre les objectifs. NORDCO

cherchera à s'affirmer comme centre de renommée internationale pour l'avancement de la technologie et de la recherche appliquée relativement à l'exploitation des ressources des mers septentrionales et aux activités en milieu glacial. Elle entreprendra des projets de recherche appliquée et de développement de la technologie liés à l'exploration des ressources des mers septentrionales et stimulera l'utilisation commerciale de ces découvertes technologiques. Elle encouragera la participation du secteur privé, fournira de l'aide technique aux entreprises marines canadiennes, désireuses de s'agrandir, et entreprendra des projets à la demande d'autres organismes.

Ces stratégies ont été formulées en étroite consultation avec les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce, de l'Environnement et du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. Les autorités provinciales ont aussi participé largement aux travaux.

L'entente auxiliaire a été signée par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et par les ministres provinciaux du Développement industriel et des Affaires intergouvernementales.

ÉLÉMENTS

Le but de cette entente est d'encourager la recherche appliquée et l'avancement technologique dans le secteur de l'industrie marine. Par conséquent, on prévoit qu'une grande variété de projets innovateurs seront entrepris par la société en collaboration avec le secteur privé. L'entente auxiliaire ne s'arrête donc à aucun élément précis.

DÉPENSES MAXIMALES

Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
\$4 910 080	\$491 008	\$4 419 072

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de gestion composé de deux hauts fonctionnaires nommés par chacun des ministres sera chargé de l'administration de cette entente auxiliaire.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Région urbaine de Saint-Jean
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 23 juillet 1975 au 31 mars 1980 (rétroactive au 30 septembre 1974)
OBJECTIFS	Permettre la poursuite du développement de la région urbaine de Saint-Jean à titre de principal centre de l'administration, des transports et des communications et de la distribution des biens dans la province.
HISTORIQUE	<p>La région urbaine de Saint-Jean souffre actuellement de l'absence d'un réseau convenable d'approvisionnement en eau dont la capacité suffit à peine à la consommation quotidienne moyenne. Cette situation a pour effet d'entraver tant le développement industriel que résidentiel. Dans une étude financée au moyen de la deuxième entente sur les zones spéciales Canada-Terre-Neuve, on recommande d'accroître la capacité d'approvisionnement du réseau actuel en le reliant à une nouvelle source à Bay Bulls Big Pond, et en aménageant les installations d'épuration et les conduites de transport nécessaires.</p> <p>Dans le cadre de cette même entente, on a également construit le premier tronçon de six milles d'une grande artère partant du parc industriel de Donovan et de la Transcanadienne dans le secteur ouest de la région pour aller jusqu'au front de mer. Il reste à construire un autre tronçon de trois milles, surtout en zone urbaine.</p> <p>Aux termes de l'entente actuelle, on se propose de construire les ouvrages d'adduction d'eau nécessaires et le dernier tronçon de l'artère du port.</p> <p>Le ministère, au cours de l'élaboration de cette entente auxiliaire, a bénéficié de la participation active du ministère d'État aux Affaires urbaines et</p>

de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que de l'administration provinciale. En outre, on a consulté de façon continue les ministères suivants : Transports, Environnement, Travaux publics, Main-d'oeuvre et Immigration, Finances et secrétariat du Conseil du Trésor.

Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial des Affaires inter-gouvernementales ont signé l'entente auxiliaire.

ÉLÉMENTS

L'insuffisance de l'approvisionnement en eau à Saint-Jean freine déjà la croissance industrielle et commerciale de la ville, y compris le secteur vital de la construction résidentielle. Les projets approuvés dans le cadre de cette entente nécessiteront l'aménagement d'une prise d'eau et d'une usine d'épuration à Bay Bulls Big Pond et la pose d'une canalisation de grand diamètre pour acheminer l'eau épurée jusqu'au réseau actuel de distribution de Saint-Jean-Mount Pearl. La construction de ce réseau supplémentaire doublera la capacité d'approvisionnement en eau actuelle. Les travaux sont déjà amorcés et on s'attend de raccorder la nouvelle source avant la fin de 1977.

L'artère du port de Saint-Jean depuis Kilbride jusqu'au centre ville sera terminée dans le cadre de cette nouvelle entente. Outre qu'elle facilitera l'accès au centre ville de Saint-Jean, depuis le parc industriel de Donovan et le nouveau secteur résidentiel de la ville, l'artère du port aidera à revivifier le centre ville et ouvrira l'accès au port lui-même.

DÉPENSES MAXIMALES

Les dépenses maximales pour les programmes principaux de cette entente auxiliaire se répartissent comme suit :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Réseau d'approvisionnement en eau de la région urbaine de Saint-Jean	\$33 400 000	\$ 8 300 000	\$25 100 000
Artère du port de Saint-Jean	34 600 000	8 700 000	25 900 000
TOTAL	\$68 000 000	\$17 000 000	\$51 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Chaque ministre nommera un ou plusieurs hauts fonctionnaires qui seront chargés de l'administration de cette entente auxiliaire. Le gouvernement fédéral sera représenté par le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministre d'État aux Affaires urbaines et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Planification
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981
(avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1976)
- OBJECTIFS** Fournir les moyens d'entreprendre des études et d'assurer la planification nécessaire à l'identification et à l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique de Terre-Neuve, et élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en vue d'exploiter ces possibilités.
- HISTORIQUE** Il faut, pour réaliser les objectifs de l'ECD et exploiter les possibilités de développement de la province, procéder à des analyses et à des études détaillées de la situation économique et socio-économique de Terre-Neuve, ainsi qu'à des études des secteurs et des possibilités dont peut tirer avantage la province. Le gouvernement fédéral doit fournir à la province des fonds pour lui permettre de retenir les services de spécialistes de l'extérieur et d'affecter à ces travaux du personnel provincial en vue de permettre aux deux gouvernements de planifier et de mettre en oeuvre de façon plus efficace des initiatives conjointes de développement.
- L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve.
- ÉLÉMENTS** L'entente prévoit :
- a) le recrutement de personnel et l'acquisition de services de l'extérieur;
 - b) l'absorption d'une partie des frais relatifs au personnel provincial.

DÉPENSES
MAXIMALES

Coût estimatif
total

Quote-part
provinciale

Quote-part
fédérale

Personnel et services de l'extérieur

1976-1979		10%	90%
1979-1981		50%	50%
	<u>\$4 800 000</u>	<u>\$1 760 000</u>	<u>\$3 040 000</u>

Personnel provincial

1976-1977		10%	90%
1977-1978		25%	75%
1978-1979		50%	50%
	<u>\$1 585 000</u>	<u>\$ 625 000</u>	<u>\$ 960 000</u>
Total	<u>\$6 385 000</u>	<u>\$2 385 000</u>	<u>\$4 000 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un haut fonctionnaire de chaque gouvernement nommé respectivement par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Développement de la pêche côtière
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981 (avec effet rétroactif au 1 ^{er} juin 1975) Modifiée le 7 octobre 1976
OBJECTIFS	Accroître le revenu des pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et accroître le nombre d'emplois et la productivité dans le secteur de la transformation de la pêche.
HISTORIQUE	<p>La pêche est l'une des activités économiques traditionnelles des régions rurales de Terre-Neuve. En ce qui concerne les prises, la stratégie adoptée consiste à accroître les revenus grâce à un meilleur rendement et à une plus grande variété de poissons. Dans le secteur de la transformation, la stratégie est d'accroître le nombre et la durée des emplois en augmentant et en diversifiant la production, en élevant la valeur ajoutée et en améliorant la qualité des produits. Les initiatives qui font l'objet de la présente entente, ainsi que celles qui pourront être envisagées, ont pour but de remédier à certaines des difficultés que connaît cette industrie et, notamment, de venir en aide à la pêche au hareng, espèce très abondante dans le secteur de pêche de Sainte-Barbe-Nord.</p> <p>L'entente prévoit l'aménagement d'installations polyvalentes auxquelles auront directement accès les pêcheurs privés. Les améliorations apportées à ces installations seront utiles aux diverses phases de l'industrie, des prises à la transformation et, partant, à la commercialisation, du fait de l'amélioration de la qualité. Les centres communautaires de la pêche sont des installations de débarquement et de transformation de propriété publique. Il s'agit habituellement d'un quai, d'un entrepôt et d'une aire pour la transformation.</p>

Les centres permettent de tirer des produits de meilleure qualité et d'une plus grande valeur du hareng du golfe Saint-Laurent débarqué et traité dans la région de Sainte-Barbe-Nord.

L'entrepôt central de réfrigération facilitera le contrôle de la qualité durant la transformation et sera utilisé pour l'emballage du hareng destiné à l'expédition.

Les réseaux d'approvisionnement en eau fourniront de plus grandes quantités d'eau fraîche à deux usines de traitement du poisson. Il faut, en vertu de la Loi sur l'inspection du poisson, employer de l'eau fraîche qui permettra, d'autre part, d'obtenir une production de meilleure qualité. Par ailleurs, on pourra ainsi accroître la production.

L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et les ministres provinciaux de la Pêche et des Affaires intergouvernementales.

ÉLÉMENTS

L'entente prévoit les installations et les activités suivantes :

- a) programme d'amélioration des installations de Sainte-Barbe-Nord :
 - i) amélioration de six centres communautaires de la pêche,
 - ii) construction de deux nouveaux centres,
 - iii) construction d'un entrepôt central de réfrigération;
- b) approvisionnement en eau d'usines de poisson;
- c) évaluation des programmes et études de planification du développement.

DÉPENSES MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire entreprendre aux termes de la présente entente (telle que modifiée) :

Projet	Description	Total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
1. Amélioration des installations de Sainte-Barbe-Nord				
1.1 Amélioration des centres communautaires de la pêche	Répartition des constructions, installation ou modification des services d'électricité, installation des services d'eau et de la tuyauterie, achat de matériel servant à la transformation, selon les besoins, à l'Anse-au-Clair, Forteau, Pinware, Flowers Cove, Blue Cove, et Anchor Point. Achat et installation de machines frigorifiques et du matériel auxiliaire.	\$ 311 000	\$ 31 000	\$ 279 900
1.2 Construction de centres communautaires	Construction de quais, de fondations et de bâtiments, dotés des services d'électricité et de plomberie, à Red Bay et dans la région de Bartlett's Harbour. Achat et installation de machines frigorifiques et du matériel auxiliaire.	530 000	53 000	477 000
1.3 Construction d'un entrepôt de réfrigération	Construction à Brig Bay d'un entrepôt à température contrôlée servant à l'emballage du hareng, doté des systèmes électrique, de plomberie, de réfrigération, de	990 000	99 000	891 000

Projet	Description	Total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
	ventilation et de chauffage. On a également prévu des bureaux, des routes d'accès, un stationnement et l'aménagement paysager. Achat et installation de machines frigorifiques et du matériel auxiliaire.			
2. Approvisionnement en eau des usines de poisson				
2.1 Port-aux-Basques	Pose d'une nouvelle conduite d'eau depuis la conduite d'alimentation se trouvant sur la propriété du Canadien National jusqu'aux usines de poisson.	\$1 500 000	\$150 000	\$1 350 000
2.2 Saint Brides	Construction d'un barrage-réservoir et pose d'un tuyau de raccordement à l'usine de poisson.	360 000	36 000	324 000
3. Évaluation des programmes et études de planification du développement		200 000	20 000	180 000
		<u>\$3 891 000</u>	<u>\$389 100</u>	<u>\$3 501 900</u>
ADMINISTRATION ET GESTION	Un comité de gestion, composé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires de chaque gouvernement nommés par les ministres fédéral et provinciaux, est chargé de l'administration de l'entente.			

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Entente provisoire sur le Labrador (1976-1980)
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 3 décembre 1976 au 31 mars 1980
OBJECTIFS	<p>Aider la municipalité de Happy Valley-Goose Bay à conserver sa viabilité socio-économique malgré la réduction importante des activités militaires américaines à l'aéroport de Goose Bay.</p> <p>Améliorer, dans des agglomérations choisies, les infrastructures et les services nécessaires à la diversification de l'économie locale et aider les Labradoriens à participer aux nouvelles possibilités de développement.</p> <p>Favoriser le développement rationnel à long terme du Labrador au profit de ses habitants et de la province.</p>
HISTORIQUE	<p>La diminution sensible des activités de l'aviation américaine à l'aéroport de Goose Bay a hâté l'élaboration d'une entente auxiliaire visant à aider la collectivité de Happy Valley-Goose Bay à maintenir son assise socio-économique et à créer de nouvelles entreprises industrielles à l'aéroport en tant que lieu principal d'emploi. À la demande de la province, on a élargi la portée de l'entente pour inclure un projet dans la ville de Wabush. Par conséquent, l'entente auxiliaire provisoire sur le Labrador se veut un mécanisme pour le développement à court et à long terme du Labrador.</p>

PROJETS ET DÉPENSES

Projets	Coût estimatif	Quote-part fédérale (MEER)
1. Parc industriel de Wabush	\$ 3 800 000	\$3 420 000
2. Pont de Northwest River	2 800 000	2 250 000
3. Société de développement économique de Happy Valley-Goose Bay	385 000	346 500
4. Résidence pour étudiants à l'école des métiers de Happy-Valley	2 225 000	2 002 500
5. Égout collecteur auxiliaire et exutoire	500 000	450 000
6. Réfection de certaines rues dans la ville de Happy Valley	500 000	450 000
7. Programme d'amélioration des quartiers de la ville de Happy Valley	750 000	450 000
8. Évaluation du programme	200 000	180 000
Total	\$11 160 000	\$9 819 000

NOTE : La quote-part du MEER représente 90 p. cent des coûts directs reliés aux projets nos 1 à 6 et n° 8. La quote-part du MEER dans le cas du projet n° 7 équivaut à 90 p. cent du coût estimatif municipal d'un programme d'amélioration des quartiers jusqu'à concurrence de \$450 000, sous réserve de la disposition du paragraphe 4 (6) de l'entente.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision du programme.

On prévoit une évaluation continue du programme qui doit commencer immédiatement sous la supervision du comité de gestion.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Exploitation minérale

DURÉE DE L'ENTENTE Du 1^{er} janvier 1977 au 31 décembre 1981

OBJECTIFS Mettre en valeur les ressources minérales de Terre-Neuve en recueillant de meilleures données géoscientifiques dans des régions choisies offrant de grandes possibilités, en établissant un inventaire détaillé des gîtes connus et en élaborant des politiques en matière de gestion des ressources minérales qui inciteront l'entreprise privée à se livrer à l'exploration et à l'exploitation tout en assurant à Terre-Neuve les plus grands avantages socio-économiques.

HISTORIQUE L'industrie minière compte pour quelque 22 p. cent du produit provincial brut de Terre-Neuve, mais toutes les possibilités sont loin d'avoir été exploitées. Cette industrie est fortement axée sur l'extraction, et il se fait très peu de transformation sur place des produits miniers. Il existe d'excellentes possibilités d'accroître les activités d'extraction et de traitement, ce qui permettrait ainsi d'améliorer la situation économique et sociale de la province. Environ 6 500 personnes (ou 4 p. cent de la population active) sont employées dans l'industrie minière, et il est raisonnable d'admettre qu'un minimum de 1 000 à 1 500 nouveaux emplois pourraient être créés dans les dix années qui suivront la mise en marche du programme.

L'entente sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales signée entre le Canada et Terre-Neuve en 1971 a donné des avantages à court et moyen terme dans les domaines de l'extraction, des possibilités de traitement et de l'élaboration de politiques. Cette entente financée conjointement par le MEER et le MEMR a pris fin le 31 mars 1976. La présente entente prévoit poursuivre certains des travaux entrepris aux termes de l'entente précédente.

Toutefois, on ne peut réaliser pleinement les possibilités de développement à long terme en raison du manque de données géoscientifiques de base. Une partie importante du programme est donc consacrée aux levés et à la cartographie géoscientifiques.

PROJETS

Le programme comprend quatre éléments principaux dont l'évaluation du programme.

	Description	Coût estimatif	Quote-part fédérale
Évaluation du potentiel minéral de la région	Réaliser des levés géologiques, géochimiques et géophysiques et préparer des cartes de Terre-Neuve et du Labrador.	\$ 8 587 000	\$ 7 728 300
	Établir des cartes des venues minérales possibles; faire des recherches, élaborer, étudier et exploiter un registre des gisements de minéraux; faire des recherches, étudier et élaborer un registre des gisements sous le contrôle de l'État; construire quatre bâtiments pour l'entreposage des carottes; entreprendre des études et préparer des rapports en vue de rechercher, d'étudier, de rendre accessibles, de déterminer, de promouvoir et de faire connaître les possibilités d'exploitation des minéraux et des produits miniers.	\$ 2 582 000	\$ 2 323 800
Stratégie d'exploitation minérale	Analyser et évaluer les politiques gouvernementales actuelles sur les minéraux et faire des recherches, étudier, élaborer et recommander des politiques, des propositions de politiques et des stratégies pour les secteurs des minéraux en vue, le cas échéant, de son intégration avec les autres secteurs.	\$ 1 089 000	\$ 980 100
Gestion des ressources minérales			
Évaluation du programme		\$ 200 000	\$ 180 000
Total		\$12 458 000	\$11 212 200

Les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources se partageront de façon égale la quote-part fédérale (90 p. cent des coûts du programme).

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé de représentants nommés par les ministres fédéraux et provincial, est chargé de l'administration de l'entente et de l'évaluation du programme. Un coprésident fédéral et un coprésident provincial dirigent le comité. On y compte des représentants des deux ministères fédéraux mentionnés.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Routes, 1976-1978
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 22 juin 1976 au 31 mars 1978
(avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1976)
Modifiée le 14 juillet 1976
- OBJECTIFS** Permettre l'exploitation des possibilités de mise en valeur de ressources reconnues ou potentielles et réduire les obstacles à la réalisation d'autres possibilités de développement socio-économique en apportant des améliorations sélectives aux éléments du réseau de transport énumérés à l'annexe A de l'entente.
- HISTORIQUE** En se basant sur les recherches entreprises conjointement avec les fonctionnaires du gouvernement provincial, on a conclu qu'il fallait continuer d'améliorer le réseau de transport pour atteindre les objectifs et réaliser les possibilités de développement socio-économique identifiées dans l'entente-cadre de développement. Des améliorations sélectives au réseau routier contribueront à l'essor de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la mise en valeur des minéraux et des pêches en facilitant le transport des ressources vers les usines de transformation et de fabrication, de même que l'accès aux marchés canadien et étrangers pour une grande variété de produits. Le programme proposé réduira l'isolement de collectivités ou y mettra fin, accroîtra la mobilité de la main-d'oeuvre, raffermira la viabilité des industries des ressources et du tourisme et haussera le niveau de vie en diminuant les frais de transport et en permettant un accès équitable aux services sociaux et culturels.
- Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux des Transports et de l'Environnement. Elle a été signée par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, d'une part, le ministre des Transports et des Communications et le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve, d'autre part.

ÉLÉMENTS
ET DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire exécuter aux termes de la présente entente (telle que modifiée) :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
1) Route de Burgeo Du ruisseau du Sud-Ouest vers Burgeo			
a) Nivelage — mille 19 à 29	\$ 2 400 000	\$ 240 000	\$ 2 160 000
b) Nivelage — mille 29 à 36, y compris le pont du ruisseau du Sud-Ouest	2 600 000	260 000	2 340 000
2) Route de ceinture de Bonavista-Nord			
a) De Gander Bay vers Wesleyville			
i) Nivelage — mille 39 à 49, y compris le pont de la rivière Ragged Harbour	2 200 000	220 000	1 980 000
ii) Nivelage — mille 49 à 54	1 100 000	110 000	990 000
iii) Revêtement — mille 26.5 à 54	3 000 000	300 000	2 700 000
b) De Lockyers Bay vers Wesleyville			
i) Nivelage — mille 32.5 à 46.0	2 600 000	260 000	2 340 000
ii) Nivelage — mille 46.0 à 57.5	2 800 000	280 000	2 520 000
iii) Revêtement — mille 22.5 à 46.0	2 500 000	250 000	2 250 000
3) Route de la baie d'Espoir Revêtement — mille 63 à 81	1 000 000	100 000	900 000

4) Baie-Verte-La Scie Revêtement — mille 20 à 33	\$ 800 000	\$ 80 000	\$ 720 000
5) Route de la péninsule du Nord			
a) Revêtement, depuis la limite nord du parc de Gros Morne jusqu'à Daniel's Harbour — mille 75.2 à 95.7	1 200 000	120 000	1 080 000
b) River of Ponds — Hawkes Bay épannage de matériaux granulaires et revê- tement — mille 120.2 à 131.6	1 400 000	140 000	1 260 000
c) De Sainte-Barbe vers Flowers Cove			
1) Revêtement — mille 183.4 à 197.2	1 600 000	160 000	1 440 000
ii) Nivelage — mille 197.2 à 212.2	3 400 000	340 000	3 060 000
iii) Revêtement — mille 197.2 à 212.2	1 800 000	180 000	1 620 000
iv) Revêtement — mille 212.5 à 222.8	1 700 000	170 000	1 530 000
d) De Saint Anthony vers Flowers Cove			
i) Nivelage — mille 260 à 265	1 900 000	190 000	1 710 000
ii) Revêtement — mille 265 à 275	1 300 000	130 000	1 170 000
iii) Nivelage — mille 252 à 260, plus un pont au ruisseau Parkers	2 500 000	250 000	2 250 000
6) Évaluation du programme	200 000	20 000	180 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	\$38 000 000	\$3 800 000	\$34 200 000

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

Un comité de gestion, composé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires de chaque gouvernement nommés par les ministres fédéral et provinciaux, est chargé de l'administration de l'entente.



LA NOUVELLE-ÉCOSSE



NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) entre le Canada et la Nouvelle-Écosse a été signée le 12 septembre 1974 par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. On trouvera ci-dessous un synopsis de l'ECD.

La Nouvelle-Écosse passe par une période de changements sociaux et économiques qui se poursuivent à un rythme accéléré. Malgré cela, des disparités importantes subsistent entre cette province et le reste du Canada. Le revenu total par personne correspond à environ 75 p. cent du niveau national; le taux d'activité se situe au-dessous du taux national et l'émigration était jusqu'à tout récemment assez forte. Bref, l'économie de la Nouvelle-Écosse a quelque peu progressé et atténué certaines disparités au cours des dernières années, mais elle connaît encore de graves problèmes.

Cette entente a pour objet de favoriser l'augmentation des possibilités d'emplois viables et à long terme, d'offrir aux habitants de la Nouvelle-Écosse de meilleures conditions de vie et des revenus personnels accrus et d'appuyer l'instauration d'une économie provinciale dynamique et créatrice qui favorisera l'expansion et la stabilité de l'activité économique dans la province.

Pour atteindre ces objectifs généraux, les gouvernements mettront en oeuvre des stratégies axées sur des approches sectorielles et géographiques plus précises, y compris :

- a) la création ou l'accroissement des possibilités d'emplois partout dans la province, grâce à la détermination et à l'exploitation de possibilités de développement appropriées;
- b) l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures d'aménagement rural et urbain nécessaires en vue de promouvoir et d'appuyer les possibilités de développement économique et socio-économique en Nouvelle-Écosse;
- c) la mise en valeur des industries axées sur les ressources, soit la pêche, l'agriculture, les forêts et les mines, grâce à des mesures visant à améliorer leur efficacité, leur productivité et l'utilisation maximale des ressources, y compris la recherche intensive et la transformation plus poussée de leurs produits primaires;

- d) le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth en mettant l'accent sur les industries à haute technicité, les industries de communication, de distribution et de transport s'y rapportant, ainsi que sur une gamme variée de services personnels et commerciaux, en fonction de l'évolution de cette zone comme grand centre d'affaires et de services;
- e) l'exploitation des secteurs primaire et secondaire de transformation des matières premières et des produits semi-ouvrés, ou de l'étranger, dans la zone du détroit de Canso;
- f) l'exploitation des possibilités économiques et sociales des secteurs du tourisme et des loisirs et des secteurs connexes;
- g) l'apport de l'aide provisoire nécessaire afin d'éliminer les obstacles à la conservation et au maintien des possibilités d'emplois et des industries par ailleurs viables;
- h) l'exploitation des possibilités ayant un effet d'entraînement et reliées à l'approvisionnement, aux services, à l'exploration, à l'extraction et à la distribution du pétrole et du gaz au large des côtes;
- i) l'essor de la technologie océanographique et des industries maritimes, y compris la construction navale et le radoub des navires;
- j) l'exploitation des ressources énergétiques et des réseaux de distribution de l'énergie afin d'aider à assurer un approvisionnement suffisant pour les consommateurs et les industries de la Nouvelle-Écosse.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec la Nouvelle-Écosse :

- l'exploitation minérale
- le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth
- le développement de la zone du détroit de Canso
- la planification
- l'agriculture
- le développement industriel.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment les modifications apportées au 31 décembre 1976.

NOUVELLE-ÉCOSSE
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Exploitation minérale

DURÉE DE L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1980

OBJECTIFS Accroître les emplois et l'investissement dans le secteur minier de la province, grâce à des programmes géologiques et de reconnaissance minérale intensifs et à une évaluation des ressources minérales.

HISTORIQUE En Nouvelle-Écosse, l'activité minière a toujours gravité autour des charbonnages, industrie qui, par le passé, n'a pu contribuer notablement à réduire les écarts régionaux.

Il faut donc découvrir d'autres gisements miniers pour diversifier la base de l'industrie et créer un plus grand impact économique. On a déjà réalisé des programmes d'exploration minérale, mais l'industrie minière demeure stationnaire. D'après une étude faite antérieurement, le plomb et le zinc, la barytine et la fluorine, le gypse et le sel présenteraient de grandes possibilités de développement. Des gîtes découverts récemment pourraient aussi être exploités avec assez de succès.

Le temps est venu d'accélérer ces programmes et d'en élargir la portée, d'atténuer ou d'éliminer les entraves reconnues à l'exploration et à l'exploitation minérales et d'entreprendre la transformation des minéraux présentement extraits et exportés à l'état brut ou en vrac, en vue d'accroître les possibilités d'emplois et d'investissements, grâce au développement des industries basées sur les minéraux.

L'entente auxiliaire a été mise au point en collaboration étroite avec le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la province de la Nouvelle-Écosse. Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial du Développement ont signé cette entente.

ÉLÉMENTS

Les six principaux éléments de l'entente sont les suivants :

1) Planification de l'exploitation des ressources

Déterminer des possibilités de développement et concevoir des programmes susceptibles de faire fructifier au maximum les efforts gouvernementaux de promotion de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales.

2) Inventaire des ressources minérales

Pour établir les bases nécessaires à la formulation des politiques et des programmes d'exploration et d'exploitation minérales, il faut mettre sur pied un système complet et détaillé de données et de renseignements sur la nature, l'étendue et l'emplacement des venues minérales connues. L'inventaire des ressources connues est le premier pas vers l'établissement des priorités.

3) Étude d'évaluation des minéraux

L'examen, la cartographie et l'évaluation des venues minérales connues ainsi que la recherche de nouveaux gisements de minéraux industriels sont autant de moyens directs d'encourager l'exploitation minérale et l'utilisation des ressources provinciales.

4) Étude géologique-géochimique

L'un des meilleurs moyens d'encourager l'industrie privée à continuer ses travaux d'exploration est de lui fournir les données et les concepts géologiques de base. Le programme accordera la priorité à des régions choisies dans le but d'appliquer une approche globale et coordonnée faisant appel à une gamme variée de techniques géologiques, géochimiques et géophysiques.

5) Services de laboratoire

Le ministère des Mines possède un laboratoire où sont effectués des analyses, des essais de céramique et des tests de préparation des minéraux à petite échelle d'habillage des minéraux; toutefois, certains de ses principaux appareils d'analyse sont maintenant désuets et ne peuvent répondre aux demandes croissantes du ministère et de l'industrie. Cette entente doit voir à améliorer la situation.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Planification de l'exploitation des ressources	\$ 715 000	\$ 143 000	\$ 572 000
Inventaire des ressources minérales	120 000	24 000	96 000
Étude d'évaluation des minéraux	1 920 000	384 000	1 536 000
Étude géologique et géochimique	2 505 000	501 000	2 004 000
Services de laboratoire	325 000	65 000	260 000
Gestion et administration du programme	753 000	150 600	602 400
TOTAL	\$6 338 000	\$1 267 600	\$5 070 400

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion composé d'un représentant du MEER, d'un représentant du MEMR et de deux représentants provinciaux, désignés respectivement par les ministres fédéraux et provincial.

NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 31 mars 1975 au 31 mars 1980
OBJECTIFS	Permettre à la zone de Halifax-Dartmouth de remplir plus efficacement son rôle de principal centre régional des provinces de l'Atlantique en assurant le développement souhaitable du centre des deux villes, la poursuite de l'aménagement des installations portuaires et un développement industriel croissant, plus spécialement des industries à haute technicité.
HISTORIQUE	La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est la région la plus prospère de l'Atlantique, le revenu par habitant et par famille y étant d'environ 10 p. cent supérieur à la moyenne nationale. Chose plus importante, elle est maintenant appelée à jouer un rôle primordial au sein de l'ensemble de l'économie de l'Atlantique. La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est graduellement passée de l'état de région à faible croissance à celui de centre prospère grâce aux nombreux liens qu'elle entretient avec les grands centres métropolitains du reste du Canada et de la côte est des États-Unis. Il est essentiel de soutenir le rythme rapide du développement et de la croissance de la région métropolitaine, non seulement pour que les résidents de Halifax-Dartmouth continuent de prospérer, mais aussi pour étendre cet essor économique à toutes les autres parties de la Nouvelle-Écosse et de la région de l'Atlantique.

On prévoit que cinq grands avantages résulteront de la mise en oeuvre de cette entente auxiliaire :

- a) elle fournira de l'emploi aux nouveaux éléments de la population active, particulièrement à ceux qui viendront des autres parties des provinces de l'Atlantique;
- b) elle contribuera à faire en sorte que l'expansion soit réalisée de façon ordonnée, en évitant les "désavantages" généralement reliés à une forte croissance;
- c) elle contribuera à maintenir l'essor que connaît actuellement l'économie de Halifax-Dartmouth;
- d) par rapport aux "avantages" précédents, elle conduira à une meilleure intégration de l'économie de l'Atlantique, grâce à un plus grand et meilleur réseau de transport et de distribution qui permettra de tirer profit de la situation unique de Halifax comme "porte d'entrée" des marchés mondiaux;
- e) enfin, elle aidera à restructurer l'économie de Halifax-Dartmouth pour l'orienter davantage vers des activités de fabrication et de service hautement spécialisées qui augmenteront d'autant les possibilités de création d'emplois et d'accroissement des revenus.

Cette entente auxiliaire illustre bien la politique fédérale de collaboration interministérielle en matière de développement. Les ministères fédéraux des Travaux publics, des Transports, de l'Environnement, des Affaires urbaines, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration ainsi que le Conseil des ports nationaux ont travaillé en étroite collaboration avec le MEER à la conclusion de l'entente auxiliaire et participeront de près à sa mise en oeuvre.

Les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale, des Travaux publics et des Affaires urbaines, et le ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse ont signé cette entente auxiliaire.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire pour Halifax-Dartmouth comporte trois grands genres de programmes de développement : développement de la zone métropolitaine Halifax-Dartmouth, aménagement des installations portuaires et développement industriel.

Le plan directeur pour le développement du front de mer des deux villes prévoit l'espace nécessaire à la construction d'un hôtel et d'un centre de congrès, d'immeubles administratifs pour les gouvernements fédéral et provincial, d'immeubles commerciaux, de magasins de détail, de terminus pour bateaux-passeurs et d'habitations. On s'attend que ces réalisations rapporteront chaque année des millions de dollars et créeront de 2 000 à 4 000 emplois dans les bureaux administratifs.

On a réservé des fonds pour terminer la construction d'un réseau régional d'alimentation en eau. Actuellement, l'approvisionnement suffit à peine à répondre à la demande, et comme la zone métropolitaine continue à s'étendre toujours davantage, la construction de ce nouveau réseau devenait de plus en plus urgente.

Les travaux à effectuer comprennent l'installation de 16 milles de conduite principale de transport pour acheminer l'eau en provenance de l'usine d'épuration du lac Pockwock jusqu'à la ville de Halifax et dans celle de Bedford. La canalisation sera reliée à la conduite d'alimentation de l'extrémité nord, au moyen d'une salle de commande située près de l'avenue Main à la hauteur de la rue Dunbrack à Halifax, et aux réservoirs de Geizer Hill et de Cowie Hill ainsi qu'au réservoir de Bedford.

Afin de diminuer les problèmes de circulation que la zone de Halifax connaîtra à cause du développement du front de mer, on mettra sur pied un centre de contrôle informatisé de la circulation. L'amélioration de la rue Portland et le prolongement de la rue Dunbrack devraient aussi contribuer à réduire le trafic qui augmente sans cesse.

Dans la section de l'entente auxiliaire ayant trait au port, on note que les installations pour conte-neurs du port de Halifax qui connaissent un grand succès seront utilisées à pleine capacité dès cette année. On fera donc des études de faisabilité et de conception technique en vue d'en construire d'autres éventuellement.

Le troisième programme prévu dans l'entente a trait au développement industriel dont les secteurs les plus prometteurs sont ceux de l'océanographie et de la technologie avancée.

On fera également des études sur la possibilité d'établir un bassin de radoub pour la région, ainsi que des analyses de rentabilité au sujet de l'agrandissement de certains parcs industriels.

On viabilisera (eau, égouts, routes) environ 200 acres de terrain adjacent au parc industriel Burnside pour répondre aux demandes futures de terrain industriel et l'on construira la voie d'évitement de Bedford pour faciliter la circulation dans le nord-est de la zone métropolitaine.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de réaliser dans le cadre de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Le développement du front de mer Halifax-Dartmouth	\$ 87 710 000	\$22 253 000	\$65 457 000
La porte d'entrée : le port	1 500 000	300 000	1 200 000
Le développement industriel	21 600 000	8 260 000	13 340 000
TOTAL	\$110 810 000	\$30 813 000	\$79 997 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'administration de l'entente auxiliaire sera assurée par un comité de gestion mixte, au sein duquel seront représentés le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et le ministère provincial du Développement. Un comité interministériel du front de mer, composé de fonctionnaires des ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale, des Travaux publics et des Affaires urbaines et de représentants des ministères provinciaux et des administrations municipales intéressés est chargé de la gestion du projet de développement du front de mer Halifax-Dartmouth que prévoit l'entente auxiliaire.

NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Développement de la zone du détroit de Canso

DURÉE DE L'ENTENTE Du 31 mars 1975 au 31 mars 1977
Modifiée le 15 août 1975, le 10 juin 1976 et le 21 décembre 1976

OBJECTIFS Stimuler l'instauration d'une grande concentration d'entreprises dans le détroit de Canso et assurer ainsi que des atouts importants, tels qu'un excellent port en eau profonde, servent à accroître les possibilités de revenus et d'emplois des habitants de la Nouvelle-Écosse.

HISTORIQUE Le détroit de Canso abrite l'un des plus beaux ports en eau profonde de l'hémisphère occidental. La construction de la chaussée, en 1955, a donné naissance à un port complètement abrité et libre de glaces à la sortie du détroit. L'eau atteint des profondeurs de 120 pieds à quelques centaines de verges du rivage. Canso se trouve à un peu plus de 200 milles de Halifax et est facilement accessible par la route, par le rail ou par bateau.

Le port lui-même confère au détroit un avantage énorme sur la plupart des autres ports de la côte atlantique de l'Amérique du Nord. En effet, depuis l'avènement des super-pétroliers et des gros cargos de vrac, les entreprises industrielles préfèrent de beaucoup implanter leurs installations de production et de service, dont le fonctionnement repose sur l'expédition de grandes quantités de matières premières, en des points stratégiques près de ports en eau profonde. Le détroit a aussi l'avantage d'être situé relativement près des centres urbains qui offrent des services de soutien et un bon réservoir de main-d'oeuvre.

On a donc la possibilité de tirer profit de ces avantages en attirant un certain nombre d'industries importantes dans la région du détroit.

Cette entente auxiliaire, élaborée en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, notamment Industrie et Commerce et Main-d'oeuvre et avec les autorités provinciales, a été signée par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et par le ministre provincial du Développement.

ÉLÉMENTS

1) Le Bureau de développement du détroit de Canso

Ce bureau s'occupera de la planification du développement pour la région, de la coordination des activités municipales et provinciales en collaboration avec le comité directeur du détroit de Canso et de la direction et de la gestion des activités visant à promouvoir le développement industriel dans la région.

2) La planification régionale intégrée

La planification d'ensemble se fera en mettant l'accent sur a) un vaste programme de planification régionale et municipale qui assure un développement communautaire et matériel, dirigé et intégré du détroit de Canso et sur b) l'utilisation maximale et la gestion du milieu dans le secteur portuaire.

3) L'infrastructure communautaire et industrielle

Dans le cadre de ce programme, on entreprendra des études de faisabilité, la conception et la construction d'éléments choisis d'infrastructures dont :

- le réservoir du ruisseau Melford
- l'agrandissement du réservoir du lac Landry
- le centre communautaire-scolaire à Port Hawkesbury
- la route d'évitement de Mulgrave
- la route à grande circulation n° 104 -- Est de Port Hawkesbury à Cannes.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire exécuter en vertu de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Bureau de développement du détroit de Canso	\$ 1 850 000	\$ 370 000	\$ 1 480 000
Planification régionale intégrée	2 090 000	418 000	1 672 000
Infrastructure communautaire et industrielle	21 531 000	5 561 000	15 970 000
TOTAL	\$25 471 000	\$6 349 000	\$19 122 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de fonctionnaires de chaque gouvernement, nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

NOUVELLE-ÉCOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Planification
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1980
OBJECTIFS	Permettre au Canada et à la province d'entreprendre les études et d'exécuter les travaux de planification nécessaires à l'identification et à l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Nouvelle-Écosse et d'élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>En 1973, le Conseil du Trésor approuvait la signature d'une entente provisoire sur la planification entre le Canada et la Nouvelle-Écosse. Aux termes de cette entente, plusieurs études ont été entreprises afin d'étudier les possibilités de développement en Nouvelle-Écosse.</p> <p>L'entente auxiliaire sur la planification conclue en mai 1976 poursuit dans le même sens le travail amorcé en vertu de l'entente provisoire sur la planification et en élargit les cadres. Elle définit notamment trois domaines devant faire l'objet de travaux de planification et d'initiatives de développement : la planification de l'aménagement physique et des ressources, des recherches et des études pour examiner diverses possibilités de développement et, enfin, la planification du développement en général.</p> <p>Dans le cadre de l'entente auxiliaire sur la planification, le MEER et la province collaborent étroitement à l'élaboration d'une stratégie globale de développement pour la province et à la planification et aux études nécessaires à sa mise en oeuvre. Par exemple, cette entente prévoit le financement des études qu'exige l'élaboration d'une entente auxiliaire sur le tourisme et aussi le financement d'études touchant la SYSCO.</p>

ÉLÉMENTS

Les trois éléments principaux de l'entente auxiliaire sont :

1) Planification de l'aménagement physique et des ressources

Ce programme porte sur la collecte et l'analyse des données et des renseignements de base sur l'emplacement des projets de développement. Il permettra d'obtenir des renseignements sur les plans vastes de développement sous-régional, et d'évaluer les répercussions socio-économiques et écologiques sur le développement à différents endroits. Cela est tout particulièrement important pour les projets qui nécessitent des caractéristiques naturelles tout à fait spéciales (la construction d'une plate-forme de forage, par exemple, exige un port en eau profonde abrité, dont la pente du fond marin est très accentuée). Le programme viendra compléter, tout en les exploitant, les renseignements que l'on possède déjà grâce aux programmes d'analyse des ressources entrepris dans le cadre d'autres ententes auxiliaires, de même que les travaux que poursuit actuellement le Centre de la gestion des ressources des Maritimes.

Parmi les principales activités du programme, on peut mentionner des études touchant l'utilisation des terres, l'enregistrement de données et de renseignements de base, et des études sur les répercussions écologiques possibles.

2) Recherches et études pour examiner diverses possibilités de développement

Par le biais de ce programme, on financera des études en vue d'examiner des possibilités de développement précises. L'objet du programme est de fournir les données de base et la stratégie nécessaires pour que des possibilités de développement globalement définies se concrétisent en des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus. Sur le plan purement stratégique, le programme vise principalement à favoriser l'investissement privé en Nouvelle-Écosse. Dans certains cas, les études entreprises en vertu de ce programme seront financées conjointement avec le secteur privé. Il s'agit, entre autres, des études de faisabilité

technique et d'ingénierie préliminaires, nécessaires à la mise en place des infrastructures sociales et de soutien qu'exige parfois l'exploitation de certaines possibilités de développement.

3) Planification du développement en général

Ce programme vise à rendre le gouvernement provincial plus efficace dans ses entreprises de développement en Nouvelle-Écosse. Les secteurs à approfondir en vertu de ce programme sont, entre autres, la recherche et l'analyse de base sur le plan économique et social. En ce qui concerne la recherche et l'analyse de base sur le plan économique, il faudra entreprendre la mise à jour des tableaux d'intrants/extrants de la Nouvelle-Écosse en les complétant et en les modifiant à des fins d'analyse de rentabilité.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des programmes que la province se chargera d'exécuter aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Planification de l'aménagement physique et des ressources	\$1 500 000	\$ 750 000	\$ 750 000
Recherches et études pour examiner diverses possibilités de développement	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Planification du développement général	500 000	250 000	250 000
TOTAL	<u>\$5 000 000</u>	<u>\$2 500 000</u>	<u>\$2 500 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé de deux représentants du MEER et de deux représentants de la province désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de cette entente. Un comité de coordination, composé d'un représentant fédéral et d'un représentant provincial, sera chargé des activités courantes, y compris la supervision des équipes de travail de chacun des projets de l'entente.

NOUVELLE-ÉCOSSE
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Agriculture

DURÉE DE L'ENTENTE Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981

OBJECTIFS Améliorer la viabilité et la stabilité de l'industrie agricole et renforcer sa capacité de croissance; maintenir les emplois actuels et créer de nouvelles possibilités de développement dans l'industrie agricole; et accroître le rendement et la productivité de certains éléments sous-exploités de l'industrie agricole qui peuvent soutenir la concurrence sur le marché provincial ou les marchés d'exportation.

HISTORIQUE L'assise agricole de la Nouvelle-Écosse a de tout temps reposé sur une multitude de petites exploitations disséminées dans les diverses régions rurales de la province. Souvent, les agriculteurs ont dû combiner leur première occupation avec la pêche ou la sylviculture, l'exploitation agricole n'assurant à la population rurale que de faibles moyens de subsistance.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les forces technologiques et économiques ont radicalement modifié le rôle de l'agriculture; cela a entraîné une diminution du nombre de fermes recensées, lequel est passé de 23 500 en 1951 à environ 6 000 aujourd'hui. Comme cette tendance persiste, un noyau de bons cultivateurs se forme graduellement sur les terres fertiles. Leur prospérité et leur réussite futures dépendent de leur capacité de s'adapter aux conditions technologiques et commerciales en évolution continuelle.

Selon le recensement de 1971, la superficie totale des terres agricoles était de 1 383 000 acres, dont 386 000 avaient été amendées. Sur ce nombre, il y avait 260 000 acres en herbe (153 000 en foin et 107 000 en pâturage) et 126 000 en cultures horticoles et protéiques à haute teneur énergétique.

Cinquante-sept pour cent des fermes recensées vendent pour moins de \$2 500 de produits et ne comptent en moyenne que 32 acres de sols amendés. À l'autre bout de l'échelle, seulement 20 p. cent des fermes ont un chiffre de vente qui dépasse les \$10 000; l'amendement des sols, dans leur cas, atteint une surface moyenne de 150 acres.

Les terres sont en général subdivisées en lotissements longs et étroits, ce qui rend difficile la constitution de grandes superficies pour des exploitations viables. En outre, le régime foncier actuel vient encore compliquer les choses.

Pour ce qui est de la production actuelle de l'industrie agricole, la meilleure façon de la décrire est de procéder par secteurs, chacun ayant ses propres caractéristiques.

La production laitière — Même si le nombre de vaches élevées dans les fermes de la Nouvelle-Écosse a diminué ces dernières années, l'augmentation de la production laitière par tête de bétail a permis de maintenir la production globale à un niveau presque constant. La province fournit environ 350 millions de livres de lait par année.

La production de viande — Les troupeaux de boucherie, qui comptent 45 000 têtes, sont élevés dans des pâturages et des parcs d'embouche. Il serait possible d'augmenter la production, puisqu'en Nouvelle-Écosse, la demande excède de trois fois l'offre.

L'élevage du porc a augmenté de façon constante, le nombre de bêtes passant de 47 000 en 1957 à 131 000 en 1971; mais la production de la province n'atteint pas encore la moitié de la demande totale. Il importe de souligner que l'industrie du porc de la Nouvelle-Écosse vient en tête de toutes les provinces pour la qualité de la viande.

L'aviculture est l'un des secteurs les plus productifs de l'industrie agricole. Des offices de mise en marché contrôlent soigneusement la production afin d'assurer que l'offre répond à la demande.

Les oeufs — Les producteurs d'oeufs de la province ont de tout temps réussi à répondre à la demande locale et à celle d'exportation.

Les fruits - Environ trois millions de boisseaux de pommes, deux millions de pintes de fraises, dix millions de livres de bleuets et de plus petites quantités de poires, de prunes, de framboises et de canneberges constituent la base de l'industrie de la culture fruitière de la province. La production est particulièrement importante, car elle se concentre dans quelques régions seulement.

Les légumes - Dans la province, plus de 9 500 acres de terre sont consacrées à la culture maraîchère. La récolte la plus importante est celle des pommes de terre, cultivées sur 3 500 acres, et destinées principalement aux marchés de transformation. En plus des pommes de terre et des légumes frais, 3 500 acres de terre produisent des haricots et des petits pois.

Autres produits agricoles - L'industrie de la culture en serre vend annuellement pour une valeur de \$4.5 millions de fleurs, de semis et de légumes provenant des deux millions de pieds carrés consacrés à cette fin dans la province.

La culture du tabac - Quelque 1 250 acres de terre sont consacrées à la culture du tabac, dont la production annuelle est évaluée à \$1.2 million.

Parmi les autres activités agricoles importantes de la province, citons les fourrures, dont les ventes s'élèvent à \$1.9 million, l'élevage du mouton, dont les ventes s'élèvent à \$620 000, et diverses autres activités évaluées à \$2.8 millions environ, de même que les "denrées en nature", produites et consommées sur place et évaluées à \$6.2 millions.

Outre les produits destinés à la vente, il en existe de nombreux autres qui servent à nourrir le bétail, par exemple; les céréales, le foin, les grains, le maïs et le fourrage à ensiler.

L'on tient compte de la valeur de ces produits au moment de la vente du bétail. Le fait que ces apports proviennent de la province au lieu d'être importés ajoute énormément à l'importance économique globale de l'industrie agricole de la province.

La ferme de subsistance tend peu à peu à disparaître pour être remplacée par la ferme commerciale. L'esprit d'initiative de certains agriculteurs appuyés

par des programmes fédéraux et provinciaux a fortement contribué à la formation d'un noyau de fermiers qui gèrent leur entreprise en s'inspirant de techniques de gestion commerciale éprouvées. On a assisté, au cours des deux dernières décennies, à une augmentation des dépenses au titre de l'agriculture, lesquelles sont passées de \$27 millions à \$90 millions.

Même si les progrès de la technologie ont entraîné un certain degré de spécialisation, l'agriculture mixte continue d'être le modèle qui convient le mieux à la situation de la Nouvelle-Écosse.

En termes économiques, les rentrées d'argent de l'ordre de \$104 millions pour l'année 1974 ont permis d'acheter des biens et services pour une valeur de \$89 millions. En voici quelques-uns : la vente et l'entretien de machines, la distribution des produits pétroliers, la construction, les assurances sur les meuneries, les opérations bancaires, etc. Ce sont essentiellement les hommes d'affaires ruraux qui fournissent ces biens et services. Presque tous les capitaux consacrés à l'agriculture proviennent de la Nouvelle-Écosse et tous les bénéficiaires qu'on en retire demeurent dans cette province.

Il y a un rapport direct entre les activités de production primaire, et certains éléments de l'industrie secondaire, notamment la transformation de la viande et de la volaille, les produits laitiers et les entreprises de transformation des fruits et légumes. La dépendance de l'industrie secondaire envers l'agriculture est due au fait que des 139 entreprises de fabrication et de transformation que comptent la vallée d'Annapolis et le comté de Kings, 68 dépendent entièrement, pour les matières premières, de la production agricole locale.

Mises à part ces considérations d'ordre purement économique, l'industrie agricole joue un rôle important pour la sauvegarde de la qualité du milieu rural en Nouvelle-Écosse. Touristes et résidents apprécient également le charme champêtre du milieu rural, et une industrie agricole prospère peut aider de façon considérable à préserver cet attrait.

ÉLÉMENTS

Le premier élément de la stratégie prévoit l'expansion de l'assise agricole.

Divers obstacles doivent d'abord être éliminés : le faible rapport entre les terres amendées et celles

qui ne le sont pas; le pourcentage élevé des fermes inexploitées qui sont devenues la propriété de non-cultivateurs : retraités, non-résidents et propriétaires de domaines, par exemple; l'éparpillement des petites fermes; et les grandes étendues de terre de classes II et III qui n'ont jamais été mises en valeur.

Pour lever ces obstacles, il faut rendre accessibles les terres inexploitées, regrouper les terres en des exploitations viables, mettre de nouvelles terres en valeur et augmenter la productivité des terres déjà exploitées par l'amélioration des cultures et par l'agrandissement et le regroupement des champs cultivés.

Le deuxième élément de la stratégie vise le développement de l'exploitation agricole qui pourra le mieux permettre d'atteindre les objectifs fixés, c'est-à-dire augmenter la production de la viande tout en diminuant la dépendance à l'égard des provenances importées.

Le modèle le plus approprié est la ferme mixte assez grande pour nourrir les animaux qui y sont élevés. Plusieurs combinaisons sont possibles. En voici quelques-unes :

- porc, récoltes à haute teneur énergétique et protéique, boeuf
- volaille, fourrage, boeuf
- verger, fourrage, boeuf
- produits laitiers, récoltes à haute teneur énergétique et protéique, porc.

Pour ce type d'exploitation, on utilise en outre les sous-produits des animaux pour les cultures.

Le troisième élément de la stratégie met l'éleveur à contribution. Afin d'augmenter la production au rythme envisagé, on aura besoin de la participation à temps plein de cultivateurs possédant une exploitation agricole suffisante. On pourra faire appel à l'un ou l'autre des trois groupes suivants :

- a) les agriculteurs compétents qui possèdent les ressources nécessaires pour agrandir leur exploitation;

- b) les cultivateurs prêts à accroître leur production mais ne possédant pas les ressources de base qui le leur permettrait sans recourir au travail à l'extérieur de la ferme pour compléter leur revenu;
- c) les jeunes qui auraient les capacités voulues pour exploiter une ferme mais qui ne disposent pas de l'actif nécessaire.

Le quatrième élément de la stratégie touche les facteurs de la formation et la technologie. L'agriculture est maintenant une entreprise et doit sans cesse faire face à des changements d'ordre technologique et économique. L'agriculteur doit connaître les méthodes de gestion, se tenir au courant des changements technologiques et comprendre les rouages du marché. Les jeunes qui se lancent en agriculture doivent posséder une connaissance solide de la gestion et bien connaître le genre de culture qu'ils désirent entreprendre.

Pour répondre à ces besoins, on doit recourir à divers moyens, par exemple, les cours intensifs; une formation alliant théorie et pratique; et l'application d'un programme de démonstration novateur visant à encourager l'élaboration et l'adoption dans les fermes de techniques appropriées.

**DÉPENSES
MAXIMALES**

Voici la liste des programmes qu'exécutera la province dans le cadre de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Aménagement des terres	\$31 400 000	\$14 280 000	\$17 120 000
Nourriture à haute teneur énergétique et protéique	7 192 000	2 032 000	5 160 000
Développement du bétail	6 200 000	1 240 000	4 960 000
Horticulture	2 425 000	485 000	1 940 000
Développement spécial	1 000 000	200 000	800 000
TOTAL	\$48 217 000	\$18 237 000	\$29 980 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, formé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéral et provincial intéressés, assurera la supervision de l'entente.

NOUVELLE-ÉCOSSE
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Développement industriel

DURÉE DE L'ENTENTE Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981
Modifiée le 28 septembre 1976

OBJECTIFS Appuyer la création de nouveaux débouchés d'emploi en Nouvelle-Écosse dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie; favoriser l'implantation, l'expansion et la réussite d'entreprises indigènes en Nouvelle-Écosse; et, enfin, élargir l'éventail des possibilités d'emploi disponibles en mettant l'accent sur les emplois à la fois plus spécialisés et plus rémunérateurs, particulièrement dans certaines localités d'importance moyenne.

HISTORIQUE Pendant les années soixante, la production manufacturière en Nouvelle-Écosse a nettement progressé, mais le nombre d'emplois dans ce secteur s'est accru à un rythme très lent. Les deux seules provinces à accuser une croissance plus faible encore à ce chapitre pendant la même période sont le Québec et la Saskatchewan. Cependant, depuis 1970 environ, on assiste à un renversement important de la situation alors que l'accroissement sur le plan de l'emploi dépasse la moyenne nationale. Cela devient particulièrement important lorsqu'on tient compte des gains qui peuvent en découler pour le secteur des services.

Les marchés de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes ont acquis, croit-on, une importance et une concentration suffisantes pour appuyer la fabrication d'une gamme de produits qui étaient auparavant importés de la région centrale du Canada. Cette "substitution des importations", alliée à l'essor des entreprises tournées vers l'exportation, a permis à la province d'enregistrer ses gains les plus spectaculaires dans le secteur de la fabrication secondaire depuis la Seconde Guerre mondiale.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en étroite collaboration avec le ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse. Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial du Développement.

ÉLÉMENTS

La stratégie de cette entente auxiliaire comporte cinq éléments principaux :

- 1) Le recensement, l'analyse et la promotion des possibilités de développement

Cet élément a pour but d'identifier les industries qui conviendraient à la Nouvelle-Écosse, d'en analyser la viabilité et d'en promouvoir le développement. Cet élément couvrira en outre des études sur les besoins spéciaux en infrastructure et l'établissement d'un système d'information industrielle au sein du ministère provincial du Développement.

- 2) L'appui aux entreprises locales

Cet élément a pour but d'aider, dans le domaine de la gestion en général, et de la commercialisation en particulier, les entreprises commerciales de la Nouvelle-Écosse à s'établir solidement et à se tenir au courant des nouveaux débouchés et des nouvelles techniques, et à maintenir ainsi une position concurrentielle forte. À long terme, les compétences et techniques ainsi acquises permettront aux petites entreprises de se libérer de leur dépendance vis-à-vis de l'aide gouvernementale. La province assumera les coûts de ce second élément.

- 3) Les emplacements industriels

Cet élément de la stratégie a pour but de renforcer, dans le corridor central de la province en particulier, les modèles de croissance existants en rendant disponibles des terrains industriels viabilisés à l'intérieur des parcs industriels situés dans les régions à forte croissance d'Amherst et de Debert, et dans certaines villes périphériques comme Kentville, Stellarton et Windsor. Cet élément comprend en outre des activités spéciales reliées aux parcs industriels et des dispositions touchant la construction de grands bâtiments manufacturiers.

Si on analyse l'évolution industrielle, on se rend compte que nombreuses sont les activités qui ont contribué à ce revirement récent. Parmi les secteurs d'activité qui ont marqué les progrès les plus importants, citons les pâtes et papiers, les produits en caoutchouc, la construction navale, le matériel roulant des chemins de fer, les véhicules automobiles, les produits du pétrole, les moquettes et tapis, les meubles, l'acier de construction et les pièces usinées, le matériel de communication électronique, les carrosseries et les remorques de camions, les machines et le matériel divers, les fils électriques et les produits chimiques industriels.

Les progrès réalisés par ces industries ont plus que compensé les pertes subies dans les secteurs d'activité plus traditionnels, notamment le traitement du poisson et le bois de sciage.

Ainsi, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'industrie de la fabrication secondaire a joué un rôle de premier plan dans la remontée de l'économie de la Nouvelle-Écosse.

Les gains marqués par le secteur de la fabrication se sont pour la plupart concentrés dans les comtés du centre de la province, et en particulier à Halifax-Dartmouth, Truro et Amherst. Cela, ajouté à la préférence accordée aux centres urbains pour la plupart des entreprises de services à potentiel de croissance élevé, a contribué à faire du corridor central de la Nouvelle-Écosse l'une des régions à connaître l'essor économique le plus marqué au cours des cinq dernières années.

Les centres urbains d'importance moyenne situés le long de ce corridor ont ainsi montré, au cours des dernières années, qu'ils pouvaient hors de tout doute attirer des industries de fabrication secondaires. Cette tendance devrait se maintenir. L'on prévoit donc que le secteur de la fabrication secondaire continuera de jouer un rôle prépondérant dans l'expansion future des centres d'importance moyenne.

Il faudra toutefois s'efforcer de faciliter et d'accélérer cette croissance du secteur de la fabrication secondaire afin d'assurer que les habitants de ces centres en particulier, et de la Nouvelle-Écosse en général, en bénéficient le plus possible.

4) L'aménagement d'infrastructures industrielles

Cet élément a pour but de favoriser l'expansion industrielle en fournissant des terrains industriels viabilisés et d'autres éléments essentiels d'infrastructure aux industries spécialisées qui gagneraient à s'établir à l'extérieur des parcs industriels.

5) Le perfectionnement de la main-d'oeuvre

Cet élément de la stratégie a pour but de permettre aux employés des entreprises en place de se perfectionner et de fournir, au besoin, aux grandes entreprises qui s'implantent une gamme complète de services en matière de main-d'oeuvre.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des programmes qu'exécutera la province dans le cadre de cette entente (telle que modifiée) :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Recensement, analyse et promotion des possibilités de développement	\$ 2 850 000	\$ 570 000	\$ 2 280 000
Parcs industriels et autres infra- structures connexes	10 279 000	2 055 800	8 223 200
Infrastructures industrielles	3 000 000	600 000	2 400 000
Information et évaluation	160 000	32 000	128 000
TOTAL	\$16 289 000	\$3 257 800	\$13 031 200

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de l'entente.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK



NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec le Nouveau-Brunswick a été signée le 23 avril 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre du Nouveau-Brunswick. On trouvera ci-dessous un synopsis de l'ECD.

La province du Nouveau-Brunswick souffre de sous-développement économique par rapport à l'ensemble du Canada. Le niveau d'emploi et le taux d'activité sont inférieurs à la moyenne canadienne et des milliers de résidents ont été obligés de quitter la province pour se chercher un emploi ailleurs. Les revenus par personne sont largement inférieurs à la moyenne nationale, et un grand nombre de familles vivent dans une pauvreté relative. Traduisent également ce sous-développement les niveaux d'éducation, de santé, de logement et d'autres services de base qui sont en-dessous de la moyenne nationale.

L'objectif premier de cette entente-cadre de développement avec le Nouveau-Brunswick est de réduire l'écart qui sépare la province et l'ensemble du Canada pour ce qui est du revenu par personne provenant d'un emploi. Le deuxième objectif est d'accroître les revenus personnels tout en diminuant le mouvement d'émigration nette. De façon plus précise, la stratégie de développement visera à accélérer la croissance de la production provinciale en haussant la productivité, à augmenter le nombre de possibilités d'emplois viables et à favoriser la formation d'une population active qualifiée dans plusieurs domaines.

Les mesures qui seront prises pour réaliser ces objectifs comprennent :

- 1) La détermination, la recherche et la réalisation de possibilités de développement, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents.
- 2) Des investissements conjoints dans l'aménagement des infrastructures nécessaires pour appuyer les possibilités de développement et faciliter un plus large développement communautaire et régional.
- 3) Dans les industries primaires, la stratégie visera surtout à augmenter les revenus grâce à une plus grande productivité et à maintenir l'emploi par une production accrue de biens dans le secteur primaire. Une grande partie de la stratégie

consistera à encourager la transformation, au Nouveau-Brunswick, des richesses naturelles actuellement exportées à l'état brut, de même que la production de biens d'une plus grande valeur. On appliquera ces mesures dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des minéraux et de la pêche.

- 4) Durant les dernières années, au Nouveau-Brunswick, il y a eu une augmentation des emplois dans la fabrication non axée sur les ressources naturelles, et on a assisté à une certaine diversification dans ce secteur avec la mise sur le marché de produits nouveaux pour la province. Dans le cadre de la stratégie de développement, on continuera d'accorder une grande priorité à la diversification plus poussée de l'activité de fabrication en orientant les efforts vers la production d'articles d'une plus grande valeur nécessitant des techniques modernes et une main-d'oeuvre qualifiée.
- 5) L'activité dans l'industrie du tourisme fournit une source valable de revenus aux résidents de la province. Il s'agira donc, dans le cadre de la stratégie de développement, de trouver la meilleure façon de faire bénéficier l'industrie touristique et les gens concernés de l'afflux croissant de voyageurs et de visiteurs dans la province.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec le Nouveau-Brunswick :

- les routes, 1974-1975 (expirée)
- l'étude du canal Miramichi (expirée)
- le développement agricole
- les forêts
- le développement industriel
- le projet-pilote de la région de Kent
- le village historique de King's Landing
- les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton
- la promotion du tourisme
- la planification
- la mise en valeur des minéraux et des combustibles
- les routes, 1975-1976 (expirée)
- les routes, 1976-1977.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment toutes les modifications apportées au 31 décembre 1976.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Développement agricole
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1977 Modifiée le 5 septembre 1976
OBJECTIFS	Favoriser l'accroissement des possibilités d'emplois, la hausse des revenus ainsi que l'amélioration de la stabilité d'emploi pour les personnes travaillant dans l'agriculture et les industries connexes; maintenir aussi la qualité des produits à un niveau plus élevé et accroître la production du secteur agricole.
HISTORIQUE	Pour réaliser les objectifs susmentionnés, on devra prendre un certain nombre de mesures dont les suivantes :
	<ul style="list-style-type: none">a) mesures visant à assurer une meilleure utilisation des terres, de la main-d'oeuvre et des capitaux existants, dans chaque région de la province;b) mesures visant à stimuler une exploitation accrue des débouchés sur les marchés intérieurs et d'exportation;c) mesures visant à accroître la capacité de l'industrie à fixer, de concert avec le gouvernement, des objectifs de développement et à déterminer des entreprises de développement possibles;d) mesures en vue d'assurer l'aide et l'appui au développement qui sont nécessaires pour appliquer cette stratégie.

Les termes de cette entente auxiliaire ont été définis par un groupe de travail composé de fonctionnaires du MEER, d'Agriculture Canada et du secrétariat du Cabinet du Nouveau-Brunswick. Elle a été signée

par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale et de l'Agriculture, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de l'Agriculture et du Développement rural du Nouveau-Brunswick.

ÉLÉMENTS

La présente entente auxiliaire comprend quatre programmes :

1) Programme de planification et de développement

Délimiter un cadre pour la politique et la planification provinciales de l'agriculture à l'intérieur duquel le gouvernement, les particuliers et les groupes de production pourront élaborer des possibilités de développement et appuyer la recherche et les études visant à cerner des possibilités d'emplois précises dans le secteur agricole.

2) Programme de possibilités de développement

Assurer l'aide financière nécessaire afin de stimuler le développement des produits agricoles pour lesquels le Nouveau-Brunswick est avantagé sur le marché provincial ou le marché d'exportation.

3) Programme de développement de l'esprit d'initiative

Donner à ceux qui travaillent au sein de l'industrie agricole de véritables possibilités de consultation avec le gouvernement, lors de l'élaboration des politiques et des programmes, et inciter les entrepreneurs à exploiter les possibilités du secteur.

4) Programme d'appui à la mise en oeuvre

Offrir l'aide financière requise pour administrer et réaliser la gamme étendue de travaux prévus dans l'entente.

DÉPENSES MAXIMALES (telles que modifiées)	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Planification et développement	\$1 156 900	\$ 231 380	\$ 925 520
Possibilités de développement	5 028 950	1 005 790	4 023 160
Développement de l'esprit d'initiative	1 258 675	251 735	1 006 940
Appui à la mise en oeuvre	<u>1 291 450</u>	<u>258 290</u>	<u>1 033 160</u>
Total	\$8 735 975	\$1 747 195	\$6 988 780

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Forêts
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1979 Modifiée le 18 février 1976
OBJECTIFS	Mettre sur pied un vaste programme de développement des forêts, à l'échelle de la province, qui permettrait d'augmenter la production de bois de haute qualité et de donner de l'expansion à l'industrie de transformation du bois, améliorant ainsi les possibilités d'emplois et de revenus des habitants locaux.
HISTORIQUE	<p>Les programmes et les projets prévus dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les forêts ont été élaborés à partir des résultats de l'étude sur les ressources forestières du Nouveau-Brunswick faite aux termes d'une autre entente fédérale-provinciale, conclue en mars 1972. Il sera nécessaire, en vue d'exploiter toutes les possibilités de production du bois et d'accroître sensiblement la capacité de transformation, d'améliorer la gestion des terres boisées publiques et privées. On a accordé la priorité à la constitution d'une réserve de bois de meilleure qualité pouvant être produit et vendu sur les marchés national et mondial à des prix concurrentiels. Pour y arriver, il faudra favoriser une affectation et une utilisation plus rationnelles des ressources et améliorer le système de livraison du bois.</p> <p>L'entente prévoit des efforts intenses de développement dans le cadre du projet-pilote de la région de Bathurst qui mettra à l'essai, dans des conditions opérationnelles, de nouvelles politiques d'affectation des ressources forestières et de nouvelles techniques de gestion des forêts et de coupe du bois.</p>

Environ la moitié des fonds prévus par l'entente sera consacrée à l'amélioration de la gestion forestière : mise au point de renseignements plus précis sur la gestion forestière, expansion des pépinières forestières, reboisement et amélioration des peuplements, aménagement d'un réseau intégré de routes forestières, vérification des concepts de lutte contre la tordeuse de bourgeons de l'épinette, et exploitation d'autres utilisations des ressources forestières, y compris les loisirs. De plus, on prendra des mesures pour favoriser la productivité et le rendement des boisés privés.

D'autres programmes ont pour objet d'accroître l'utilisation des ressources grâce à l'adoption de techniques de coupe plus efficaces, à des systèmes de transport améliorés et au développement industriel. On est en train d'aménager, à l'intérieur de la région-pilote, un emplacement industriel viabilisé pour un complexe d'industries forestières.

À l'appui de ces initiatives, l'entente comprend des programmes qui visent à constituer une réserve suffisante de main-d'oeuvre qualifiée, à fournir des services professionnels et techniques et à réaliser l'étude technique d'un établissement où seront dispensés des cours de formation sur les ressources forestières et qui servira à la recherche et à l'administration.

Le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire comprend cinq programmes :

1) Gestion forestière

Ce programme englobe les éléments suivants : inventaire des terres boisées, sylviculture, regroupement des terres de l'État, protection des ressources, développement polyvalent, réseau de routes forestières et boisés privés.

2) Utilisation des ressources

Les éléments de ce programme sont : exploitation forestière, prêts pour l'acquisition du matériel, développement industriel et transports.

3) Perfectionnement de la main-d'oeuvre

Dans le cadre de ce programme, on fera l'étude des problèmes de recrutement, de l'offre et de la demande, des conditions de travail, des taux de salaire, des avantages sociaux et de la formation, et des travaux seront entrepris dans les domaines de l'éducation et de la recherche.

4) Administration

L'objet de ce programme est d'assumer les coûts et les dépenses de personnel, les frais reliés à l'acquisition du matériel, à la planification et à l'étude de nouvelles installations, ainsi que d'autres dépenses du même genre.

5) Projet-pilote

Ce programme a pour but d'aider à l'établissement et au maintien d'une équipe de gestion, d'aider à l'achat d'éléments d'actif et de contribuer au coût de la préparation et de la viabilisation de l'emplacement.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Gestion forestière	\$36 386 000	\$ 7 277 200	\$29 108 000
Utilisation des ressources	10 453 500	2 090 700	8 362 800
Perfectionnement de la main-d'oeuvre	2 219 500	443 900	1 775 600
Administration	4 582 750	916 550	3 666 200
Projet-pilote	4 387 250	877 450	3 509 800
TOTAL	\$58 029 000	\$11 605 800	\$46 423 200

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Développement industriel

DURÉE DE L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1979

OBJECTIFS Étendre, diversifier et raffermir les activités de fabrication et de transformation dans la province. Plus précisément, on cherchera à diversifier la fabrication en visant des produits d'une plus grande valeur nécessitant une technologie moderne et une main-d'oeuvre qualifiée et à encourager l'implantation d'industries pouvant exploiter les ressources naturelles de la province ou sa situation maritime stratégique.

HISTORIQUE Une grande partie des fonds prévus aux termes de l'entente sera consacrée à la détermination et à la promotion de possibilités de développement et à la mise en place d'infrastructures industrielles. Cela comprend la fourniture des installations, de l'équipement et des services nécessaires pour exploiter à titre expérimental des entreprises de fabrication qui serviront à promouvoir l'implantation ou l'agrandissement d'industries; l'acquisition et la viabilisation d'emplacements industriels dans des régions où la demande de terrains industriels est grande; et l'aménagement d'installations pour usine en vue d'offrir simultanément des services administratifs et techniques centraux à divers manufacturiers désirant fabriquer des produits nouveaux. On verra aussi à formuler, à contrôler et à évaluer des politiques et des programmes de développement industriel et à planifier des études techniques ainsi que l'étude des répercussions de possibilités et de projets précis de développement industriel.

Cette entente a été élaborée en collaboration avec les ministères fédéraux des Finances et de l'Industrie et du Commerce et avec divers ministères

provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre du Développement du Nouveau-Brunswick y ont apposé leur signature.

ÉLÉMENTS

Les quatre programmes de l'entente sont les suivants :

1) Planification du développement industriel

Des fonds seront consacrés à la dotation en personnel et aux autres services nécessaires à une sous-section de planification et de programmation qui sera créée au sein du ministère du Développement économique du Nouveau-Brunswick. On financera aussi des études de planification.

2) Développement industriel régional

Des fonds seront consacrés à la création de commissions industrielles régionales dans un certain nombre de régions et à l'embauchage du personnel de soutien additionnel dont les commissions auront besoin.

3) Aide à l'industrie de fabrication

Des sommes seront consacrées à la construction d'un bâtiment, à l'achat de l'outillage et aux frais initiaux d'exploitation d'une entreprise de fabrication et de commercialisation expérimentales à l'échelle intermédiaire se situant entre la production-pilote et la production commerciale. Les ventes de produits et de brevets pourraient rapporter certains revenus que se partageront les gouvernements dans une proportion égale aux sommes investies.

Est également prévu dans ce programme, l'aménagement, au besoin, de locaux industriels pour aider les entreprises manufacturières à s'établir.

4) Infrastructures industrielles

Des fonds serviront à l'acquisition et à la viabilisation de terrains industriels, à la construction d'un ensemble industriel dans lequel on louera des locaux et à d'autres infrastructures industrielles dont on n'a pas encore défini l'emplacement et qui auront pour but de promouvoir les investissements du secteur privé.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Planification du développement industriel	\$ 5 313 000	\$1 062 600	\$ 4 250 400
Développement industriel régional	5 307 250	1 061 450	4 245 800
Aide à l'industrie de fabrication	3 967 500	793 500	3 174 000
Infrastructures industrielles	15 640 000	3 128 000	12 512 000
TOTAL	<u>\$30 227 750</u>	<u>\$6 045 550</u>	<u>\$24 182 200</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants des deux gouvernements nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Projet-pilote de la région de Kent

**DURÉE DE
L'ENTENTE** Du 17 février 1975 au 31 mars 1977

OBJECTIFS Entreprendre un projet-pilote pour aider les habitants de la région de Kent (le comté de Kent et les paroisses de Hardwick et de Rogersville du comté de Northumberland) à élaborer et à mettre en oeuvre des projets dans les domaines de la pêche, des forêts, de l'agriculture, de la fabrication basée sur les ressources, du tourisme et des loisirs, en vue d'y améliorer les possibilités d'emplois et de revenus et d'acquérir une expérience pouvant profiter à d'autres régions du Canada.

HISTORIQUE Quoique la région connaisse actuellement un taux de chômage élevé et de faibles revenus, elle offre quand même de grandes possibilités d'expansion économique. Une gamme variée d'organismes, y compris la Société de relance du Nouveau-Brunswick, des groupes de développement régional ainsi que des organismes fédéraux et provinciaux ont étudié les possibilités de développement de la région de Kent. Jusqu'à maintenant, parmi les possibilités de développement qui ont été repérées, on compte : l'accroissement de la production et de la transformation des produits agricoles, l'augmentation des recettes provenant des forêts régionales grâce à une gestion améliorée et à la hausse de la valeur ajoutée locale, l'exploitation des peuplements d'arbres de Noël, l'expansion des installations touristiques en fonction des ressources historiques et pittoresques de la région et le développement du parc national Kouchibouguac, l'augmentation des recettes provenant des pêches, et, enfin, l'exploitation des avantages de la situation géographique pour attirer des entreprises de fabrication dans certaines parties de la région.

Un des aspects les plus prometteurs de la région de Kent est l'intérêt et l'initiative de ses habitants qui peuvent être encouragés à exploiter les possibilités qui s'offrent à eux. Afin de leur faciliter la tâche, il est nécessaire de prendre des mesures en vue d'encourager les particuliers ou les groupes intéressés à explorer les possibilités et, s'il y a lieu, les aider à obtenir les renseignements, les conseils techniques et les capitaux nécessaires pour leur exploitation.

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente auxiliaire.

ÉLÉMENTS

Les principaux programmes de cette entente sont :

- 1) Programme d'amorce de projets et d'appui technique qui consiste à financer les projets au fur et à mesure des besoins, à fournir des conseils sur le plan technique et de la mise en marché et à étudier des secteurs choisis.
- 2) Programme d'infrastructures qui consiste à financer les services municipaux et autres dans les agglomérations où les lacunes à ce chapitre nuisent à l'expansion économique.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Amorce de projets et appui technique	\$1 656 000	\$331 200	\$1 324 800
Infrastructures	1 150 000	230 000	920 000
Administration du programme	345 000	69 000	276 000
TOTAL	\$3 151 000	\$630 200	\$2 520 800

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Village historique de King's Landing

DURÉE DE L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1977

OBJECTIFS Contribuer à développer davantage l'industrie touristique de la province grâce au parachèvement du village historique de King's Landing, près de Fredericton.

HISTORIQUE L'aménagement de King's Landing a été entrepris à l'origine par le Canada et le Nouveau-Brunswick aux termes de l'entente FODER-Mactaquac à la suite de la décision de construire le barrage Mactaquac sur la rivière Saint-Jean. Dans la région de 90 milles, que devaient inonder les eaux retenues par le barrage, se trouvaient un certain nombre de bâtiments d'une grande valeur architecturale et historique qui ont été démontés et reconstruits dans le village situé près du réservoir d'amont, à 23 milles à l'ouest de Fredericton.

Le village historique recrée pour les visiteurs les modes de vie des habitants de la vallée de la Saint-Jean au 19^e siècle. Le village qui offre aux visiteurs la possibilité de faire un retour dans le passé s'est révélé un attrait touristique de premier plan et un élément d'une grande valeur éducative pour la province. Bien qu'il ne soit pas encore terminé, le nombre des visiteurs est passé de 28 000 il y a trois ans à 80 000 en 1974.

L'entente auxiliaire prévoit des déboursés de \$4.4 millions répartis sur trois années financières pour terminer l'aménagement du village de façon à le rendre entièrement opérationnel. On prévoit entre autres le parachèvement de tous les autres éléments du village dont des maisons historiques additionnelles, la construction d'un quai et d'un

embarcadère, la construction d'un échangeur moderne, d'un centre d'accueil des visiteurs, d'un terrain de stationnement et d'une voie d'accès et une étude de faisabilité de la mise sur pied d'un service de transport par voie navigable sur le réservoir d'amont de Mactaquac.

L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick qui est chargé de l'administration des ressources historiques.

ÉLÉMENTS

Il y a quatre programmes dans le cadre de cette entente :

- 1) Parachèvement de l'aménagement du site, y compris la construction et la restauration d'éléments du site, l'amélioration d'installations d'accueil des visiteurs et l'aménagement des lieux.
- 2) Construction d'un échangeur pour faciliter l'accès au site à partir de la Transcanadienne.
- 3) Construction d'un centre d'accueil des visiteurs, d'un terrain de stationnement et d'une route d'accès qui assureront des contrôles et des services généraux de renseignements aux visiteurs.
- 4) Projet-pilote de transport par eau pour étudier la possibilité d'un service de transport par eau entre le site et le parc provincial Mactaquac.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Parachèvement du village historique :			
parachèvement de l'aménagement du site	\$1 259 250	\$251 850	\$1 007 400
construction d'un échangeur	2 012 500	402 500	1 610 000
construction d'un centre d'accueil de visiteurs, d'un terrain de station- nement et d'une route d'accès	948 750	189 750	759 000
projet-pilote de transport par voie navigable	172 500	34 500	138 000
TOTAL	\$4 393 000	\$878 600	\$3 514 400

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Grandes artères de Saint-Jean et de Moncton

DURÉE DE L'ENTENTE Du 17 février 1975 au 31 mars 1979
Modifiée le 16 décembre 1975

OBJECTIFS Terminer les travaux entrepris aux termes d'ententes antérieures sur les zones spéciales et portant sur les grandes artères qui serviront à améliorer le transport des marchandises et des gens dans Saint-Jean et Moncton et à développer davantage ces grands centres de croissance.

HISTORIQUE Cette entente auxiliaire fait suite à l'engagement qu'ont pris conjointement les gouvernements de poursuivre les travaux de construction des grandes artères urbaines suivantes : boulevard Wheeler de Moncton, route de Shediac et route à priorité de Saint-Jean.

Les travaux ont été entrepris aux termes de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les zones spéciales en vertu de laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale a assumé \$5.5 millions du coût de construction du boulevard Wheeler et \$19.8 millions dans le cas de la route à priorité de Saint-Jean, plus un prêt de \$6.7 millions pour l'acquisition de terrains. On a ouvert le tronçon ouest de cette route à l'automne dernier.

On a terminé la construction du boulevard Wheeler entre la rue Saint George et le chemin de la Montagne. En novembre dernier, la ville de Moncton et le Canadien National ont convenu qu'il serait souhaitable de déplacer les voies ferrées du centre ville pour les réaménager au nord de la Transcanadienne. On peut donc maintenant procéder à l'étude technique et à la construction des tronçons est du boulevard Wheeler entre le chemin de la Montagne et la rue Church.

Les travaux de construction commenceront sur le tronçon est de la route à priorité de Saint-Jean entre le pont Harbour et la route MacKay, sur le boulevard Wheeler entre les rues Saint George et Church, y compris les voies de raccordement, et sur la route de Shediac de la Transcanadienne à l'avenue Floral à Moncton.

Ces grandes artères urbaines contribueront de façon notable au développement économique et socio-économique de ces grandes zones métropolitaines de la province.

Le ministre de l'Expansion économique régionale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de la Voirie du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente.

ÉLÉMENTS

1) Route à priorité de Saint-Jean

Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une route à priorité et à accès limité dans la ville de Saint-Jean, depuis l'extrémité est du pont Harbour jusqu'à la route MacKay.

2) Boulevard Wheeler

Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une grande artère régionale à quatre voies et à accès limité contournant la zone urbaine de Moncton et de certaines voies de raccordement à la Transcanadienne et aux localités de la rive sud.

3) Route de Shediac

Parachèvement de l'étude technique et de la construction d'une route à quatre voies reliant Shediac à Moncton, de la Transcanadienne à l'avenue Floral.

Au tableau des dépenses maximales, on a combiné les coûts de construction du boulevard Wheeler et de la route de Shediac.

DÉPENSES MAXIMALES (telles que modifiées)	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Route à priorité de Saint-Jean	\$20 200 000	\$ 6 060 000	\$14 140 000
Boulevard Wheeler et route de Shediac	24 500 000	7 350 000	17 150 000
TOTAL	\$44 700 000	\$13 410 000	\$31 290 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Promotion du tourisme
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 16 décembre 1975 au 31 mars 1978
OBJECTIFS	<p>Stimuler le développement du secteur touristique au Nouveau-Brunswick et favoriser la productivité en accroissant les revenus de ce secteur en :</p> <ul style="list-style-type: none">a) augmentant le nombre de visiteurs;b) prolongeant le séjour moyen des touristes;c) prolongeant les activités touristiques jusqu'à la saison froide.
HISTORIQUE	<p>Les activités touristiques contribuent déjà largement à hausser les niveaux de l'emploi et des revenus au Nouveau-Brunswick. En 1973, environ 48 p. cent de toutes les dépenses de voyage enregistrées dans la province avaient été faites par des touristes de passage et 15 p. cent par des villégiateurs. On peut donc attribuer aux touristes 63 p. cent environ des dépenses de voyage totales de 1973, lesquelles se sont chiffrées à \$125 millions. Le tourisme occupe, par conséquent, une place importante parmi les activités de l'industrie des voyages qui, en 1973, ont amené 14 900 années-hommes d'emploi et quelque \$49 millions de revenu pour les familles.</p> <p>Si la demande à l'égard du genre d'attractions que peut offrir le Nouveau-Brunswick continue de croître au rythme prévu, il existe d'immenses possibilités d'expansion pour le secteur touristique de la province. En prenant des mesures pour promouvoir et étendre l'exploitation des attractions actuelles et possibles, ainsi que des mesures pour inciter le secteur privé à participer davantage aux entreprises liées au tourisme, on s'attend que la province pourra s'approprier une part sensiblement accrue du marché touristique en expansion.</p>

Pour développer l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick, il faudra, entre autres exigences principales, inciter les visiteurs à séjourner plus longtemps. En raison de sa situation géographique, le Nouveau-Brunswick est une province "de passage" du fait qu'elle attire un grand nombre de touristes qui traversent la province à destination d'autres régions de l'Atlantique. Par conséquent, ces touristes passent très peu de temps au Nouveau-Brunswick et, toute proportion gardée, y dépensent en moyenne beaucoup moins d'argent.

La promotion de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick s'inspire d'une stratégie provisoire, élaborée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial pour contrer, durant les trois ou cinq prochaines années, les problèmes clefs comme le phénomène du touriste de passage, par le biais d'une approche misant sur la "zone de destination". La stratégie énonce les genres d'effort de développement qu'il faudra déployer pour permettre aux zones de destination d'exploiter toutes leurs possibilités en ce qui a trait aux centres d'intérêt, aux installations et aux services requis pour inciter un nombre important de visiteurs à y faire un séjour plus ou moins long.

ÉLÉMENTS

La présente entente auxiliaire comprend deux programmes :

- 1) Les services des ressources essentielles : programme visant à appuyer les ressources disponibles affectées à la planification, à la promotion et à la coordination des activités touristiques au Nouveau-Brunswick et à fournir des ressources dans les domaines de la planification, de l'aide financière et de l'acquisition de terrains pour compléter le programme d'infrastructure.
- 2) Les infrastructures : programme visant à élever le niveau des dépenses faites par les touristes et les visiteurs qui se rendent dans la province, grâce à l'aménagement des infrastructures nécessaires comme la construction de centres d'orientation des visiteurs, le réaménagement des plages, la construction d'un grand centre d'artisanat et l'établissement d'une école d'hôtellerie.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Services des ressources essentielles	\$ 4 887 500	\$ 977 500	\$3 910 000
Infrastructures	6 514 750	1 302 950	5 211 800
Total	<u>\$11 402 250</u>	<u>\$2 280 450</u>	<u>\$9 121 800</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Entente sur la planification
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 1 ^{er} avril 1975 au 31 mars 1980
OBJECTIFS	<p>L'objectif de cette entente est de fournir les fonds provinciaux et fédéraux requis pour obtenir les services et le personnel extérieurs nécessaires pour entreprendre des études et réaliser des activités de planification servant à identifier et à analyser les besoins et les possibilités de développement économique et socio-économique au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces besoins et possibilités.</p>
HISTORIQUE	<p>Compte tenu du besoin de renforcer et d'appuyer la capacité de planification du gouvernement provincial en vue de mieux déterminer et analyser les possibilités de développement socio-économique du Nouveau-Brunswick, on a entrepris d'élaborer une entente auxiliaire sur la planification aux termes de l'ECD.</p> <p>L'entente proposée s'apparente à l'entente provisoire sur la planification approuvée par le Conseil du Trésor en 1973.</p> <p>Alors que d'autres accords auxiliaires prévoient d'appuyer la planification d'activités dans divers secteurs et la réalisation de mesures de développement précises, celui-ci suppléera aux ressources dont disposent le Canada et la province pour satisfaire aux besoins en planification et coordination qui débordent le cadre des autres ententes auxiliaires.</p>

ÉLÉMENTS

On fournira les fonds requis pour obtenir le personnel et les services professionnels extérieurs nécessaires pour entreprendre :

- a) des travaux de planification générale du développement en vue de déterminer la meilleure répartition des ressources aux termes de l'ECD;
- b) des recherches et des études en vue d'étudier les diverses possibilités de développement avant qu'elles ne fassent l'objet d'ententes auxiliaires;
- c) la planification des aménagements nécessaires pour que le développement et le progrès économique se fassent dans l'ordre;
- d) la coordination des activités prévues dans chaque entente auxiliaire de façon à pouvoir réagir face à l'évolution de la situation et à modifier les priorités des programmes au besoin.

RÉSUMÉ FINANCIER
(OU DÉPENSES
MAXIMALES)

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Total pour l'entente auxiliaire (Partage à parts égales)	\$4 875 000	\$2 437 500	\$2 437 500

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Minéraux et combustibles

DURÉE DE L'ENTENTE Du 24 juin 1976 au 31 mars 1981

OBJECTIFS Prendre des mesures visant à tirer le maximum de bénéfices économiques et socio-économiques nets des ressources minérales du Nouveau-Brunswick tout en assurant le maintien de la qualité de l'environnement à un niveau élevé. On atteindra cet objectif de la façon suivante :

- a) en stimulant les investissements privés tant dans le domaine de l'exploration que de la mise en valeur des mines;
- b) en favorisant une transformation plus poussée des minéraux de la province;
- c) en prenant des mesures visant à accroître l'autonomie nationale en matière d'approvisionnement en combustibles.

ÉLÉMENTS Financement et exploitation

La contribution du Canada sera de 80 p. cent du coût admissible total jusqu'à concurrence de \$9 050 500, lequel montant comprend une allocation de 15 p. cent pour les imprévus. Afin d'aider à assurer le financement provisoire des programmes et projets, le Canada peut, si la province en fait la demande, faire à cette dernière des versements provisoires équivalant à 100 p. cent de sa quote-part des demandes présentées. Ces versements seront fondés sur une estimation des dépenses effectivement engagées. Deux programmes sont mis en oeuvre dans le cadre de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
1) Recensement des possibilités	\$ 6 310 625	\$1 262 125	\$5 048 500
2) Possibilités de développement	5 002 500	1 000 500	4 002 000
TOTAL	\$11 313 125	\$2 262 625	\$9 050 500

Recensement des possibilités

Le programme de recensement des possibilités de développement prévoit : l'analyse du potentiel de développement des ressources énergétiques du Nouveau-Brunswick, l'exploration et l'évaluation des venues minérales connues qui, sur la base des renseignements que l'on possède au sujet des ressources et du marché, offrent des possibilités de développement; l'exploration dans les zones où un recyclage éventuel des terres interdirait la mise en valeur des ressources minérales; et l'établissement des cartes géologiques de base à une échelle permettant d'améliorer l'efficacité des décisions en matière d'exploitation.

Possibilités de développement

Le programme relatif aux possibilités de développement permettra de résoudre les difficultés technologiques qui freinent l'utilisation de plus en plus grande des ressources minérales et des combustibles de la province. Il permettra de promouvoir les possibilités recensées en vue d'accroître la production de minéraux et de combustibles, la valeur ajoutée, la productivité et la participation des habitants du Nouveau-Brunswick à toutes les phases de l'exploration et permettra également la construction du réseau routier nécessaire à la mise en valeur des ressources minérales énergétiques.

ADMINISTRATION
ET GESTION

On évalue à \$1 344 000 les dépenses fédérales pour 1976-1977.

NOUVEAU-BRUNSWICK
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Routes, 1976-1977

DURÉE DE L'ENTENTE Du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1977

OBJECTIFS Faciliter un plus large développement communautaire et régional par l'octroi d'une aide financière à la construction routière et favoriser simultanément le développement des industries axées sur les ressources, des industries de fabrication secondaire et de services en facilitant le transport des produits et l'accessibilité.

HISTORIQUE La portée et la nature de l'entente ont été déterminées essentiellement en fonction des quatre éléments suivants :

- a) les objectifs et la stratégie de l'ECD;
- b) la politique nationale sur les routes;
- c) le programme quinquennal provincial en matière de routes;
- d) les activités passées du MEER dans le domaine routier.

Ce sont les critères suivants tirés de la politique nationale sur les routes qui ont servi à l'évaluation des propositions de construction routière :

Critères du MEER

- a) améliorer l'accessibilité de régions choisies;
- b) permettre l'accès à des régions choisies pour l'exploitation des possibilités de développement économique et socio-économique;

- c) permettre l'accès aux régions isolées afin d'améliorer la mobilité sociale;
- d) améliorer l'infrastructure régionale et les services de soutien;

Critères du MT

- e) améliorer, à l'échelle nationale, l'ensemble du réseau routier du Canada;
- f) contribuer à l'équilibre des modes de transport concurrentiels ou complémentaires;
- g) contribuer à l'instauration d'un réseau national ininterrompu en fonction tant du réseau routier lui-même que de ses liens avec certains autres modes de transport.

ÉLÉMENTS

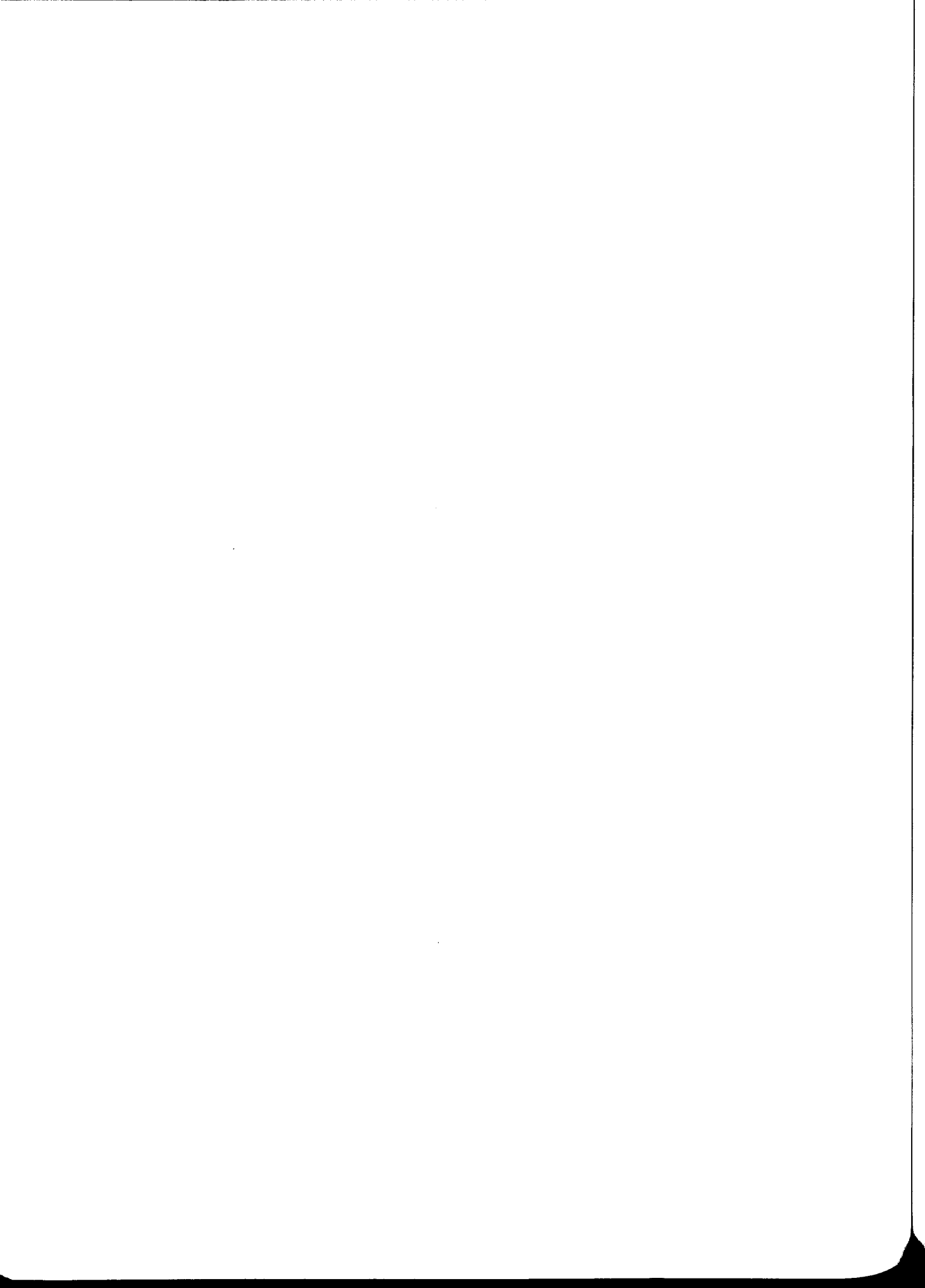
L'entente auxiliaire comporte sept éléments :

- a) la poursuite de la construction de la route à accès limité, du chemin du lac Lily à Eel River, y compris la pose de la dernière couche de revêtement;
- b) la poursuite des travaux d'amélioration des ouvrages et du tracé de la route 11, entre Belledune et Bathurst;
- c) le remplacement du pont de la rivière Tabusintac par un pont d'une capacité portante correspondant à la norme H25520, y compris le parachèvement des approches et de la pose du revêtement;
- d) la poursuite des travaux d'amélioration de la route 11 entre Rexton et Moncton, y compris la construction de trois échangeurs;
- e) la conception technique et la construction de certains tronçons de la route côtière n° 11, y compris les travaux préparatoires à la construction de deux ponts importants;
- f et g) le parachèvement des travaux de construction en cours de la route 17 entre Saint-Léonard et Saint-Quentin et de la route de Renous - Plaster Rock (route 109).

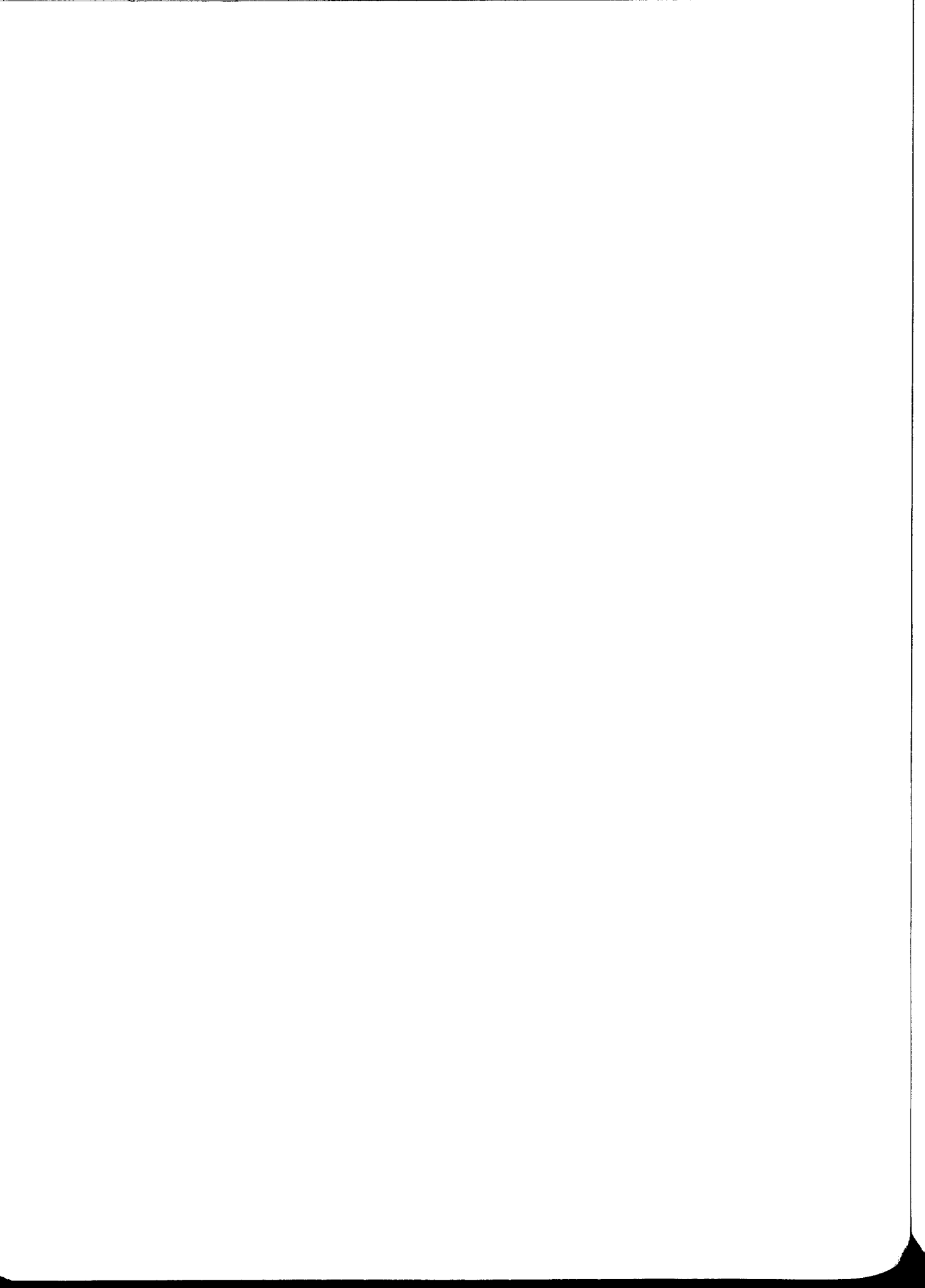
DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
a)	\$ 1 231 000	\$ 307 750	\$ 923 250
b)	1 483 667	370 917	1 112 750
c)	934 000	233 500	700 500
d)	4 529 000	1 132 250	3 396 750
e)	3 683 000	920 750	2 762 250
f et g)	139 333	34 833	104 500
TOTAL	<u>\$12 000 000</u>	<u>\$3 000 000</u>	<u>\$9 000 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, formé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de l'entente.



LE QUÉBEC



QUÉBEC

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Québec a été conclue le 15 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec au nom de la province.

L'ECD Canada-Québec repose sur une étude de la situation et des priorités socio-économiques de la province, exposée brièvement ci-après, d'après laquelle on a fixé conjointement les objectifs de développement.

L'analyse de la conjoncture économique révèle que l'assise industrielle du Québec est très différente de celle de l'Ontario et du Canada en général. Cependant, les industries secondaires de la fabrication et de la transformation ont tendance à se concentrer à Montréal, principal centre de croissance de la province. L'économie du Québec accuse en outre d'autres faiblesses. Bien que supérieur de 24 p. cent à celui des provinces Maritimes, le revenu personnel par habitant est de 11 p. cent inférieur à la moyenne nationale. Le Québec enregistre également un taux de chômage beaucoup plus élevé que dans la majorité des autres provinces et un taux de participation au marché du travail relativement plus faible. On note finalement des disparités importantes entre les divers groupes sociaux et les différentes régions du Québec. Pourtant, de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années 60, la performance globale de l'économie québécoise se compare avantageusement à celle de l'économie canadienne. Cependant, depuis cette période, elle s'est détériorée par rapport à celle de l'Ontario et du Canada dans son ensemble. Par exemple, la part québécoise des investissements canadiens est passée de 25.3 p. cent en 1964 à 20.1 p. cent en 1970. La progression de la production, de la productivité et des revenus a été également plus faible au Québec au cours de cette même période. Même si l'économie québécoise s'est quelque peu rétablie au cours des dernières années, un effort massif s'impose si on veut améliorer la performance économique à long terme.

Les objectifs généraux du programme de développement économique pour le Québec peuvent se résumer comme suit :

- a) stimuler la création d'emplois productifs et consolider les emplois des secteurs traditionnels;

- b) augmenter le niveau de vie;
- c) renforcer la structure industrielle et urbaine et favoriser le développement optimal des différentes régions;
- d) susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement;
- e) favoriser un meilleur équilibre dans le développement du Québec par rapport aux diverses régions du Canada.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, on a convenu d'une stratégie de développement générale pour le Québec en conformité avec les priorités sectorielles et régionales suivantes :

- 1) Le secteur primaire — Les programmes recommandés dans ce secteur comportent trois éléments : accroître les revenus par le biais d'une grande productivité, viser à un aménagement des ressources naturelles du Québec qui maximise leurs effets sur le secteur manufacturier, et ajouter des étapes additionnelles au processus de production.
- 2) Le secteur manufacturier — L'analyse de la structure industrielle du Québec conduit à la formulation de programmes de développement axés sur deux volets fondamentaux. Il s'agit d'abord de consolider le secteur traditionnel des industries de biens non durables et de transformation des ressources. L'autre volet de la stratégie industrielle est orientée vers l'accélération de la transformation de la structure industrielle du Québec. Il s'agit de modifier les structures d'interdépendance entre les industries et d'ajouter de nouveaux maillons à la chaîne des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.
- 3) Le secteur tertiaire — Bien que le secteur tertiaire soit généralement le résultat plutôt que le moteur du développement, on peut identifier certaines activités qui peuvent contribuer à promouvoir le développement. Il s'agit d'abord du tourisme dont les effets peuvent se répercuter sur tout le territoire. Quant aux autres activités motrices du tertiaire — les transports, les finances et la recherche — elles ont été distinguées en vue d'une action concertée.
- 4) L'équilibre régional — Des efforts seront déployés pour répartir la croissance parmi les diverses régions du Québec de façon à réaliser un meilleur équilibre urbain et à réduire les inégalités interrégionales.

L'entente sert à indiquer l'orientation générale du développement socio-économique du Québec et permet en outre, au Canada et à cette province, de collaborer et de coordonner davantage leurs activités respectives pour le développement de la province de Québec.

Au 31 décembre 1976, on avait signé les ententes auxiliaires suivantes avec le Québec :

- la SIDBEC
- les axes routiers prioritaires
- les infrastructures industrielles
- les routes d'accès aux ressources forestières
- le développement agricole
- les études industrielles
- le développement minéral
- l'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien, 1976-1980
- le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA), 1976-1979.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment les modifications apportées au 31 décembre 1976.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Financement du plan d'expansion 1974-1978 de la société SIDBEC
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 15 mars 1974 au 31 mars 1978 Modifiée le 15 juillet 1975
OBJECTIFS	Permettre à la SIDBEC de réaliser un grand plan d'expansion afin qu'elle puisse répondre à la demande croissante d'acier tant sur les marchés canadiens qu'étrangers. Au nombre des avantages prévus, on compte une meilleure utilisation des réserves de main-d'oeuvre de la province, une participation accrue de la SIDBEC sur les marchés du pays et de l'exportation pour les produits de l'acier et la promotion générale de la croissance industrielle grâce aux industries secondaires qui seront attirées pour transformer davantage d'acier.
HISTORIQUE	<p>La Sidérurgie du Québec, ou SIDBEC, a été constituée par le gouvernement du Québec au début des années 60, en vue de fournir de l'acier à un prix concurrentiel, nécessaire au développement industriel et à la croissance économique de la province. Même s'il a joué un rôle public actif dans l'industrie sidérurgique, le Québec n'a fourni, en 1972, que 6 p. cent de la production nationale d'acier brut alors qu'il a consommé 18 p. cent de l'acier fini, utilisé au Canada. En réalisant un important plan d'expansion, la société SIDBEC pourra répondre à la demande croissante d'acier sur les marchés canadiens et québécois et créer ainsi plus d'emplois, accroître la participation de la SIDBEC sur les marchés du pays et de l'exportation des produits de l'acier et attirer l'industrie secondaire.</p> <p>Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'avec divers ministères provinciaux.</p>

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre chargé de l'Office de planification et de développement du Québec y ont apposé leur signature.

ÉLÉMENTS

Le Plan d'expansion 1974-1978 de la société SIDBEC prévoit un accroissement de 900 000 à 1 600 000 tonnes par année de sa capacité de fabrication d'acier, la modernisation d'une partie de ses installations actuelles et l'accroissement de sa capacité de fabrication d'acier galvanisé.

**DÉPENSES
MAXIMALES**

Les projets suivants seront réalisés dans le cadre du Plan d'expansion de 1974-1978 :

	Coût estimatif total	Quote-part de la province et de l'industrie	Quote-part fédérale (MEER)
Contrecoeur :			
a) déchargement, stockage et transport du minerai de fer	\$ 5 850 000		
b) usine de réduction	45 382 000		
c) agrandissement de l'aciérie	88 000 000		
Autres projets* (excluant Port-Cartier)	46 670 000		
Réserve	20 000 000		
TOTAL	\$205 902 000	\$175 902 000	\$30 000 000

*Ce montant sera engagé progressivement, en donnant priorité aux exigences des projets susmentionnés.

**ADMINISTRATION
ET GESTION**

Un comité de développement, institué en vertu de l'entente-cadre de développement, sera chargé d'orienter la réalisation du plan. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec, nommés par les ministres fédéral et provincial, sera institué pour superviser la mise en oeuvre de l'entente et assumer la gestion courante des travaux.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Axes routiers prioritaires
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 13 septembre 1974 au 31 mars 1979 Modifiée le 31 mars 1976
OBJECTIFS	<p>Dans la réalisation de programmes de développement industriel, régional et urbain qui suppose des moyens de communication rapides entre divers centres urbains, mettre sur pied une forte infrastructure routière consolidant le rôle clef de ces centres. Les projets retenus dans le cadre de cette entente ont de plus pour objectif de faciliter une plus grande circulation des produits industriels entre les différentes régions du Québec.</p> <p>Plus précisément, les agglomérations de Varennes, Contrecoeur, Tracy et Sorel constituent une des plus fortes concentrations d'industries sidérurgiques et métallurgiques au Québec. Ainsi, on accélérera le développement du corridor industriel Tracy-Boucherville et on améliorera de beaucoup les voies de communication avec le vaste marché de Montréal.</p> <p>La modification signée le 29 mars 1976 et relative à la construction des autoroutes 10, 51 et 55 facilitera les échanges commerciaux, industriels et touristiques en améliorant les liaisons routières de la région de Sherbrooke avec les villes industrielles de la vallée de la Saint-François et de la région des Bois-Francs, ainsi qu'avec Trois-Rivières-Bécancour.</p> <p>Il faudra également achever la réalisation d'un autre projet du ministère dans la région de Sherbrooke, soit celui de l'aménagement d'un vaste parc industriel régional, adjacent à l'autoroute proposée.</p>

Un autre projet consiste en des travaux de réfection de la route 138 reliant Port-Cartier et Sept-Îles qui forment l'agglomération urbaine dont le taux de croissance économique et démographique est le plus élevé au Québec. De plus, ce projet constituera le prolongement de nos activités dans cette région qui comprennent l'implantation de SIDBEC et de Rayonnier-Québec à Port-Cartier et les multiples projets entrepris dans le cadre de l'entente sur les zones spéciales.

HISTORIQUE

Déjà le territoire de la rive sud du Saint-Laurent allant de Boucherville à Tracy fait preuve d'un dynamisme industriel vigoureux, axé principalement sur les industries métallurgiques et sidérurgiques. Cette région peut déjà compter sur d'excellentes installations portuaires, dont un vaste chantier naval et des réserves d'énergie électrique. Elle connaît aussi un essor considérable dans plusieurs autres secteurs, dont la pétrochimie, l'électricité, la recherche et la métallurgie lourde.

Deux facteurs sont considérés essentiels à la réfection de la route 138, soit l'accessibilité pour tous aux services principaux concentrés à Sept-Îles et la sécurité en dépit de l'augmentation du trafic lourd résultant des nouvelles activités industrielles.

Le réseau routier actuel est insuffisant et risque d'entraver le développement ultérieur si des mesures correctives ne sont pas prises. Les améliorations qui seront apportées devraient améliorer la situation, maintenir le taux de croissance actuelle et maximiser l'essor industriel dans les régions offrant de grandes possibilités de développement économique.

Ces projets ont été mis au point en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, en particulier ceux des Finances et des Transports, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Ils ont été ratifiés par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ÉLÉMENTS

Dans le cadre du premier projet, on construira une autoroute à deux chaussées, réservées chacune à un sens de circulation, du boulevard Grande-Rivière à Tracy à la montée Sainte-Julie (29 milles), et on ajoutera deux voies, de la montée Sainte-Julie

à la Transcanadienne (3 milles). En tout, le projet couvre une distance de 32 milles en nouveaux axes routiers, comprenant des travaux de chaussée, structures, ponceaux, signalisation, éclairage et déplacement d'utilités publiques.

La construction de l'autoroute 10 sur une distance de 12 milles entre Omerville et Sherbrooke et la construction des autoroutes 51 et 55 sur une distance de 22 milles entre Sherbrooke et Drummondville et la réfection de la route 138 (15) sur une distance de 37 milles entre Port-Cartier et Sept-Îles, incluant l'entrée de Sept-Îles jusqu'à la rivière du Poste située à l'ouest de la ville, constituent les deux projets faisant l'objet de la modification n° 1.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Autoroute de Boucherville- à Tracy (n° 30)	\$ 43 661 000	\$17 464 000	\$26 197 000
Réfection de la route 138 entre Sept-Îles et Port-Cartier	17 480 000	6 992 000	10 488 000
Autoroutes 10, 51 et 55. Raccordement des auto- routes 10 et 55 à Sherbrooke et liaison Sherbrooke-Drummondville	60 700 000	24 280 000	36 420 000
Sous-total	\$121 841 000	\$48 736 000	\$73 105 000
Réserve	12 334 000	4 934 000	7 400 000
Total	\$134 175 000	\$53 670 000	\$80 505 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres respectifs, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assurer la gestion courante. La participation québécoise à ce comité est assurée par un représentant de l'Office

de planification et de développement du Québec et un représentant du Québec et un représentant du ministère des Transports. La participation du gouvernement fédéral est assurée par un représentant du ministère de l'Expansion économique régionale et un représentant de Transports Canada.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Infrastructures industrielles
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 26 mars 1975 au 31 mars 1978
OBJECTIFS	Promouvoir un développement industriel plus équilibré partout dans la province en fournissant les installations et les services communautaires requis pour favoriser et faciliter l'implantation d'entreprises dans les diverses régions de la province.
HISTORIQUE	<p>Le développement du secteur manufacturier au Québec repose sur le renforcement d'un réseau d'infrastructures favorisant la croissance de l'industrie dans divers centres urbains qui ne seront peut-être pas en mesure de financer l'expansion ou l'aménagement de nouveaux parcs industriels. Afin d'éviter l'éparpillement de la poussée d'expansion au Québec et tout en tenant compte des tendances actuelles dans la province, les efforts porteront surtout sur un nombre limité de centres de services urbains. Ces centres urbains du Québec, qui constituent déjà des pôles de croissance, doivent avoir de grands parcs industriels pour pouvoir, par leur propre pouvoir d'attraction, attirer des entreprises qui débordent un marché purement local. De cette façon, on intensifiera le rôle de ces centres pour qu'ils puissent atteindre un niveau de développement qui leur permette de consolider et d'accélérer le développement économique.</p> <p>On facilitera l'installation d'infrastructures nécessaires à l'industrie de transformation du poisson dans le bas Saint-Laurent, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord. On pourra ainsi terminer l'aménagement de parcs industriels de pêche.</p> <p>Enfin, lorsqu'une entreprise industrielle importante désire s'établir dans une région du Québec et qu'elle ne peut trouver place dans l'un des parcs industriels</p>

existants, on pourra, par des mesures d'aide financière, lui fournir les services municipaux requis. Grâce aux mesures proposées, un certain nombre de centres devraient atteindre un niveau de développement suffisant pour susciter un processus de croissance autonome. Ces activités contribueront donc à améliorer les possibilités d'emplois productifs en renforçant la structure industrielle du Québec et en favorisant le développement optimal de ses différentes régions.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment ceux de l'Environnement et des Finances, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre chargé de l'Office de planification et de développement du Québec l'ont ratifiée.

ÉLÉMENTS

L'aide financière accordée aux termes de ce programme facilitera la mise en place des infrastructures dont l'industrie a besoin dans tout le Québec. Le programme comporte trois éléments :

- a) l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans un certain nombre des centres urbains de la province;
- b) l'établissement et l'aménagement de plusieurs parcs industriels de pêche bien équipés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et la mise en place d'infrastructures de pêche sur la Côte-Nord;
- c) la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités qui sont financièrement incapables de satisfaire aux exigences industrielles d'entreprises particulières.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Parcs industriels	\$32 551 720	\$13 020 688	\$19 531 032
Parcs industriels de pêche	15 448 280	6 179 312	9 268 968
Projets spéciaux d'infrastructures	12 000 000	4 800 000	7 200 000
TOTAL	\$60 000 000	\$24 000 000	\$36 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

Environnement Canada a été invité à participer à la supervision de l'aménagement des parcs industriels de pêche.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Routes d'accès aux ressources forestières
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 26 mars 1975 au 31 mars 1978
OBJECTIFS	Favoriser au maximum l'exploitation des ressources forestières du Québec et aussi raffermir et créer de l'emploi dans les industries axées sur le bois par la construction d'un réseau amélioré de routes d'accès aux forêts du nord de la province.
HISTORIQUE	<p>Les régions forestières du sud du Québec, celles de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Mauricie, de Québec, de Montréal, de la Gaspésie et du bas Saint-Laurent ont été les premières à être exploitées et, à toutes fins pratiques, elles le sont au maximum. En outre, la demande devant continuer de s'accroître au cours des prochaines décennies, les sources actuelles ne suffiront pas à satisfaire à la demande des industries du bois dans la province. D'autres ressources forestières existent dans les régions du nord du Québec, mais leur mise en valeur a été négligée au point que seulement la moitié de la capacité productive y est exploitée. Une des raisons principales de ce retard est la difficulté d'accès des peuplements de bois commercial pour les entreprises de transformation. Il importe donc qu'un réseau approprié de routes forestières soit construit pour non seulement contrebalancer l'épuisement des sources d'approvisionnement du Sud mais pour assurer la rentabilité des exploitations existantes des régions du Nord. Ce faisant, on stimulera l'expansion des industries existantes ainsi que l'implantation de complexes forestiers. L'exploitation optimale des ressources forestières permettra à ces régions du Québec de tirer un meilleur parti des possibilités de développement existantes et de raffermir, voire d'améliorer, la situation de l'emploi dans des entreprises comme les scieries et les usines de pâtes et papiers. Enfin, en donnant accès aux forêts du Nord, le programme tendra à diminuer la pénurie prévue au tournant du siècle.</p>

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux dont ceux de l'Environnement et des Finances ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Elle a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ÉLÉMENTS

1) Saguenay — Lac-Saint-Jean — Chibougamau

Chapais, Sainte-Marguerite, lacs Frotet et Waconichi, Bras Nord, lacs Bourgat et Margonne.

Amélioration des routes existantes : 74 milles
Construction de nouvelles routes : 75 milles

2) Nord-ouest du Québec

Quévillon-Matagami, île Canica, lac Valet, cantons de Fonteneau, Mazarin, Villebois, Bourque, Caire et Lanoue; Val-d'Or-Laforce, Lac-Alfred-Rapide-Sept et Témiscamingue, lacs Waswanipi et Kokomis.

Amélioration des routes existantes : 96 milles
Construction de nouvelles routes : 160 milles
Construction de ponts : 4

3) Côte-Nord

Sacré-Coeur, forêt domaniale des Outardes, rivière au Tonnerre, rivière Saint-Jean et Natashquan, Labrieville.

Amélioration des routes existantes : 50 milles
Construction de nouvelles routes : 49 milles
Construction de ponts : 2

TOTAL DES TRAVAUX PRÉVUS :

Amélioration de routes existantes : 220 milles
Construction de nouvelles routes : 284 milles
Construction de ponts : 6

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici une liste des projets qui seront entrepris
aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Saguenay, Lac-Saint-Jean	\$ 5 812 000	\$2 324 800	\$ 3 487 200
Nord-ouest	12 703 000	5 081 200	7 621 800
Côte-Nord	5 685 000	2 274 000	3 411 000
TOTAL	<u>\$24 200 000</u>	<u>\$9 680 000</u>	<u>\$14 520 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministères fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Développement agricole
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 29 mars 1976 au 31 mars 1979
OBJECTIFS	<p>La présente entente a pour objet la réalisation d'un programme intégré d'assainissement des sols agricoles de la plaine de Montréal et la continuation du programme de réaménagement foncier dans les régions de l'est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, de l'Abitibi-Témiscamingue et l'application graduelle de ce programme selon les besoins aux autres régions du Québec, à l'exception de la plaine de Montréal.</p>
HISTORIQUE	<p>Au Québec, le revenu brut agricole n'a augmenté en dollars constants que de 5.4 p. cent entre 1963 et 1973, contre 16.4 p. cent en Ontario et 16.7 p. cent au Canada. Il faut avant tout viser à accroître les revenus agricoles par le biais d'une plus grande productivité tout en se préoccupant d'aménager les ressources du sol de façon à maximiser les effets sur le secteur manufacturier.</p> <p>Les sols de la plaine de Montréal, qui comptent pour plus du tiers des six millions d'acres de terre agricole de la province, sont d'une qualité pédologique généralement supérieure et font partie de la zone climatique la plus favorable à l'agriculture au Québec. Elle constitue la zone principale de consommation au Québec; ce fait devrait normalement favoriser le développement de l'industrialisation du secteur agricole.</p> <p>Cependant, la dénivellation très faible du terrain et le niveau élevé de la nappe phréatique de cette plaine constituent des obstacles majeurs qui provoquent une diminution qualitative et quantitative des récoltes.</p>

Le programme intégré d'assainissement des sols dans la plaine de Montréal en permettant une amélioration importante de la productivité et une diversification des productions favorisera l'établissement d'entreprises de transformation des produits agricoles.

Depuis quelque années, l'agriculture a subi de nombreuses transformations tant dans la plaine de Montréal que dans les autres régions du Québec. Le travail a été remplacé par le capital, parce que la marge décroissante des revenus et la pénurie de main-d'oeuvre ont entraîné l'agrandissement des fermes et un degré plus élevé de mécanisation. Toutefois, dans les régions aux potentialités plus restreintes que celle de la plaine de Montréal, les producteurs prennent plus de temps à s'adapter à ces nouvelles conditions d'où la nécessité d'un effort de rattrapage.

Il est devenu nécessaire d'effectuer des rajustements, d'une part, pour remembrer les bonnes fermes et, d'autre part, pour assurer une utilisation plus rationnelle des terres défrichées impropres à l'agriculture.

Le programme de réaménagement foncier comporte un ensemble de mesures étroitement reliées entre elles et propres à assurer les rajustements qui s'imposent tant au niveau de la rationalisation de l'utilisation des terres impropres à une agriculture moderne qu'au remembrement et à la rentabilisation des exploitations agricoles.

ÉLÉMENTS

La présente entente auxiliaire financera un programme d'assainissement des sols et de réaménagement foncier comprenant les interventions suivantes :

- l'aménagement des cours d'eau sous régime municipal afin d'assurer le contrôle de l'évacuation des eaux nuisibles en agriculture, tout en conservant les réserves d'eau destinées à l'irrigation;
- la mise en valeur des sols organiques afin de permettre leur exploitation optimale, par suite de l'analyse du potentiel et de l'établissement d'un plan directeur de développement;

- l'assainissement des terres alluvionnaires du lac Saint-Pierre exposées annuellement à l'inondation afin de récupérer et de protéger une superficie d'environ 30 000 acres;
- le drainage souterrain afin d'ajouter au drainage de surface la protection additionnelle requise dans les conditions climatiques de la plaine de Montréal pour introduire et développer des cultures intensives;
- le réaménagement foncier dans les différentes régions du Québec, à l'exception de la plaine de Montréal.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Assainissement des sols : plaine de Montréal	\$25 500 000	\$10 200 000	\$15 300 000
Réaménagement foncier	16 100 000	6 440 000	9 660 000
Total	\$41 600 000	\$16 640 000	\$24 960 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère de l'Agriculture participera à la gestion courante des projets de cette entente par l'intermédiaire de son représentant sur le comité directeur.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Études industrielles
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 29 mars 1976 au 31 mars 1977
OBJECTIFS	<p>La présente entente a pour objet de fournir les fonds provinciaux et fédéraux requis pour obtenir le personnel et les services extérieurs nécessaires à la réalisation des études fournissant les éléments pour élaborer ou mettre en oeuvre des politiques, programmes ou projets touchant le secteur industriel du Québec et, lorsque souhaitable, des ententes auxiliaires.</p>
HISTORIQUE	<p>Les décisions gouvernementales relatives à la mise en oeuvre de programmes d'aide à l'investissement, au regroupement ou à la fusion d'entreprises, à l'expansion des marchés intérieurs et extérieurs, à l'innovation (R & D, design...), à l'amélioration de la productivité doivent nécessairement s'appuyer sur une connaissance plus poussée des problèmes et des possibilités concrètes de développement des divers secteurs industriels et reposer sur une évaluation de l'opportunité et de l'impact possible de ces interventions sur le développement industriel du Québec.</p> <p>La présente entente vise à répondre au besoin d'information et de connaissances nécessaires à l'action gouvernementale touchant le secteur industriel québécois. Par la réalisation des études et analyses requises, tant au niveau de la compréhension des problèmes industriels que sur le plan de l'élaboration de politiques, de stratégies et de moyens d'action concrets, cette entente veut fournir au gouvernement du Québec les instruments lui permettant une plus grande cohérence et une meilleure articulation de ses interventions relatives à l'application des</p>

politiques et programmes existants ou à la mise en oeuvre de nouvelles mesures en vue de stimuler le développement industriel du Québec.

ÉLÉMENTS

Le premier volet de l'entente permet la réalisation d'études d'analyse et de synthèse portant soit sur des aspects ou problèmes généraux touchant le développement de l'ensemble des industries manufacturières québécoises ou communs à plusieurs secteurs industriels.

Le deuxième volet porte sur des études de programmation ayant pour objet d'établir le cadre et les modalités d'actions concrètes du gouvernement du Québec touchant l'ensemble des industries manufacturières, un ou des secteurs industriels donnés ou même certains projets industriels spécifiques.

Le troisième volet porte sur des études ayant pour objet d'identifier et d'évaluer l'opportunité et les possibilités de fabrication nouvelles ou additionnelles au Québec.

Le quatrième volet porte sur des études visant à identifier les domaines et à définir les moyens de rationalisation de la production au sein d'un secteur ou d'une activité industrielle donnée et pouvant se concrétiser soit par la fusion ou le groupement d'entreprises, soit par la spécialisation de la production entre les entreprises existantes.

DÉPENSES MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Études industrielles	\$ 2 000 000	\$1 000 000	\$1 000 000

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Développement minéral
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 29 mars 1976 au 31 mars 1979
OBJECTIFS	<p>La présente entente a pour objet d'aider le Québec à accomplir des travaux de nature à favoriser le développement minéral du Québec. Elle veut favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec au bénéfice de sa population, en finançant une programmation intégrée susceptible de promouvoir l'exploitation minière et pétrolière, l'accès aux ressources, la recherche minérale et l'exploitation rationnelle des ressources.</p>
HISTORIQUE	<p>Malgré le potentiel considérable du sous-sol québécois, la répartition des richesses minérales exploitables se révèle très inégale d'une région à l'autre.</p> <p>Le niveau de la production a eu un impact sur le développement économique des différentes régions; le doublement de la production de fer entre 1960 et 1973 a ainsi permis à la Côte-Nord de connaître une croissance rapide; par contre, le Nord-Ouest québécois, dont l'économie minière repose essentiellement sur les métaux de base et les métaux précieux, a connu une croissance plutôt faible. La diminution de la production et la fermeture de mines ont touché durement cette région. À un degré moindre, l'économie de la Gaspésie est, elle aussi, basée en grande partie sur l'industrie minière. Enfin, l'Estrie souffre d'un manque de diversification de son industrie minière. En termes de croissance réelle, la valeur de la production n'a en fait progressé qu'à un rythme annuel de 4.4 p. cent au cours des treize dernières années.</p>

En ce qui a trait à la recherche et à la mise en valeur des gisements miniers, celles-ci sont conditionnées par plusieurs facteurs s'échelonnant de considérations purement scientifiques aux contraintes économiques, touchant à des degrés divers la croissance du secteur minier au Québec.

L'industrie privée investit au Québec entre \$10 et \$15 millions annuellement au chapitre de l'exploration minérale.

Il faudrait des investissements de l'ordre de \$25 à \$30 millions, soit 6 p. cent de la production minérale métallique, pour assurer un taux de croissance annuel d'environ 7.5 à 8 p. cent dans la production minérale métallique du Québec.

L'industrie du traitement apparaît faible en regard du volume de la production minière et, surtout, peu diversifiée.

L'exploitation des gisements à faible teneur et à minéralisation complexe présente de nombreux problèmes d'extraction et d'affinage. Pour assurer la croissance économique de l'industrie minière au Québec, il faut promouvoir l'utilisation de ces ressources connues, mais non exploitées, en apportant des solutions aux problèmes techniques et technologiques que présentent leur exploitation et leur traitement par le développement de groupes de chercheurs et de centres de recherches spécialisés dans le domaine des ressources minérales et des métaux.

Les hydrocarbures comptent pour une part prépondérante dans le bilan énergétique québécois. La totalité du pétrole et du gaz consommés au Québec est importée. Il importe donc que les gouvernements incitent davantage les compagnies pétrolières à augmenter leurs efforts d'exploration des principaux bassins sédimentaires du Québec.

ÉLÉMENTS

Les routes d'accès aux ressources minières

La présente entente permettra de construire des voies d'accès aux zones géologiques les plus prometteuses afin d'y maximiser les efforts d'exploration de la part du secteur privé.

Les travaux géoscientifiques et l'exploration pétrolière

Les travaux, financés par l'entente, permettront d'approfondir la connaissance géologique déjà acquise grâce à l'utilisation des méthodes géoscientifiques d'appoint comme la géophysique aéroportée, la géochimie et la géophysique dans les trous de forage.

Le programme géoscientifique pour les hydrocarbures vise à parfaire les connaissances en ce domaine par des travaux géologiques, géophysiques et géochimiques, à stimuler l'exploration pétrolière et gazière et à localiser les sites les plus favorables au stockage souterrain d'hydrocarbures.

Les travaux de recherches et de développement appliqués

Le programme de recherches et de développement portera surtout sur le développement de procédés permettant l'exploitation et le traitement des minerais complexes et à partir desquels il est impossible de produire des concentrés qui répondent aux spécifications actuelles des usines de traitement.

DÉPENSES MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Accès aux ressources minérales	\$10 700 000	\$ 4 280 000	\$ 6 420 000
Travaux géoscientifiques et exploration pétrolière	6 200 000	2 480 000	3 720 000
Travaux de recherches et de développement appliqués	7 400 000	2 960 000	4 440 000
Sous-total	<u>\$24 300 000</u>	<u>\$ 9 720 000</u>	<u>\$14 580 000</u>
Réserve	4 300 000	1 720 000	2 580 000
Total	<u>\$28 600 000</u>	<u>\$11 440 000</u>	<u>\$17 160 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéraux et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources participera à la gestion courante des projets de cette entente par l'intermédiaire de son représentant sur le comité directeur.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 21 avril 1976 au 31 mars 1980
OBJECTIFS	La présente entente veut permettre au Québec de réaliser à Saint-Félicien, Roberval, un complexe forestier intégré en contribuant au financement d'une usine de pâte kraft blanchie et des scieries qui l'alimenteront.
HISTORIQUE	<p>L'industrie des pâtes et papiers est une des plus anciennes et des plus importantes dans la structure économique du Canada et du Québec.</p> <p>Pour le Canada, le développement de la transformation de son immense richesse en matière ligneuse s'est accéléré après la disparition complète des barrières tarifaires américaines sur le papier journal en 1913.</p> <p>Depuis cette période, l'industrie a continué à croître et à se diversifier sous les pressions de la demande des marchés, de l'accessibilité des ressources forestières et de l'évolution technologique aussi bien dans le domaine de la pâte que du papier. Aujourd'hui, dans un marché mondial de 175 millions de tonnes par année, le Canada est le deuxième producteur en importance avec 15 millions de tonnes de papier et 7 millions de tonnes de pâte. L'impact économique de l'industrie du Canada est cependant beaucoup plus important que ne l'indiquent ces chiffres en raison du fort pourcentage de la production qui est exportée.</p>

En plus de la valeur stratégique des pâtes et papiers pour la balance commerciale (10 p. cent des exportations totales canadiennes), l'industrie joue sur le plan du développement régional un rôle de premier plan. Les usines et les exploitations forestières qui les alimentent sont généralement les seules activités économiques viables dans de vastes étendues du territoire canadien et dans les villes et villages auxquels elles ont donné le jour.

Le Québec, qui fut le berceau de l'industrie des pâtes et papiers au pays, continue d'être le plus important producteur au Canada. La part québécoise, en 1974, représentait 45 p. cent du papier journal fait au Canada mais seulement 12 p. cent du total canadien pour les pâtes.

Les entreprises de pâtes et papiers du Québec donnent de l'emploi en usine ou en forêt à quelque 79 000 personnes, soit environ 11 p. cent de l'emploi total des secteurs primaire et secondaire. Il est indéniable qu'une industrie des pâtes et papiers concurrentielle, moderne et dynamique est essentielle à la santé économique de l'ensemble du Québec et à celle de toutes ses régions excentriques en particulier.

Or, depuis 1968, l'industrie connaît au Canada un ralentissement général et un taux de rentabilité tellement bas que de nouveaux investissements ne sont pas généralement justifiés en dépit de l'accroissement prévu de la demande mondiale. Cette situation touche le Québec encore plus que les autres régions productrices, sa part dans les investissements canadiens étant passée de 37 p. cent en 1968-1969 à 16.5 p. cent en 1970-1972.

Depuis une quinzaine d'années le gouvernement du Québec cherchait ainsi à réunir tous les éléments permettant de mettre en valeur, dans la région hautement défavorisée de Roberval-Chibougamau-Saint-Félicien, la forêt domaniale qui est une des dernières grandes réserves de bois pouvant appuyer un complexe forestier intégré de taille optimale.

La présente entente non seulement rencontre un objectif spécifique en ce qui touche le secteur forestier mais satisfait en même temps à tous les objectifs généraux de l'entente-cadre.

L'implantation de Donohue-St-Félicien permettra également de réaliser l'utilisation optimale de la ressource forestière de cette immense région. Les opérations forestières seront réalisées selon un plan d'aménagement qui tirera parti à la fois des boisés plus accessibles de la zone sud et des forêts septentrionales de la réserve domaniale. Les trois scieries seront approvisionnées de billes en longueur qui selon leur qualité seront converties en bois d'oeuvre ou transformées en copeaux, tout comme les rebuts de sciage, pour alimenter l'usine de pâte.

ÉLÉMENTS

La présente entente a plus précisément pour objet de permettre à la compagnie Donohue-St-Félicien Inc. de se doter d'une usine de fabrication de pâte kraft blanchie d'une capacité annuelle de 262 000 tonnes et de moderniser les scieries lui appartenant. On prévoit ainsi obtenir une production aux scieries, après modernisation, de 135 millions de p.m.p. et de 548 000 tonnes de copeaux.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total*	Quote-part de la province et de l'industrie	Quote-part fédérale (MEER)
Usine de pâte kraft blanchie	<u>\$50 000 000</u>	<u>\$20 000 000</u>	<u>\$30 000 000</u>

*Le coût total de la réalisation du complexe s'élève à \$298 000 000 assuré par un financement provenant de l'industrie, des fonds de l'entente et d'organismes de la province.

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

QUÉBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA)

DURÉE DE L'ENTENTE Du 16 juin 1976 au 31 mars 1979

OBJECTIFS L'entente vise un développement industriel accru par l'implantation d'un complexe industriel aéroportuaire intégré à toute la gamme des activités d'un aéroport moderne, ainsi qu'aux différents modes de transport qui y convergent.

L'aide financière, accordée à la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel, a pour objet d'aider à financer la mise en place des infrastructures nécessaires à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire, permettant ainsi la réalisation de progrès industriels.

HISTORIQUE

La réalisation des objectifs généraux définis dans l'entente-cadre recevra grâce à la présente entente une impulsion additionnelle. Cette démarche s'inscrit dans la suite logique des efforts du gouvernement du Québec en vue de la création et de la consolidation de commissariats industriels, de la rationalisation et du développement de parcs industriels modernes.

La présente entente auxiliaire Canada-Québec sur le financement des immobilisations de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire se veut une prolongation de l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles. La présente entente se détache de la précédente en vertu du double volet qui la définit, d'une part, à cause de l'activité à caractère international vouée aux futures entreprises et, d'autre part, du mécanisme de société utilisé pour mettre en oeuvre et gérer le futur parc industriel et commercial aéroportuaire.

La construction d'un nouvel aéroport international à Mirabel s'inscrit dans le contexte d'une modification profonde de toute l'infrastructure de la région avoisinante. L'importance et la nature même des investissements impliqués contribuent à favoriser l'établissement et le développement de nombreuses entreprises commerciales et industrielles dans cette partie de la région montréalaise.

Il existe déjà, au nord de Montréal, des structures d'accueil susceptibles d'accueillir bon nombre de ces entreprises. Toutefois, afin de profiter au maximum du potentiel industriel engendré par la présence de l'aéroport et des infrastructures connexes et afin de souscrire aux objectifs de l'entente-cadre de développement voulant que les efforts de développement industriel dans la région de Montréal répondent à des critères qualitatifs plutôt que quantitatifs, il importe de doter la région d'une infrastructure additionnelle susceptible d'attirer à Mirabel des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.

En plus de permettre la création d'emplois nouveaux, le parc industriel et commercial aéroportuaire favorisera l'implantation d'industries à forte croissance, c'est-à-dire celles qui sont le plus susceptibles de renforcer ou de transformer la structure industrielle du Québec.

De plus, l'implantation d'un centre intermodal TDF, actuellement à l'étude, et comprenant les activités de transbordement, de distribution et de fabrication, intégré à l'aéroport de Mirabel, pourrait faire de Montréal la plaque tournante du transport aérien dans l'est du continent nord-américain.

Le Québec s'engage à souscrire 60 p. cent et le Canada 40 p. cent des actions ordinaires de la société.

Le Conseil d'administration de la société est formé de sept (7) membres qui sont les administrateurs de la société au sens de la loi des compagnies.

ÉLÉMENTS

Évacuation des eaux usées

Le réseau d'approvisionnement en eau du parc étant presque terminé, il importe d'assurer que le réseau d'évacuation des eaux usées soit mis en place avant la mise en exploitation du parc. Essentiellement, il s'agit d'un projet de construction d'égout dont le point ultime sera l'usine d'épuration de Saint-Canut.

Aménagement

Sous cette rubrique est regroupé l'ensemble des travaux de construction de rues, de trottoirs, d'éclairage et de pavage de chacun des flots devant servir à accommoder les éventuelles industries.

Centre ville de Mirabel

Sous ce chapitre est regroupé l'ensemble des travaux d'infrastructure, entendons ici, des travaux d'égout et d'aqueduc prévus dans le centre ville de Mirabel, lequel aura un rôle complémentaire important par rapport au PICA lui-même.

Administration

Les dépenses prévues à ce chapitre touchent deux points : d'une part, les frais d'administration de la SPICAM, société fondée pour assurer la réalisation et la gestion du parc, d'autre part, les coûts de parachèvement des travaux relatifs aux équipements de transfert et de distribution qui complètent la fonction manufacturière du parc.

DÉPENSES
MAXIMALES

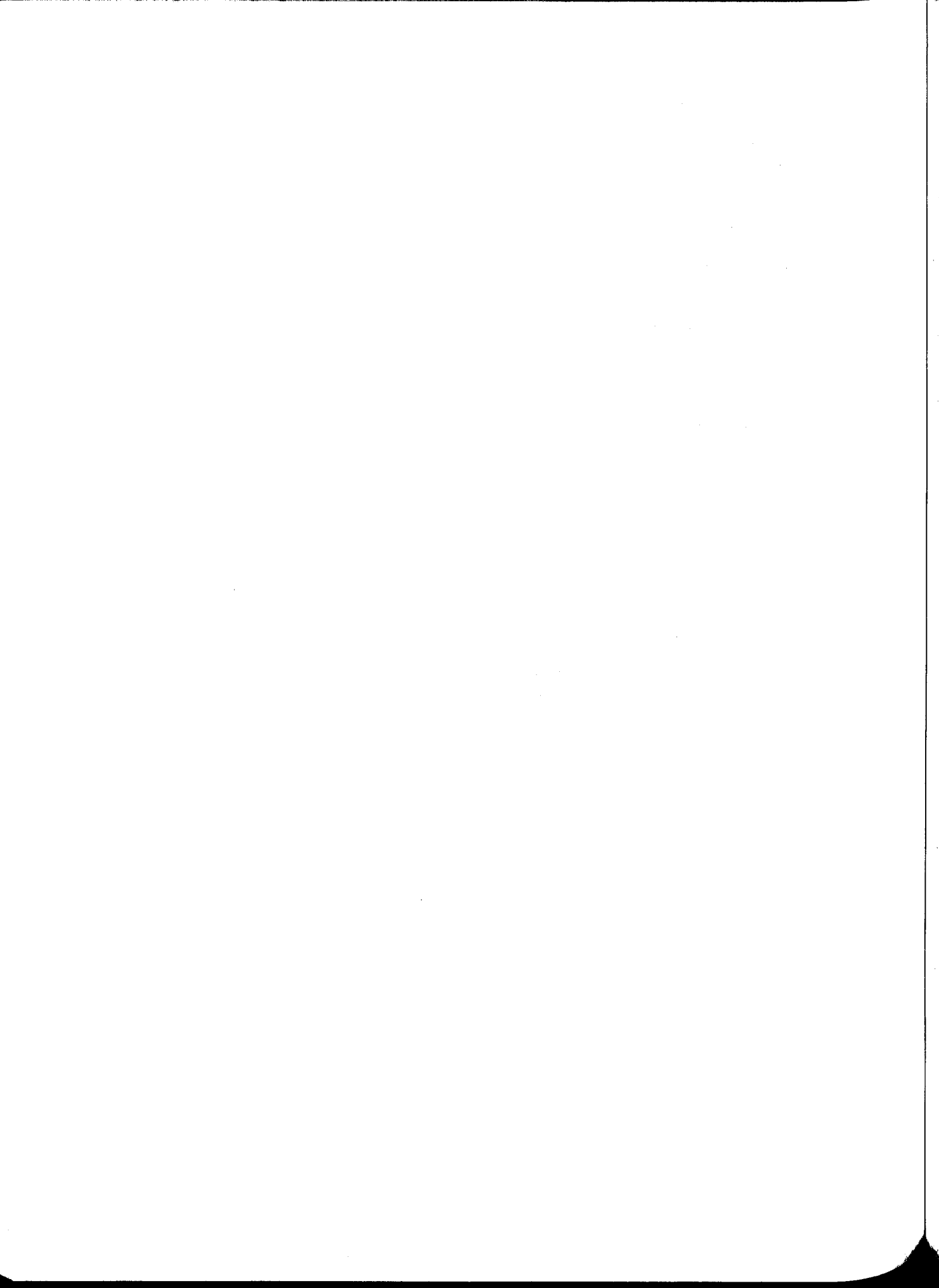
Voici une liste des projets qui seront entrepris aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Réseau de refoulement des eaux usées	\$ 2 953 000*	\$1 181 200	\$1 771 800
Aménagement physique	5 886 000*	2 354 400	3 531 600
Mirabel (centre ville)	1 520 000*	608 000	912 000
Coût d'administration	1 200 000	480 000	720 000
Réserve (15 p. cent)	1 733 000	693 200	1 039 800
Total	\$13 292 000	\$5 316 800	\$7 975 200

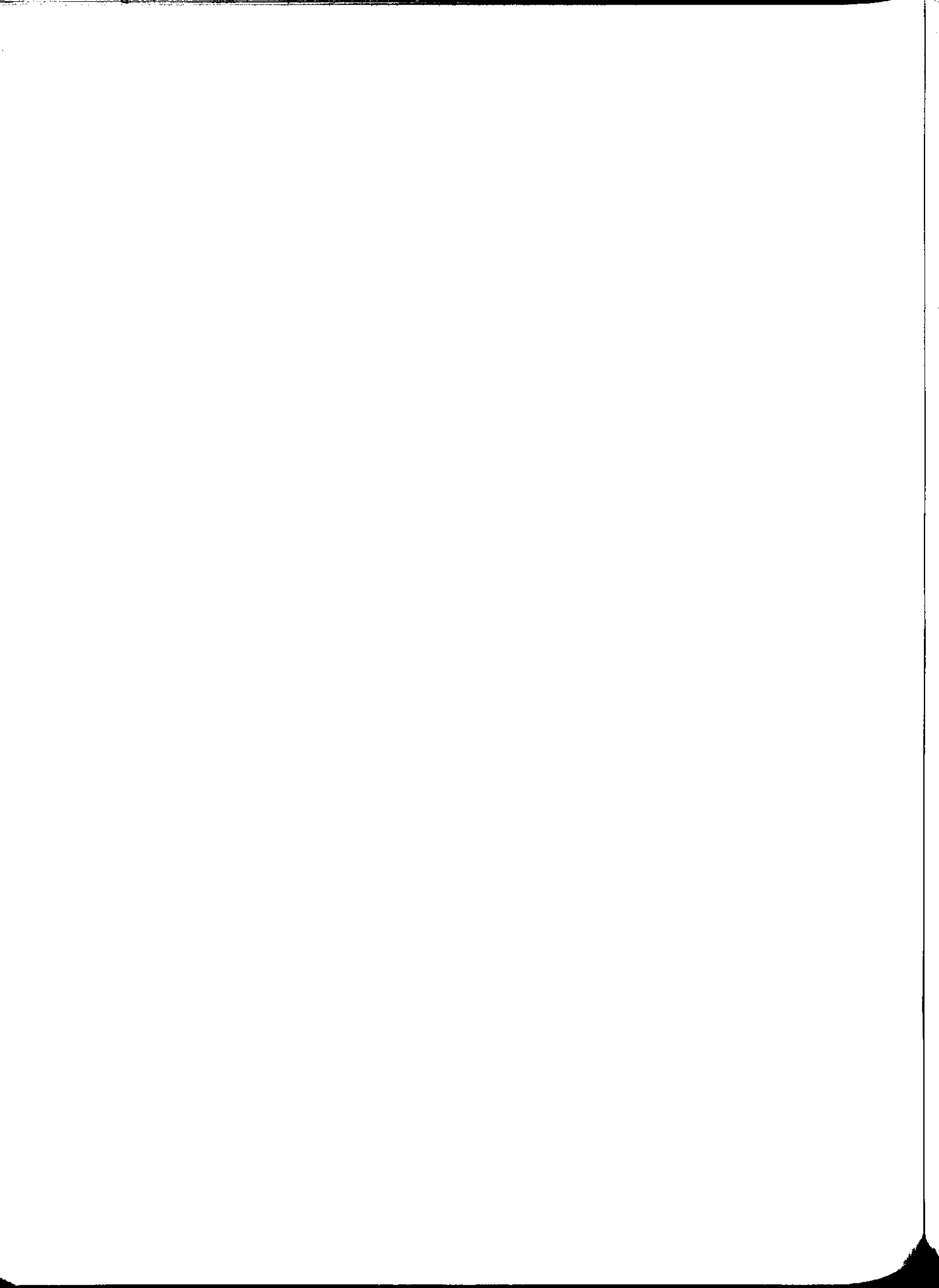
*Inclut 10 p. cent de frais indirects.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera formé pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.



L'ONTARIO



ONTARIO

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Ontario a été signée le 26 février 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales au nom de la province.

L'ECD Canada-Ontario fournit un cadre général pour la planification et la mise en oeuvre coordonnées des objectifs et des stratégies de développement régional qui ont été identifiés et convenus de part et d'autre.

Quoique l'Ontario se classe parmi les plus prospères des dix provinces d'après l'ensemble des indicateurs de richesse économique, ceux-ci ne traduisent pas les grandes disparités économiques qui existent entre les cinq régions de planification de la province. De fait, le taux de développement dans le nord de l'Ontario ainsi que dans une grande partie de l'est de la province accuse un retard par rapport à celui de l'ensemble de la province ou du Canada en général. Le taux de chômage et les niveaux de revenu par personne dans ces régions supportent mal la comparaison avec les moyennes provinciales et nationales correspondantes.

Le développement économique et social du nord de l'Ontario est entravé par les longues distances qui séparent les agglomérations les unes des autres ainsi que des marchés nationaux et internationaux et des sources d'approvisionnement. En outre, la gamme des activités économiques dans le Nord est comparativement restreinte, se composant surtout de l'exploitation et de l'exportation des minéraux et des produits forestiers. Le manque relatif d'installations de transformation et d'entreprises de services limite grandement le nombre de possibilités de revenus et d'emplois. Nombreuses sont les agglomérations qui souffrent de graves lacunes en matière de services publics.

Les conséquences générales des situations exposées ci-dessus se manifestent à travers un taux de croissance démographique qui atteint environ le quart de celui de la province, un taux d'activité inférieur à la moyenne et un taux relativement élevé de chômage.

Dans l'est de l'Ontario, la situation comparativement peu enviable de la région dans les domaines du chômage et des niveaux de revenu provient de la baisse des besoins en main-d'oeuvre dans les industries

traditionnellement importantes, comme l'agriculture et l'exploitation forestière, ainsi que de la faible croissance du nombre des possibilités d'emplois dans la fabrication. Certaines parties de la région dépendent trop largement d'une gamme restreinte d'activités économiques. Souvent, cette absence de structure économique diversifiée s'est traduite par de l'instabilité et du chômage.

On devra prendre des mesures spéciales pour redresser la situation économique du nord et de l'est de l'Ontario de façon à tirer parti des possibilités de développement. Dans le Nord, la transformation plus poussée des ressources peut être un important moyen d'assurer des possibilités additionnelles d'emplois et de revenus. Le tourisme continuera aussi à être une des principales composantes de l'économie, et il pourrait y avoir certaines possibilités de développer des entreprises fabriquant des produits actuellement importés. Dans l'est de l'Ontario, la fabrication, les institutions gouvernementales et le tourisme semblent offrir les meilleures perspectives de croissance.

Les objectifs généraux de cette entente peuvent se résumer ainsi :

- a) améliorer les possibilités d'emplois productifs, faciliter l'accès à ces possibilités et maintenir les possibilités d'emplois productifs actuelles dans les zones et secteurs de l'Ontario qui, par rapport à d'autres zones et secteurs de la province, nécessitent l'adoption de mesures spéciales pour qu'ils puissent exploiter leur potentiel de développement sur le plan socio-économique;
- b) favoriser le développement socio-économique dans les zones de la province nécessitant des activités spéciales pour permettre aux gens qui y habitent de contribuer au développement socio-économique et d'en bénéficier;
- c) raffermir les politiques et les priorités de la province en matière de développement régional en Ontario, dans la mesure où elles touchent les zones et secteurs de la province déterminés à l'objectif a).

Les programmes mis en oeuvre pour atteindre les objectifs susmentionnés viseront le nord et une partie de l'est de l'Ontario et ils seront étroitement coordonnés avec les priorités et objectifs de planification régionale de la province conformément au Plan de développement de l'Ontario. Les deux gouvernements ont dressé ensemble une liste de plans d'action qui pourraient donner lieu à des ententes auxiliaires. Ils touchent notamment :

- 1) Zone de Cornwall dans l'est de l'Ontario.

La ville de Cornwall a attiré un nombre considérable de travailleurs qui ont quitté le secteur agricole, mais en même

temps elle a été durement touchée par la fermeture d'usines importantes. Par conséquent, le taux de chômage s'est tenu au-dessus de la moyenne provinciale. Une entente auxiliaire sur Cornwall a été conclue; elle facilitera la prise de mesures gouvernementales conjointes dans cette zone. Les deux gouvernements consacreront \$16 330 000 à la mise en oeuvre des programmes qui accroîtront les possibilités de revenus et d'emplois en stimulant la croissance industrielle et en mettant en valeur le potentiel touristique de la ville et de la zone.

2) Nord-ouest de l'Ontario.

Le nord-ouest de l'Ontario est la première partie de la province pour laquelle un ensemble de recommandations en matière de politique destinées à faciliter l'atteinte des objectifs du Plan de développement de la province a été publié et accepté officiellement. On a tenu compte des activités qui, étant conformes aux priorités et aux objectifs fédéraux et provinciaux de développement, sont destinées à faciliter le développement rural et urbain. On a cherché surtout des moyens de permettre au centre principal de la région de jouer un rôle prévu de catalyseur du développement de la zone. La réalisation de cet objectif et d'autres activités de développement a été facilitée par la signature d'une entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario, aux termes de laquelle les deux gouvernements débourseront \$47 344 000.

3) Terres septentrionales de l'Ontario.

À l'extérieur des centres de croissance désignés aux termes du Plan de développement de l'Ontario, un nombre important de personnes économiquement et socialement défavorisées vivent à l'écart du grand courant de la vie sociale et économique de la province en raison des obstacles que constituent l'isolement géographique, le niveau peu élevé de scolarité et la pauvreté. Une grande partie de cette population est composée d'Indiens et de Métis. Même si la plupart des Indiens vivent dans le nord de l'Ontario, on retrouve des bandes indiennes partout dans la province. Plusieurs de leurs membres peuvent être considérés comme isolés ou défavorisés. Des efforts spéciaux seront faits en vue d'encourager et d'aider les résidents des agglomérations isolées à participer à la réalisation des possibilités de développement et d'en tirer parti. À cet égard, les domaines où on envisage de prendre les premières mesures sont l'aide financière aux petites entreprises, le développement communautaire (en fonction des objectifs de planification régionale), ainsi que les programmes de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre. Les gouvernements fédéral

et provincial ont conclu une entente provisoire sur les terres septentrionales par laquelle ils se sont engagés en principe à élaborer une entente à long terme pour ces territoires. Cette entente provisoire entraînera des dépenses de \$427 500 pour la mise sur pied de cours de connaissances pratiques d'arts ménagers, d'activités récréatives, d'identification des besoins d'orientation de la main-d'oeuvre et d'évaluation de projets-pilotes.

Cette liste d'activités possibles ne se veut aucunement limitative; on s'attend en effet qu'elle s'allonge constamment au fur et à mesure de la réalisation de l'ECD, en fonction de l'analyse continue des possibilités de développement socio-économique.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec l'Ontario :

- la zone de Cornwall
- le nord-ouest de l'Ontario
- l'aménagement d'infrastructures à Dryden
- les terres septentrionales (provisoire)
- le nord-est de l'Ontario
- les localités à industrie unique : phase I.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment les modifications apportées au 31 décembre 1976.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Zone de Cornwall
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 26 février 1974 au 31 mars 1977 Modifiée le 17 juillet 1975 et le 26 octobre 1976
OBJECTIFS	Susciter une expansion à long terme des possibilités d'emplois et de revenus dans la zone de Cornwall et améliorer ainsi son taux de croissance par rapport aux autres régions de la province.
HISTORIQUE	<p>Bien que l'Ontario soit parmi les plus prospères des dix provinces, le taux de chômage et le niveau de revenu par habitant, dans certaines parties de l'est de son territoire, sont comparativement inférieurs aux moyennes provinciale et nationale.</p> <p>La plupart des problèmes de chômage de Cornwall sont attribuables au déclin des industries du textile, alors que, par ailleurs, maints travailleurs délaissent les secteurs traditionnels de l'agriculture et des forêts pour venir s'y établir.</p> <p>Au cours des dernières années, grâce aux programmes fédéraux et provinciaux de subventions à l'industrie, la diversification de l'activité industrielle de la ville a été résolument amorcée.</p> <p>Le tourisme n'a pas encore atteint un niveau propre à créer des possibilités de revenus et d'emplois substantielles. Cependant, du fait de sa situation stratégique et de son environnement naturel pittoresque et attrayant, la ville se prête tout particulièrement bien à l'instauration d'une industrie du tourisme et de congrès des plus prospères.</p> <p>Comme principal centre urbain de l'est de l'Ontario sur la voie maritime du Saint-Laurent, Cornwall est appelé à contribuer de façon importante à atteindre les objectifs du Plan de développement de la province. Ces objectifs comprennent l'augmentation des possibilités de revenus et d'emplois et l'amélioration des</p>

conditions de vie pour la population d'un secteur environnant assez étendu. La ville, toutefois, n'a pas assez de terrains industriels viabilisés et ne peut financièrement fournir à l'industrie les services municipaux requis.

Le Canada et l'Ontario ont donc convenu de collaborer à l'application de mesures conçues pour accroître à long terme les possibilités d'emplois et de revenus en améliorant l'environnement physique, social et culturel de la ville. L'entente vise à implanter des industries, à agrandir les entreprises commerciales et à accroître le nombre des installations touristiques.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment celui des Travaux publics, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario ont signé cette entente.

ÉLÉMENTS

Les projets suivants seront réalisés aux termes de cette entente :

- 1) Parc industriel de l'est — Parachèvement et viabilisation d'un parc industriel d'environ 410 acres par l'installation d'égouts sanitaires et de conduites principales d'eau et la construction de routes internes utilisables en toute saison.
- 2) Aménagement du secteur du canal — Construction d'un bâtiment polyvalent pour les manifestations culturelles et sportives dans le secteur du canal et amélioration des égouts sanitaires et pluviaux et des conduites principales d'eau actuelles ainsi que des artères.
- 3) Emplacement pour une industrie dans le secteur ouest — Prolongement des conduites d'eau et d'égout, amélioration de l'usine de filtration et des services internes pour l'industrie située sur l'emplacement.
- 4) Secteur touristique et récréatif — Aménagement paysager et installation des services requis pour l'aménagement d'un secteur touristique et récréatif dans la partie ouest de la ville.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Parc industriel de l'est	\$ 1 840 000	\$ 920 000	\$ 920 000
Aménagement du secteur du canal	10 020 000	5 010 000	5 010 000
Emplacement pour une usine dans le secteur ouest	3 319 000	1 659 500	1 659 500
Secteur touristique et récréatif	1 076 000	538 000	538 000
TOTAL	\$16 255 000*	\$8 127 500*	\$8 127 500*

*Incluant 15 p. cent d'indemnité pour les imprévus.

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chacun des gouvernements nommés par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère des Travaux publics participera à la supervision de cette entente par l'intermédiaire de son représentant au comité de gestion.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Nord-ouest de l'Ontario
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 31 mai 1974 au 31 mars 1978 Modifiée le 26 août 1975 et le 12 décembre 1975
OBJECTIFS	Accroître le nombre et étendre la gamme des possibilités d'emplois viables dans le nord-ouest de l'Ontario. Plus précisément, renforcer les centres stratégiques de la région, accroître la transformation sur place des ressources locales, améliorer les réseaux de transport et de communication et utiliser au maximum les investissements publics existants dans la région en contribuant à rationaliser la structure urbaine et en stimulant l'économie de la région de Kenora de façon à y accroître les possibilités d'emplois.
HISTORIQUE	<p>Le développement économique et social du nord de l'Ontario est entravé par les longues distances qui séparent les agglomérations les unes des autres ainsi que des marchés nationaux et internationaux et des sources d'approvisionnement. En outre, la gamme des activités économiques dans le Nord est comparativement restreinte, se composant surtout de l'exploitation et de l'exportation des minéraux et des produits forestiers.</p> <p>Le pouvoir d'achat de nombreux centres urbains du nord de l'Ontario est souvent insuffisant pour attirer des industries d'appoint; de plus, ces agglomérations souffrent d'un manque de services publics. Même si la région offre de bonnes possibilités pour le tourisme, il faudra, si l'on veut exploiter cette possibilité, améliorer et faciliter l'accès aux régions les plus populeuses du continent.</p> <p>Les conséquences générales des situations exposées ci-dessus se manifestent par un faible taux de croissance démographique, un taux d'activité inférieur à la moyenne et un taux élevé de chômage dans certaines zones.</p>

Afin d'accélérer la croissance économique de la région, il faudra raffermir le rôle que la ville de Thunder Bay est appelée à jouer comme centre régional de service, de transformation et de distribution. De plus, pour épauler un certain nombre d'entreprises d'exploitation forestière et minérale, déjà implantées ou prévues, on devra aider à la réalisation de travaux sélectifs d'amélioration de routes et d'aménagement d'infrastructures municipales.

Dans de nombreuses régions du nord-ouest de l'Ontario, la culture du riz sauvage devient une activité économique qui prend de l'importance. Des recherches seront entreprises pour déterminer la possibilité d'utiliser des méthodes scientifiques dans l'industrie du riz sauvage de façon à accroître et à stabiliser les revenus.

Enfin, en apportant des améliorations complémentaires aux installations de transport routier et aérien, et en aménageant des parcs touristiques, on s'attend que le tourisme s'accroîtra de façon à stimuler l'activité commerciale locale, à étendre le secteur des services et à fournir des emplois à long terme aux autochtones.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères et organismes fédéraux, en particulier celui des Transports et la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario y ont apposé leur signature.

ÉLÉMENTS

Les projets précis prévus aux termes de cette entente sont les suivants :

- a) construction de nouvelles conduites d'évacuation des eaux usées et prolongement des conduites existantes à Thunder Bay en vue d'aider la ville à jouer un rôle qui lui est réservé en matière de développement en créant des zones industrielles et résidentielles;
- b) aide à l'infrastructure en vue de l'aménagement d'un nouvel emplacement urbain relié à des projets d'exploitation de gisements de minerai de fer à proximité du lac Saint-Joseph;

- c) agrandissement de l'usine de traitement des eaux d'égout dans la localité d'Ignace pour desservir les nouvelles installations servant à loger un grand nombre des travailleurs des exploitations minières dans les environs de Sturgeon Lake;
- d) construction de routes d'accès en vue d'utiliser et de traiter plus efficacement les ressources forestières et autres richesses naturelles dans des zones choisies du nord-ouest de l'Ontario et de rehausser leurs attraits touristiques;
- e) reconstruction d'un tronçon important de la route 599 en vue de permettre la circulation de lourds camions transportant le minerai des exploitations minières situées près de Pickle Lake, et aide à la réalisation d'autres activités industrielles;
- f) évaluation au moyen de recherches, en tenant compte des facteurs économiques, sociaux et de l'environnement, de la possibilité d'aménager un complexe à l'intention de nombreuses industries lourdes désirables de s'établir dans la région de Thunder Bay;
- g) détermination, au moyen de recherches, des possibilités d'accroître la culture du riz sauvage dans le nord-ouest de l'Ontario;
- h) agrandissement de l'aéroport et reconstruction de routes en vue de faciliter l'accès aux possibilités récréatives de la région de Kenora;
- i) aménagement d'installations touristiques et récréatives dans la région de Pistol Lake en vue d'atténuer les dommages causés à l'environnement, de fournir des possibilités d'emplois et d'accroître le nombre des touristes.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici une liste des projets qui seront entrepris
aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Programme d'infrastructures communautaires			
Évacuation des eaux d'égout à Thunder Bay	\$23 218 000	\$11 609 000	\$11 609 000
Nouvel emplacement urbain - Lac Saint-Joseph	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Usine de traitement des eaux d'égout à Ignace	342 000	171 000	171 000
Programme de construction routière			
Chemins d'accès aux ressources	4 235 000	2 117 500	2 117 500
Route 599	6 000 000	3 000 000	3 000 000
Programme d'études			
Étude de l'infrastructure	150 000	75 000	75 000
Récolte du riz sauvage	50 000	25 000	25 000
Infrastructure de la région de Kenora	4 174 000	2 087 000	2 087 000
SOUS-TOTAL	<u>\$41 169 000</u>	<u>\$20 584 500</u>	<u>\$20 584 500</u>
Indemnité pour les imprévus	6 175 000	3 087 500	3 087 500
TOTAL	<u>\$47 344 000</u>	<u>\$23 672 000</u>	<u>\$23 672 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de
hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral
et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère des Travaux publics participera à la
supervision de cette entente par l'intermédiaire de
son représentant au comité de gestion.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Aménagement de l'infrastructure à Dryden

DURÉE DE L'ENTENTE Du 24 mars 1975 au 31 mars 1977

OBJECTIFS Apporter des améliorations aux services communautaires pour permettre à la ville de Dryden de faire face à une nouvelle croissance démographique provoquée par le développement industriel actuel et jouer de façon plus efficace son rôle de point de convergence et de centre de services dans le développement économique de la région de Patricia dans le nord-ouest de l'Ontario.

La zone de développement de Patricia-Centre (qui s'étend à l'ouest du district de Thunder Bay, au nord du district de Rainy River, jusqu'au 51^e parallèle et jusqu'au district du lac des Bois), représente une région importante pour deux des principales industries basées sur les ressources, c'est-à-dire les produits forestiers et les mines, qui connaissent à l'heure actuelle un essor remarquable. Au cours des prochaines années, le total des nouveaux investissements dans cette zone pourrait dépasser \$1.3 milliard, ce qui entraînerait la création d'au moins 4 000 emplois.

Compte tenu des grandes entreprises de mise en valeur des ressources qui sont en voie de réalisation, on s'attend à une plus grande activité commerciale et à l'expansion du secteur des services à Dryden, ce qui entraînera un accroissement démographique à court terme d'environ 3 000 habitants. Le nombre de logements actuels à Dryden n'est pas suffisant pour satisfaire aux besoins présents et futurs. Des coûts de construction et de viabilisation élevés ont réduit le nombre de nouveaux logements et nuisent considérablement à la croissance économique.

La municipalité doit maintenant entreprendre de grands travaux d'équipement de façon à corriger les problèmes actuels et aménager l'infrastructure et les services nécessaires pour recevoir une population sensiblement accrue. Ces travaux, en raison de leur ampleur et du peu de temps dont on dispose pour les réaliser, dépasse dans une large mesure les moyens financiers de Dryden.

L'aide fournie par le Canada et la province améliorera la flexibilité fiscale de la municipalité lui permettant de prendre d'autres mesures pour satisfaire aux besoins croissants en infrastructure au cours des prochaines années.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères et organismes fédéraux, en particulier avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario ont signé cette entente.

ÉLÉMENTS

L'entente auxiliaire prévoit :

- a) la construction d'une nouvelle prise d'eau et d'une usine d'épuration qui permettra de desservir une population d'au moins 11 000 habitants, comparativement à 6 939 en 1971;
- b) l'installation d'un collecteur d'égout sanitaire qui permettra la viabilisation immédiate de deux nouvelles subdivisions municipales à des fins résidentielles et commerciales et facilitera la viabilisation prévue de 300 acres supplémentaires.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Amélioration du réseau d'adduction d'eau	\$2 630 368	\$1 315 184	\$1 315 184
Amélioration du réseau d'égout	<u>153 106</u>	<u>76 553</u>	<u>76 553</u>
SOUS-TOTAL	\$2 783 474	\$1 391 737	\$1 391 737
Indemnité pour les imprévus	<u>417 521</u>	<u>208 760</u>	<u>208 761</u>
TOTAL	\$3 200 995	\$1 600 497	\$1 600 498

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chacun des gouvernements nommés par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère des Travaux publics participera à la supervision de cette entente par l'intermédiaire de son représentant au comité de gestion.

ONTARIO
ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET Terres septentrionales (provisoire)
- DURÉE DE L'ENTENTE Du 7 juillet 1975 au 31 août 1977
- OBJECTIFS
- Même si les projets que l'on doit entreprendre aux termes de cette entente sont de nature provisoire, ils représentent un engagement de principe vers une approche globale pour tout le nord de l'Ontario et visant à renforcer les éléments sociaux et économiques qui concourent à l'activité économique et contribuent directement à hausser le niveau et la qualité de la vie de la région.
- Sous réserve des considérations susmentionnées, le Canada et la province ont l'intention de conclure une entente auxiliaire à long terme sur les terres septentrionales de l'Ontario de façon à mettre en oeuvre dans la région une stratégie de développement globale et coordonnée, axée sur les objectifs suivants :
- a) accroître le nombre net de possibilités d'emplois dans la région;
 - b) augmenter le nombre d'activités économiques prises en charge localement;
 - c) offrir des choix et des possibilités aux résidents afin qu'ils participent plus pleinement à l'exploitation des possibilités de leur région;
 - d) améliorer l'environnement de la région de façon à rehausser la qualité de vie de la population locale.
- HISTORIQUE Les terres septentrionales de l'Ontario, selon la définition de cette entente, ne sont pas une "région" dans le sens traditionnel du mot, mais plutôt une

entité géo-socio-économique qui s'étend au-delà des centres principaux et stratégiques désignés conformément au Plan de développement du gouvernement de l'Ontario. Elle couvre des parties de plusieurs régions physiographiques et se caractérise par un ensemble de facteurs humains, sociaux et économiques uniques aux terres septentrionales. Les principales caractéristiques de cette entité régionale sont un sous-développement relatif, le manque de services courants (sociaux et matériels), l'éloignement, des enclaves humaines dans un vaste arrière-pays et des coûts élevés.

La zone d'intervention qui a été choisie aux termes de cette entente auxiliaire comprend un nombre important de personnes socialement et économiquement défavorisées, qui vivent à l'écart du grand courant de la vie sociale et économique de la province en raison des obstacles que constituent l'isolement géographique, le faible niveau de scolarité et la pauvreté. Une grande partie de cette population est d'"ascendance autochtone" qui pouvait, dans le passé, tirer sa subsistance d'un environnement naturel, soit en vivant de la terre, soit en vendant du poisson et de la fourrure.

Étant donné leur manque général de connaissances sur les moyens de préserver leur santé et d'assurer leur subsistance dans notre monde moderne, nombre d'entre eux vivent dans des conditions physiques consternantes. Leur mode traditionnel de vie disparaît rapidement, et un trop grand nombre de ceux qui sont touchés par cette situation n'ont pas la possibilité ou ne sont nullement préparés à participer au développement économique des terres septentrionales de l'Ontario.

L'entente provisoire permettra aux deux gouvernements de s'attaquer aux problèmes particuliers auxquels ont à faire face les résidents du nord de l'Ontario. Ces problèmes et d'autres ont été identifiés dans l'entente-cadre de développement Canada-Ontario. L'entente provisoire vise à compléter le Plan de développement de la province pour le nord-ouest de l'Ontario.

Elle a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, en particulier ceux de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre de l'Expansion économique régionale et le trésorier et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario l'ont signée.

ÉLÉMENTS

Les projets précis englobés dans cette entente sont :

Connaissances pratiques — Ces cours inculqueront aux participants les connaissances pratiques essentielles et leur donneront l'information socio-économique préparatoire qui leur permettront de bénéficier des programmes de formation de main-d'oeuvre offerts.

Arts ménagers — Il s'agit de services visant à parfaire les connaissances des résidants de la région dans des domaines tels que la nutrition, l'hygiène et le budget familial.

Secteur récréatif — Aménagement d'installations de camping et de canotage le long d'une partie de la rivière English. La mise en place et l'exploitation de ces installations fournira une source additionnelle de revenu aux habitants de l'endroit.

Identification des besoins d'orientation de la main-d'oeuvre — Réalisation d'une étude pour identifier les surplus et pénuries de main-d'oeuvre régionaux, recenser les compétences disponibles, étudier les profils de migration et évaluer les compétences professionnelles requises. Le projet est financé conjointement par l'Ontario et le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Évaluation — Évaluation des projets entrepris aux termes de cette entente auxiliaire provisoire.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Connaissances pratiques	\$ 62 500	\$ 31 250	\$ 31 250
Arts ménagers	21 000	10 500	10 500
Secteur récréatif	34 000	17 000	17 000
Identification des besoins d'orientation de la main-d'oeuvre	260 000	130 000	130 000*
Évaluation	50 000	25 000	25 000
TOTAL	\$427 500	\$213 750	\$213 750

*Cette étude sera subventionnée par Main-d'oeuvre et Immigration et par l'Ontario.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chacun des gouvernements nommés par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et le ministère des Affaires indiennes et du Nord participeront à la supervision de cette entente par l'intermédiaire de leurs représentants au comité de gestion.

ONTARIO
ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Nord-est de l'Ontario

DURÉE DE Du 25 mars 1976 au 31 décembre 1979
L'ENTENTE Modifiée le 28 juillet 1976

OBJECTIFS Assurer la participation conjointe du Canada et de la province à la réalisation de projets visant à renforcer les politiques et priorités provinciales de développement en ce qui concerne le nord-est de l'Ontario; fournir les moyens permettant d'accorder l'aide financière nécessaire à la réalisation des projets approuvés ayant pour objet de supprimer les obstacles reconnus au développement économique et social des centres urbains stratégiques du nord-est de l'Ontario.

HISTORIQUE Le taux de croissance démographique annuel du nord-est de l'Ontario n'atteint qu'environ la moitié de celui de l'ensemble de la province.

L'économie du nord-est de l'Ontario s'est développée à partir des ressources naturelles. Les industries minière, forestière, touristique et de transformation constituent le point d'appui de l'économie régionale et emploient plus du tiers de la population active. Les secteurs des ressources de la région dépendent principalement de la demande extérieure et sont ainsi soumis aux caprices des marchés internationaux. La transformation des matières premières en produits finis est à un stade primaire, et les industries secondaires et tertiaires sont peu développées.

Maintes agglomérations n'ont qu'une seule industrie pour assise économique et sont aussi à la merci des changements défavorables qui peuvent s'y produire.

La structure urbaine du nord-est de l'Ontario fournit un cadre par le biais duquel la région peut profiter des avantages socio-économiques des programmes gouvernementaux en cours ou proposés. Selon la stratégie

de développement exposée ici, il faut renforcer le système urbain actuel en concentrant l'activité économique nouvelle dans des centres choisis de façon à maximiser les avantages du développement. De cette concentration découleront certains avantages tels que l'utilisation maximale des investissements dans l'infrastructure, l'aide à la population et à l'industrie et une main-d'oeuvre plus abondante et aux compétences plus diversifiées.

ZONE DE
SUDBURY

La municipalité régionale de Sudbury qui compte environ 165 000 habitants est le plus grand centre urbain du nord de l'Ontario. Sa position stratégique à la croisée des routes est-ouest et nord-sud, ses nombreux services gouvernementaux, ses établissements scolaires et hospitaliers ont fait de cette municipalité le principal centre du commerce du nord-est de l'Ontario. À ce titre, Sudbury dessert une population de plus de 500 000 habitants.

Depuis toujours, l'importance numérique de la population active de la zone de Sudbury est directement fonction de l'essor de l'industrie minière locale et des besoins des industries de services ayant un lien direct avec l'exploitation minière. Toutefois, la prédominance de ces industries et de leurs échelles élevées de traitement y a freiné en quelque sorte l'augmentation des possibilités de revenu et d'emploi.

Le manque de terrains industriels viabilisés et des coûts d'infrastructure élevés ont été au cours des dix dernières années un problème constant qui est maintenant devenu un obstacle majeur au développement industriel futur de la région de Sudbury.

Sudbury semble avoir bon nombre des atouts nécessaires pour attirer les chefs d'entreprise, si l'on en juge par l'excellence des installations de transport, la population active et l'existence de produits métalliques primaires pouvant être transformés. Toutefois, pour inciter les entreprises de transformation et de fabrication et autres industries de services qui y sont reliées à venir s'établir dans la région, il faut mettre à leur disposition des terrains industriels à prix raisonnable.

ZONE DE
PARRY SOUND

La ville de Parry Sound compte une population de presque 6 000 habitants. Il s'agit de l'agglomération la plus importante du district de Parry Sound, territoire de quelque 1 400 milles carrés où vit une population d'environ 30 000 habitants. La croissance économique de cette zone n'a pas suivi celle de l'ensemble du nord-est de l'Ontario.

Historiquement, Parry Sound a été un centre de transbordement important, mais aujourd'hui les installations portuaires ne servent qu'à acheminer les boulettes de minerai de fer de la région de Sudbury vers les États-Unis. Petit à petit, le tourisme a pris de l'expansion au cours des années, compensant partiellement la perte des revenus due au changement économique. Le secteur manufacturier s'est aussi développé à un rythme lent.

Depuis que le district de Parry Sound est devenu une région désignée en avril 1974 aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, les manufacturiers lui ont accordé nettement plus d'attention. Toutefois, la zone n'a pu jusqu'ici offrir les terrains industriels viabilisés nécessaires.

ZONE DE TIMMINS

Depuis toujours, la zone de Timmins dépend fortement de l'industrie minière et, à un degré moindre, de l'industrie forestière. Même si l'exploitation des mines d'or est toujours partie intégrante de l'économie locale, la proportion de la population active qui travaille à l'extraction des métaux communs augmente de façon soutenue. La mise en exploitation de la mine de cuivre et de zinc de la Texasgulf, en 1966, au moment où plusieurs mines d'or cessaient leurs opérations, a permis de stabiliser les niveaux de l'emploi et de la population.

Au cours des dernières années, Timmins a vu son assise économique se développer au-delà de l'exploitation minière et toucher des domaines plus diversifiés. Étant située au centre de la région du nord-est de l'Ontario, la ville est le point de convergence et le centre de services d'une grande partie de cette région, offrant de nombreuses installations d'entreposage et de réparation reliées aux secteurs des mines et des forêts. L'industrie manufacturière, axée sur les ressources, prend également plus d'importance.

La ville de Timmins, principal centre urbain du district de Cochrane, a été formée en 1973 par le fusionnement de plusieurs petites localités. Par la suite, la ville s'est trouvée aux prises avec deux problèmes : bien des conduites d'eau et d'égout sont devenues inadéquates, et les deux usines de traitement des eaux usées, situées dans les limites de la ville, sont surchargées. Même si Timmins s'est efforcée et s'efforce encore d'améliorer ses réseaux d'adduction d'eau et d'égout, elle doit de toute urgence accélérer l'exécution de son programme de travaux d'équipement.

La Texasgulf Inc. a annoncé qu'elle avait l'intention d'entreprendre des travaux d'expansion de \$400 millions qui comprendraient une nouvelle fonderie et une nouvelle raffinerie. On prévoit que, par suite de cette expansion, la population active permanente augmentera de 1 500, entraînant une augmentation de la population de Timmins de l'ordre de 4 500 habitants. Afin de fournir à cette population les services essentiels et le logement, il est nécessaire que plusieurs grands travaux d'infrastructure soient entrepris sans délai.

ÉLÉMENTS

Les projets prévus dans le cadre de cette entente sont les suivants :

a) Zone de Sudbury

Construction de fossés de drainage, d'installations d'adduction d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que de voies d'accès dans le parc industriel de l'ouest (Walden) sur la route 17. Le parc industriel offrira des emplacements aux industries déjà prêtes à s'établir dans la zone de Sudbury. De plus, on y trouvera suffisamment de terrains industriels viabilisés pour satisfaire au développement prévu de l'industrie légère au cours des cinq prochaines années.

b) Zone de Parry Sound

- 1) Construction des installations d'adduction d'eau et d'égout requises pour le parc industriel de Woods Road dans le canton de Carling. Les travaux proposés ont pour but d'accroître les possibilités d'emploi de la zone, de susciter la participation communautaire à l'activité économique, d'aider la communauté à exploiter ses possibilités de développement et à élargir l'assiette d'imposition grâce à l'implantation de nouvelles entreprises de transformation, de fabrication et de services, ainsi que d'améliorer la qualité de vie des habitants de la zone.
- 11) Évaluation des activités de planification industrielle, de développement, de commercialisation et de gestion des parcs dans la zone de Parry Sound. Cette étude a pour objet d'assurer le développement économique et planifié de l'assise économique de la communauté.

c) Zone de Timmins

- i) Construction d'installations additionnelles d'adduction d'eau et d'égout dans les secteurs de Timmins-Mountjoy et de Tisdale-Whitney afin de répondre au besoin de nouveaux éléments essentiels d'infrastructure.

Par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, la province tentera d'obtenir des subventions pour l'aider à financer la construction des réseaux d'adduction d'eau et d'égout admissibles aux termes de la Loi nationale sur l'habitation.

- ii) Évaluation des besoins en parcs industriels et des emplacements possibles, et activités de planification industrielle, de développement, de commercialisation et de gestion des parcs à Timmins. Cette étude a pour objet de déterminer quel serait l'emplacement idéal pour un parc industriel adapté aux besoins et d'assurer le développement ordonné de l'assise économique de la communauté.

Évaluation du besoin de routes directes en vue d'améliorer la circulation dans le centre des affaires et d'absorber le surplus de circulation qu'entraîneront les travaux d'expansion de la Texasgulf et l'aménagement d'un nouveau parc industriel dans la région à l'étude.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets devant être entrepris aux termes de l'entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
<u>Zone de Sudbury</u>			
Parc industriel de l'ouest (Walden) — route 17			
a) Réseau de distribution d'eau	\$ 1 260 000	\$ 630 000	\$ 630 000
b) Égouts sanitaires	637 000	318 500	318 500
c) Construction de voies d'accès	1 148 000	574 000	574 000
Total partiel	\$ 3 045 000	\$1 522 500	\$1 522 500

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
<u>Zone de Parry Sound</u>			
1) Parc industriel du canton de Carling			
a) Réseau d'approvi- sionnement en eau	\$ 471 000	\$ 235 500	\$ 235 500
b) Réseau de distri- bution d'eau	504 000	252 000	252 000
c) Égouts sanitaires	970 000	485 000	485 000*
2) Évaluation de la planification	13 000	6 500	6 500
Total partiel	<u>\$ 1 958 000</u>	<u>\$ 979 000</u>	<u>\$ 979 000</u>
<u>Zone de Timmins</u>			
1) Infrastructure			
a) Conduites d'eau	\$ 2 210 000	\$1 105 000	\$1 105 000
b) Égouts sanitaires	7 536 000	3 768 000	3 768 000
2) Études	145 000	72 500	72 500
Total partiel	<u>\$ 9 891 000</u>	<u>\$4 945 500</u>	<u>\$4 945 500</u>
Total moins l'allocation pour imprévus	14 894 000	7 447 000	7 447 000
Allocation pour imprévus	2 234 650	1 117 325	1 117 325
TOTAL	<u>\$17 128 650</u>	<u>\$8 564 325</u>	<u>\$8 564 325</u>

*Comprend la participation de la SCHL évaluée à \$130 000.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé d'un nombre égal de
représentants de chaque gouvernement, nommés res-
pectivement par les ministres fédéral et provincial,
assurera la supervision de l'entente.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Localités à industrie unique
PHASE I : Zone d'intervention de la Kimberly-Clark

DURÉE DE L'ENTENTE Du 22 octobre 1976 au 31 mars 1980

OBJECTIFS Diversifier et stabiliser l'économie des localités à industrie unique du nord de l'Ontario conformément aux objectifs de l'ECD et aux buts et recommandations de la province, et mettre en place des programmes visant à alléger les problèmes sociaux et économiques propres aux localités à industrie unique. Chercher surtout à élargir les assises économiques des collectivités qui sont sensibles aux fluctuations du secteur des ressources; créer un éventail de possibilités d'emploi; améliorer le milieu de vie afin d'attirer et de garder une main-d'oeuvre compétente; favoriser et soutenir des projets à plus long terme et consolider la structure urbaine d'exploitation des ressources.

Dans le cadre de la phase I, soit la phase initiale de la présente stratégie conjointe Canada-Ontario, des mesures visant à améliorer les possibilités de croissance de certaines collectivités du Nord-Ouest ontarien, comme Nakina, Longlac et Geraldton, seront mises en oeuvre, de même que des mesures visant à accroître le nombre et l'éventail des possibilités d'emploi et de revenu et à améliorer de façon sélective l'infrastructure des collectivités. Les évaluations indiquent que l'assiette fiscale des collectivités est insuffisante pour faire face aux principales perspectives de développement qu'offre l'expansion planifiée des opérations d'exploitation forestière de la société Kimberly-Clark. Le triplement de la capacité du moulin de la Kimberly-Clark, de 400 à 1 200 tonnes par jour à Terrace Bay, entraînera la création de 400 à 600 nouveaux emplois dans le domaine de l'exploitation forestière.

Au cours de la phase I, les trois collectivités recevront \$13 700 000 (du fédéral, \$6 850 000) pour qu'elles puissent s'adapter aux perspectives de croissance et pour encourager la mise en valeur d'autres ressources connues dans la région.

HISTORIQUE

La zone d'intervention couvre une région de quelque 28 000 milles carrés de superficie dans le Nord-Ouest ontarien. À l'intérieur de cette zone, la Kimberly-Clark a obtenu de la province des droits de coupe sur une superficie additionnelle de 4 860 milles carrés, ce qui porte l'étendue totale de leur concession forestière à 12 186 milles carrés. Cette expansion donnera lieu à un accroissement des possibilités d'emploi pour les autochtones dans la région, à une augmentation de la population dans les principales agglomérations, à l'amélioration des structures de la collectivité, afin de conserver les habitants actuels et d'attirer et de retenir les travailleurs compétents dans le Nord-Ouest, et à une amélioration des modes de transport pour faciliter l'accès aux collectivités.

À l'heure actuelle, la plupart des grandes régions forestières sont réservées à l'industrie des pâtes et papiers; il en reste peu qui puissent être exploitées. C'est pourquoi les possibilités d'exploitation de nouveaux complexes forestiers intégrés pour favoriser un accroissement sensible de la production nationale sont limitées. Parmi les quelques régions restantes qui pourraient faire l'objet d'une exploitation industrielle forestière à long terme, plusieurs sont situées dans le Nord-Ouest ontarien.

Il est prévu que la population des trois centres de croissance passera de 5 400 à 7 800 en 1979. La population de Nakina s'accroîtra de 1 300 personnes, celle de Geraldton de 500 personnes et Longlac verra sa population actuelle de 1 700 personnes augmenter de 35 p. cent.

Nakina sera la ville-dortoir des travailleurs forestiers, Longlac tiendra lieu de centre récréatif et Geraldton deviendra le carrefour des services de transport et de commerce de détail.

En plus des pâtes et papiers, la région de Nakina-Geraldton renferme des réserves connues de minerais de fer capables de fournir 235 millions de tonnes de boulettes. En ajoutant à cela les réserves du lac Saint-Joseph, la possibilité d'exploitation

peut atteindre quelque 660 millions de tonnes de boulettes de minerai de fer. L'exploitation se fera sur une longue période, probablement au cours des deux prochaines décennies, et sera dans une large mesure échelonnée pour satisfaire à la demande du marché mondial. Les dépenses approximatives auxquelles donnera lieu la mise en valeur de ces réserves sont de l'ordre de \$2 milliards, et on estime que le nombre d'emplois qui seront éventuellement créés s'élèvera à 3 000 environ.

ÉLÉMENTS
DE LA
PHASE I

1. Programme d'infrastructure communautaire

- a) Le programme d'infrastructure communautaire permettra à la collectivité de Nakina de parachever les puits, les pompes avec abri (à l'exception du creusage des puits), la construction d'un réservoir, le matériel de pompage et de chloration d'une capacité d'environ 350 000 gallons, la construction d'une conduite d'eau à pression de 1 200 pieds de longueur et de 12 pouces de diamètre, la construction d'un réseau de traitement des eaux usées d'une capacité de 375 000 gallons par jour et d'un collecteur principal par gravité d'une longueur de 4 600 pieds.
- b) L'aide apportée à la collectivité de Longlac comprendra la construction d'une usine d'épuration d'une capacité d'environ 1.5 million de gallons par jour, d'un réservoir surélevé d'une capacité de 500 000 gallons, d'une conduite principale d'alimentation de 4 600 pieds de longueur et de 12 pouces de diamètre et d'une usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 375 000 gallons par jour.
- c) Les améliorations au réseau d'adduction d'eau de Geraldton comprendront la construction d'une usine d'épuration d'une capacité de 1.5 million de gallons par jour et d'une conduite principale de 4 500 pieds de longueur et de 12 pouces de diamètre reliant le réservoir actuel à un nouveau réservoir d'une capacité de 500 000 gallons.

2. Programme de développement des
moyens de transport

- a) L'installation de l'aéroport de Geraldton comprendra l'aménagement et le revêtement en asphalte d'une piste de 5 000 pieds de longueur, l'acquisition du matériel d'éclairage pour la piste d'envol, l'aménagement des voies d'accès, la construction d'un bâtiment destiné aux voyageurs, aux opérations et à l'entretien, la construction d'installations pour la protection contre les incendies qui serviraient également aux bâtiments affectés aux opérations, l'aménagement d'un terrain pour recevoir des réservoirs et l'installation d'une réserve d'eau pour le MRN.
- b) L'amélioration des voies d'accès à l'aéroport comprend la réfection et le cailloutage des voies existantes (environ 4.7 milles) et l'application d'une couche d'apprêt et d'une double couche de revêtement.

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
1. Programme d'infrastructure communautaire			
a) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Nakina	\$ 1 293 000	\$ 646 500	\$ 646 500
b) Améliorations au réseau d'égout de Nakina	1 730 000	865 000	865 000
c) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Longlac	2 553 000	1 276 500	1 276 500
d) Améliorations au réseau d'égout de Longlac	1 500 000	750 000	750 000
e) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Geraldton	2 914 000	1 457 000	1 457 000
Sous-total	\$ 9 990 000	\$4 995 000	\$4 995 000

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
2. Programme de développement des moyens de transport			
a) Aéroport de Geraldton, piste d'envol de 5 000 pieds, éclairage, voies d'accès, aérogare	\$ 2 827 000	\$1 413 500	\$1 413 500
b) Améliorations des voies d'accès de l'aéroport, envi- ron 4.7 milles de route jusqu'à l'aéroport	883 000	441 500	441 500
Total partiel	\$ 3 710 000	\$1 855 000	\$1 855 000
Total (à l'exclusion de l'allocation pour éventualités)	\$13 700 000	\$6 850 000	\$6 850 000
Allocation pour éventualités	2 054 000	1 027 000	1 027 000
TOTAL	\$15 754 000	\$7 877 000	\$7 877 000

REMARQUE

Voici les autres ministères fédéraux qui participeront probablement au financement :

- a) la SCHL, qui participera aux travaux d'infrastructure visant l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau et d'égout;
- b) le MT qui se chargera de la construction de l'aéroport.

Le total susmentionné de la quote-part de l'État au financement de l'entente comprend une allocation de dix pour cent (10 %) pour frais d'administration, d'enquête, d'études techniques et d'architecture.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion sera chargé de contrôler et de gérer l'entente. Il sera formé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés par les ministres fédéral et provincial respectifs.



LE MANITOBA



MANITOBA

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement avec le Manitoba a été signée le 5 juin 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Mines, des Ressources et de l'Environnement (président du sous-comité ministériel du développement et des ressources du Manitoba).

L'économie du Manitoba est raisonnablement diversifiée : le secteur de la fabrication et de la transformation est relativement restreint mais varié et le secteur agricole, vigoureux, tandis que le secteur de l'extraction et de la transformation des minéraux se développe. Au cours des deux dernières décennies, les tendances démographiques ont accentué les taux élevés d'urbanisation et de migration. Le secteur agricole a été caractérisé par des revenus instables, une capitalisation et une expansion rapides des exploitations, ainsi qu'un fléchissement rapide de l'emploi direct. L'activité industrielle du Manitoba repose sur des secteurs de fabrication et de transformation peu étendus mais diversifiés, ainsi que sur un secteur de services relativement vaste. La province compte quelques complexes industriels d'importance, et l'emploi dans le secteur industriel est créé surtout par les petites et moyennes entreprises. Bref, il existe des écarts marqués et inacceptables entre les revenus de divers groupes, et le Nord présente un contraste frappant avec le Sud en ce qui a trait à la densité et à la répartition démographique, aux niveaux de vie, aux sources de revenu et aux possibilités d'emplois.

Les objectifs de cette entente sont :

- a) d'accroître les possibilités d'emplois et les revenus partout au Manitoba afin que les gens puissent résider dans la zone de leur choix tout en bénéficiant de conditions de vie améliorées;
- b) de favoriser le développement socio-économique de la partie septentrionales du Manitoba afin de fournir aux habitants de cette région des choix réels et des possibilités de contribuer au développement économique et d'en bénéficier, de conserver leur propre mode de vie avec plus de détermination et de fierté et, enfin, de participer à l'utilisation des richesses naturelles.

Les stratégies utilisées pour atteindre ces objectifs sont :

- a) de définir les possibilités de développement et d'en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- b) d'analyser la situation économique et sociale de la Saskatchewan en elle-même et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont le développement socio-économique des terres septentrionales du Manitoba, le développement de l'agriculture, et le développement commercial et industriel.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes étaient conclues avec le Manitoba :

- l'entente provisoire sur les terres septentrionales (expirée)
- la planification
- l'exploration et l'exploitation minérales
- les terres septentrionales.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment les modifications apportées au 31 décembre 1976.

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Planification
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 11 février 1975 au 31 mars 1977. Une clause rétroactive permet d'approuver les frais engagés avant le 11 février 1975, mais après le 5 juin 1974 (date de signature de l'ECD), à condition que le comité de gestion en donne l'autorisation.
OBJECTIFS	Entreprendre des études devant permettre de cerner et d'analyser des possibilités de développement économique et socio-économique au Manitoba et, au besoin, des travaux de planification afin d'élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>Il est nécessaire d'effectuer des analyses et des études en profondeur de la situation économique et socio-économique du Manitoba ainsi que des études précises des secteurs prospères de la province en vue d'accélérer le rythme des pactes exécutoires prévus dans l'ECD. Des contributions financières fédérales s'imposent pour aider la province à obtenir les ressources professionnelles extérieures qui permettront aux deux gouvernements de planifier et de mettre en oeuvre, plus efficacement, ces pactes exécutoires.</p> <p>L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre provincial des Mines, des Ressources et de l'Environnement.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Le principal élément de l'entente consiste à consentir des fonds fédéraux et provinciaux pour l'acquisition des services extérieurs et le recrutement du personnel requis pour entreprendre des études socio-économiques.</p> <p>Ces études s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales énoncées et se traduiront par l'identification des secteurs où il y aura lieu d'améliorer la</p>

coordination des programmes fédéraux et provinciaux en cours. Les domaines reliés aux secteurs de production agricole, à la transformation des produits agricoles et au transport recevront une attention spéciale.

On a autorisé le parachèvement pour le 31 mars 1976 de trois de ces études qui portent sur :

- a) la mise en valeur et le traitement des produits laitiers;
- b) le matériel de transport;
- c) les forêts.

Le MEER cherchera à obtenir la collaboration d'autres ministères gouvernementaux, tandis que le sous-comité ministériel des ressources de la province travaillera conjointement avec d'autres ministères provinciaux.

DÉPENSES
MAXIMALES

Les gouvernements provincial et fédéral se partageront les frais de façon égale.

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Exercice financier 1974-1975	\$ 600 000	\$ 300 000	\$ 300 000
Exercice financier 1975-1976	1 000 000	500 000	500 000
Exercice financier 1976-1977	1 000 000	500 000	500 000
TOTAL	\$2 600 000	\$1 300 000	\$1 300 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un haut fonctionnaire de chaque gouvernement désigné respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision.

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET Exploration et exploitation minérales

DURÉE DE L'ENTENTE Ne doit pas dépasser la période de quatre ans allant du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1979.
L'entente a été conclue le 31 mars 1976.

HISTORIQUE Pour l'économie du Manitoba, l'industrie minière est d'importance capitale à bien des points de vue. En 1973, on estimait que la production minérale du Manitoba avait contribué directement à environ 7 p. cent du produit provincial brut, venant tout de suite après l'agriculture dans le secteur des ressources primaires. Sur le plan sous-régional, l'industrie revêt une importance encore plus critique pour le nord du Manitoba. Si l'on fait exception de quelques activités primaires de moindre importance dans les domaines des forêts, des pêches et du piégeage, la production minérale se révèle la plus grande et la plus importante des activités économiques viables axées sur l'exploitation des ressources de la région. Pour ce qui est des services et du commerce dans le nord du Manitoba, l'activité dépend directement, dans une large mesure, du maintien d'un niveau de production minérale élevé.

Le rôle de plus en plus grand que joueront les minéraux dans l'économie canadienne et manitobaine accentue encore l'importance d'une gestion efficace des ressources minérales de cette province. C'est pour permettre d'atteindre cet objectif et d'aider aussi à maintenir l'exploration à un niveau acceptable que cette entente a été élaborée.

Le programme de l'entente a été adopté dans sa forme définitive après de longues consultations avec la province et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (MEMR). L'entente a été signée par les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par le ministre provincial des Mines, des Ressources et de la Gestion de l'environnement.

ÉLÉMENTS

Le programme qui sera entrepris aux termes de cette entente comprend les projets suivants :

1) Exploration des minéraux métalliques communs

Il s'agit d'évaluer les gîtes potentiels de métaux communs au moyen de levés géologiques, géophysiques et géochimiques et, lorsque les découvertes le justifient, au moyen de forages au diamant dans diverses parties du bouclier précambrien et des formations paléozoïques du Manitoba.

2) Exploration de reconnaissance de l'uranium, par l'analyse spectrométrique aérienne aux rayons gamma et la géochimie régionale

Ces activités visent à localiser les zones potentielles de formation d'uranium de même que les anomalies régionales et celles que pourraient présenter les gîtes de métaux communs au nord du 58^e parallèle de latitude dans le nord du Manitoba.

3) Levés régionaux et évaluation

Ce projet vise à appuyer les études géologiques entreprises dans le cadre du projet d'exploration de reconnaissance de l'uranium dans la région située au nord du 58^e parallèle, et permettra d'évaluer et d'affiner les résultats obtenus au moyen de levés géophysiques et géochimiques complémentaires.

4) Évaluation des minéraux industriels

Il s'agit d'accélérer l'évaluation des réserves de minéraux industriels du Manitoba pour permettre leur exploitation efficace à long terme dans le contexte du développement.

5) Exploration des minéraux de pegmatite

Ce projet permettra d'évaluer les terrains granitoïdes de formation analogues qui paraissent les plus prometteurs au Manitoba, afin de multiplier si possible les sources d'approvisionnement de divers minerais peu communs mais importants que l'on trouve dans les formations minérales de pegmatite.

6) Analyse relative à l'exploitation des minéraux

L'objet de cette activité est d'étudier les résultats des projets d'exploration et d'exploitation des minéraux qui pourraient donner lieu à des activités ultérieures correspondant aux objectifs de l'ECD.

DÉPENSES
MAXIMALES

Les coûts approximatifs de ces projets sont :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Exploration des minéraux métalliques communs	\$4 000 000	\$2 000 000	\$1 000 000
Exploration de reconnaissance de l'uranium	1 600 000	800 000	-
Levés régionaux et évaluation	600 000	300 000	150 000
Évaluation des minéraux industriels	1 500 000	750 000	375 000
Exploration des minéraux de pegmatite	400 000	200 000	100 000
Analyse relative à l'exploitation des minéraux	400 000	200 000	100 000
TOTAL	\$8 500 000	\$4 250 000	\$1 725 000

La quote-part fédérale totale sera partagée également entre le MEER et le MEMR, ce dernier assumant 100 p. cent de la contribution fédérale dans le cas du projet Exploration de reconnaissance de l'uranium.

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente sera exécutée sous la direction et la supervision générales d'un comité de gestion composé d'un représentant du MEER, d'un représentant du MEMR (qui fera fonction de coprésident fédéral), et de deux représentants de la province (dont l'un agira à titre de coprésident provincial).

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Terres septentrionales
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 15 septembre 1976 au 31 mars 1981 (les dépenses engagées pour des projets approuvés après le 1 ^{er} avril 1976 sont admissibles)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">a) Offrir aux habitants de la région la possibilité de participer au développement du nord du Manitoba;b) offrir aux gens de la région qui le désirent la possibilité de poursuivre leur propre mode de vie avec une fierté et une détermination accrues;c) favoriser l'utilisation rationnelle des richesses naturelles du nord du Manitoba au profit des habitants de la province et de la région tout en appliquant des mesures de conservation des ressources.
HISTORIQUE	<p>L'entente auxiliaire provisoire de deux ans prévoit une série de projets de planification et de développement initial dans le cadre d'un programme de quinze ans sur les terres septentrionales de l'Ouest. Des projets ont été entrepris en vue d'encourager une plus grande participation des autochtones au développement communautaire et régional et d'élargir la gamme des possibilités d'emploi qui leur sont offertes. Grâce à une autre série de projets, on a entrepris l'inventaire des ressources disponibles dans les localités du Nord, la planification du développement économique communautaire et des travaux de recherche pratique expérimentale. Au secteur "transports et communications" de l'entente provisoire étaient prévues une étude importante des transports, la construction d'environ 100 milles de routes dans le Nord et l'amélioration de pistes d'atterrissage.</p>

Cette entente à long terme sur les terres septentrionales continue de mettre l'accent sur les communautés isolées et sur leur développement. On a adopté une combinaison de programmes et de secteurs semblable à celle de l'entente provisoire.

L'élaboration de la stratégie de l'entente a exigé la tenue de discussions détaillées avec la province du Manitoba, les ministères des Affaires indiennes et du Nord, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Transports et d'autres ministères fédéraux. L'entente qui en a résulté prévoit la coordination et la mise en oeuvre d'un système qui convienne à la nature du programme de développement socio-économique.

L'entente a été signée par les ministres fédéraux des Transports, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Affaires indiennes et du Nord et de l'Expansion économique régionale, et par le ministre provincial des Affaires du Nord.

ÉLÉMENTS

Les trois éléments de l'entente sont :

- 1) L'exploitation des ressources et le développement économique communautaire

Fournir les ressources nécessaires à l'évaluation, à la planification et à l'exploitation des possibilités fondées sur les ressources, et de diverses autres possibilités, dans le cadre d'une optique du développement économique communautaire mettant l'accent sur la participation locale. On veut ainsi créer de l'emploi à long terme et accroître le bien-être des collectivités en alignant les activités d'exploitation des ressources de la région sur les besoins humains fondamentaux.

- 2) L'épanouissement humain et les services communautaires

Aider les familles et les collectivités à créer un milieu social et naturel propre à améliorer la qualité de la vie et à susciter la participation des gens aux affaires communautaires et aux possibilités de développement.

3) Les transports et les communications

Tenter d'assurer à toutes les collectivités isolées du Nord un accès sûr et raisonnable pour le transport des gens et des marchandises, ainsi que la distribution des services, et fournir, en outre, les infrastructures de communications requises pour inciter les gens à participer davantage aux affaires communautaires, provinciales et nationales.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici un tableau des coûts pour chaque secteur :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Exploitation des ressources et développement économique communautaire	\$ 5 000 000	\$ 2 000 000	\$ 3 000 000
Épanouissement humain et services communautaires	93 082 000	24 473 000	48 100 000
Transports et communications	35 667 000	14 267 000	13 900 000
Coordination et recherche pratique expérimentale	5 000 000	2 000 000	3 000 000
TOTAL	\$138 749 000	\$42 740 000	\$68 000 000

Les autres ministères fédéraux qui participent au financement de l'entente sont Main-d'oeuvre et Immigration (\$5.516 millions), Transports (\$7.5 millions) et Affaires indiennes et du Nord (\$14.993 millions), pour une contribution fédérale globale de \$96.009 millions.

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente est exécutée sous la direction et la supervision générales de coadministrateurs dont le sous-ministre provincial des Affaires du Nord et le directeur général du ministère de l'Expansion économique régionale pour le Manitoba, ou leur mandataire. En outre, les coadministrateurs peuvent mettre sur pied des comités de coordination en fonction des besoins pour la coordination efficace des divers programmes.

LA SASKATCHEWAN



SASKATCHEWAN

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan ont conclu l'entente-cadre de développement pour la Saskatchewan le 11 février 1974.

L'économie de la Saskatchewan a été caractérisée par des oscillations relativement fortes, dues à l'étroite dépendance de l'activité économique par rapport aux secteurs de l'industrie primaire de la province. Il en est résulté un ensemble de conséquences indésirables qui constituent une des principales raisons d'être du programme de développement que les gouvernements fédéral et provincial s'apprêtent à mettre en oeuvre.

La capitalisation accrue des exploitations agricoles et le ralentissement subséquent de la création d'emploi dans ce domaine ont sapé les bases de l'emploi dans la province. Par ailleurs, le secteur de la fabrication secondaire a enregistré peu de progrès. Cette lacune a donné lieu, au cours des dernières années, à un mouvement d'émigration, à un vieillissement de la population active, à un exode marqué de la population rurale vers la ville et à la disparition d'un bon nombre de petites agglomérations.

La partie septentrionale de la province où le développement n'a pas réussi à fournir le nombre ou le genre d'emplois exigés, non plus qu'un niveau de revenus satisfaisant, a non seulement besoin de mesures économiques générales de longue portée, mais également de mesures spéciales afin d'atténuer les problèmes sociaux, culturels et économiques.

Les objectifs de l'entente sont de :

- a) favoriser la croissance générale de l'économie provinciale afin d'augmenter le nombre de possibilités d'emplois, de promouvoir une croissance équilibrée entre les régions rurales et urbaines et de contribuer à l'édification d'une société vivante et dynamique;
- b) préserver les richesses naturelles de la province et en accroître la valeur; porter au maximum la valeur ajoutée découlant de la fabrication et de la transformation reliées à ces richesses;

- c) diversifier l'activité économique de la province afin d'atténuer sa dépendance à l'égard du secteur primaire et l'aider ainsi à stabiliser son économie;
- d) accroître le nombre, l'éventail et les genres de possibilités d'emplois au sein de la province afin d'utiliser plus efficacement les ressources humaines de la Saskatchewan;
- e) offrir aux gens du nord de la Saskatchewan la possibilité de participer plus intensément à la vie sociale, culturelle et économique de la province.

Les stratégies qui seront utilisées pour atteindre ces objectifs consistent à :

- a) définir les possibilités de développement et en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- b) analyser la situation économique et sociale du Manitoba, isolément et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont les industries sidérurgiques et métallurgiques, l'exploitation forestière, l'agriculture, les terres septentrionales et le développement rural et urbain.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes étaient conclues avec la Saskatchewan :

- l'exploration et l'exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan
- l'industrie sidérurgique
- les terres septentrionales (provisoire)
- la planification
- la vallée de la Qu'Appelle.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment les modifications apportées au 31 décembre 1976.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Exploration et exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 21 juin 1974 au 31 mars 1978
OBJECTIFS	Accélérer le développement économique de la Saskatchewan, créer de nouvelles possibilités d'emplois et accroître les possibilités d'investissements en encourageant l'utilisation accrue des ressources minérales de la province.
HISTORIQUE	<p>Dans le nord de la Saskatchewan, l'industrie minière est l'activité économique la plus importante. Au nombre des autres activités principales de production, on compte la pêche, le piégeage et l'exploitation forestière, mais le chômage et le sous-emploi qui sévissent dans cette région continuent d'augmenter. L'activité minière s'est concentrée dans trois zones : Flin Flon-Lac-Hanson, La Ronge et Lac-Athabasca. Les principaux minéraux qu'on y extrait sont l'uranium, le cuivre, l'or, l'argent et le zinc. Il faudra toutefois exploiter de nouvelles mines afin d'élever les niveaux de production et d'emploi et obtenir des données élémentaires concernant l'étendue de la minéralisation de la zone.</p> <p>L'entente auxiliaire fait suite à une analyse en profondeur effectuée par les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce.</p> <p>L'entente auxiliaire a été signée par le ministre de la Justice, par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que par les ministres des Ressources minérales et de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.</p>

ÉLÉMENTS

Le programme qui sera entrepris aux termes de cette entente comprend les éléments suivants :

- 1) Planification des ressources minérales de la région — Évaluation permanente et minutieuse et prévision des facteurs du secteur des minéraux en vue d'identifier les problèmes et les possibilités de développement à l'avantage des habitants et de l'économie de la province.
- 2) Exploration des métaux communs de La Ronge-Wollaston — Évaluation des venues minérales connues le long des axes de La Ronge-Reindeer et Wollaston dans le nord de la Saskatchewan.
- 3) Exploration du minerai de fer — Recherche d'un gisement viable de minerai de fer dans le bouclier précambrien de la Saskatchewan en vue de consolider l'industrie sidérurgique de la province.
- 4) Exploration de l'uranium — Évaluation des richesses en uranium du nord de la Saskatchewan au moyen de levés aériens suivis de la vérification au sol et de forages au diamant, au besoin.
- 5) Exploration des minéraux industriels — Évaluation des richesses en minéraux industriels (charbon, kaolin, sable quartzeux, etc.) des couches sédimentaires de l'extrémité du sud du bouclier précambrien en Saskatchewan. De plus, on évaluera la teneur en plomb, en zinc, en manganèse, en uranium, en sable bitumineux et en huile lourde de ces couches.
- 6) Levés géoscientifiques de reconnaissance — Solution de rechange à l'établissement des cartes géologiques par les méthodes classiques conçues pour évaluer les richesses minérales. Jusqu'à maintenant, la Commission géologique provinciale a dressé des cartes détaillées, couvrant environ 19 000 milles carrés de la région du bouclier sur une superficie totale d'environ 95 000 milles carrés. La priorité sera accordée au secteur s'étendant au sud du 58^e parallèle où 20 000 milles carrés supplémentaires seront arpentés au cours des quatre prochaines années.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera d'entreprendre aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale*
Planification des ressources minérales de la région	\$ 350 000	\$ 175 000	\$ 175 000
Exploration des métaux communs de La Ronge-Wollaston	300 000	150 000	150 000
Exploration du minerai de fer	500 000	250 000	250 000
Exploration de l'uranium	500 000	250 000	250 000
Exploration des minéraux industriels	500 000	250 000	250 000
Levés géoscientifiques de reconnaissance	2 200 000	1 100 000	1 100 000
TOTAL	<u>\$4 350 000</u>	<u>\$2 175 000</u>	<u>\$2 175 000</u>

*Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources se partageront de façon égale la quote-part fédérale.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un représentant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources comme coprésident, d'un représentant du MEER et de deux représentants de la province, dont l'un fera fonction de coprésident, assurera la supervision de l'entente.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Industrie sidérurgique
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 4 juillet 1974 au 31 mars 1979
OBJECTIFS	Accroître la viabilité de l'industrie sidérurgique actuelle et étendre et diversifier la production du fer et de l'acier en Saskatchewan, laquelle accroîtra sensiblement le nombre et élargira la gamme des possibilités d'emplois dans l'industrie sidérurgique et métallurgique.
HISTORIQUE	<p>Si l'on se base sur les tendances projetées et les perspectives de développement économique qui ont le plus de chance de se concrétiser, la croissance de la Saskatchewan continuera d'être bien inférieure à celle qui pourrait être envisagée dans les trois autres provinces de l'Ouest. L'acier représente une possibilité de remédier à cette situation. Tout indique qu'au cours des dix ou quinze prochaines années, la demande d'acier dépassera la capacité prévisible d'approvisionnement à l'échelle internationale, nationale et régionale. Les statistiques montrent que dans les années 70 et 80, l'Ouest constituera un important marché pour toute une variété de produits à base d'acier. Si on considère l'accroissement de la demande d'acier qui est prévue dans l'Ouest et la production actuelle, il faut donc songer à augmenter la capacité de production pour répondre à la demande croissante des marchés.</p> <p>La stratégie de cette entente auxiliaire découle d'une analyse en profondeur, entreprise avec l'étroite collaboration et la participation active des ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Finances, du Conseil du Trésor, de l'Environnement, du Conseil privé et de divers ministères provinciaux.</p>

L'entente auxiliaire a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Industrie et du Commerce, ainsi que le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.

ÉLÉMENTS

Les cinq principaux éléments de l'entente auxiliaire sont :

- 1) Exploration du minerai de fer — En vue d'accroître les données géophysiques et géologiques sur les dépôts de minerai de fer de la Saskatchewan, on propose d'entreprendre l'exploration du centre-est de la province afin de déterminer s'il y existe un gisement dont l'exploitation serait rentable.
- 2) Études et frais d'administration — Cet élément du programme porte sur la détermination et la réalisation d'études liées aux installations primaires et secondaires de production d'acier et de fer, et aux industries métallurgiques connexes, et couvrent les frais du comité de mise en oeuvre.
- 3) Usine de réduction directe du minerai de fer, implantation et agrandissement d'aciéries — Cet élément vise à promouvoir la construction d'une usine de réduction directe du minerai de fer qui produirait de l'acier métallisé utilisé avec de la ferraille pour alimenter les fours électriques. Il vise également les aciéries requises pour élargir les bases de l'industrie sidérurgique en Saskatchewan.
- 4) Fonderies et entreprises métallurgiques connexes — Cet élément concerne les projets et produits que permettront d'identifier les études des possibilités de développement dans les fonderies et entreprises métallurgiques connexes.
- 5) Infrastructure — Un programme d'infrastructure est proposé pour appuyer l'implantation d'établissements sidérurgiques supplémentaires et faciliter l'aménagement de l'infrastructure urbaine connexe.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici la liste des projets que la province se chargera de mettre en oeuvre aux termes de cette entente :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Exploration du minerai de fer	\$ 1 100 000	\$ 440 000	\$ 660 000
Études et frais d'administration	1 500 000	600 000	900 000
Usine de réduction directe du minerai, et implantation et agrandissement d'aciéries	150 000 000	4 480 000	25 255 000
Fonderies et entre- prises métallurgiques connexes	25 000 000	-	7 465 000
Infrastructure	5 200 000	4 480 000	720 000
TOTAL	<u>\$182 800 000</u>	<u>\$10 000 000</u>	<u>\$35 000 000</u>

Le reste, \$137 800 000, proviendra du secteur privé. Le gouvernement fédéral consentira jusqu'à un maximum de \$25 millions en garanties de prêts, et le gouvernement provincial, \$50 millions.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Le groupe de développement sidérurgique, composé de quatre hauts fonctionnaires fédéraux et de quatre hauts fonctionnaires provinciaux ainsi que du sous-ministre adjoint de la région de l'Ouest (MEER) comme membre d'office, sera chargé de la gestion et de la coordination générales de l'entente. L'administration des activités courantes relèvera du comité de mise en oeuvre composé d'un représentant du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et d'un représentant du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET** Terres septentrionales (provisoire)
- DURÉE DE L'ENTENTE** Du 18 août 1975 au 31 mars 1977
(rétroactive au 1^{er} avril 1974)
- OBJECTIFS** Offrir aux habitants de la région des choix et des possibilités de participer au développement social et économique; faciliter l'exploitation des ressources naturelles de la région tout en conservant les ressources; et pour les gens qui le désirent, leur donner la possibilité de poursuivre leur propre mode de vie avec une fierté et une détermination accrues.
- HISTORIQUE** Le nord de la Saskatchewan est une région qui contraste fortement avec la partie sud de la province en ce qui a trait à la densité et à la répartition démographiques, au niveau de vie, aux sources de revenu et à la participation de la population à la vie sociale et économique de la province. Au-delà des limites des terres agricoles, les industries de base de la région sont l'exploitation forestière et minière dont les retombées se font surtout sentir dans quelques centres urbanisés. Partout ailleurs, les habitants sont presque tous d'ascendance indienne et vivent dans de petites agglomérations éloignées. De leurs occupations traditionnelles — pêche, chasse et piégeage — ils tirent des revenus limités et instables. Leurs différences culturelles, leur faible scolarisation et leur isolement géographique ont restreint leur participation à l'exploitation de nouvelles possibilités de développement économique dans le Nord.
- Avec le temps, cette région nordique s'est éloignée à grands pas du reste de la province en fait de services et d'équipements sociaux. En outre, il existe entre le nord et le sud de la province de sérieuses inégalités en matière de logement, d'hygiène, de débouchés sur le marché du travail, ainsi que de possibilités d'instruction et d'épanouissement culturel.

Aux limites sud de la région, dans la partie forestière et agricole, grâce à une activité économique plus diversifiée et plus forte ainsi qu'à des administrations locales mieux structurées, les agglomérations ont pu mettre en place les installations et services essentiels et en assumer les coûts. Même là, la gamme des possibilités offertes ailleurs dans la province est inaccessible à une grande partie de la population.

Étant donné les liens étroits qui, tant sur le plan économique que social, unissent la partie la plus septentrionale et la lisière agro-forestière du secteur sud de la région, des mesures de développement doivent s'étendre à l'ensemble du territoire nordique. Il faut appliquer un large éventail de programmes pour améliorer les conditions de vie, permettre aux gens de trouver du travail, leur offrir des possibilités de formation, améliorer les installations et les services de transport et de communications et aider à l'implantation d'entreprises commerciales. Il est nécessaire d'élaborer des programmes d'amélioration et de conservation des ressources afin de protéger ces dernières et d'en accroître l'utilisation.

La stratégie de cette entente auxiliaire a été élaborée en collaboration avec les ministères des Affaires indiennes et du Nord, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Communications, des Transports et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Les ministres fédéraux de l'Expansion économique régionale et des Transports ainsi que les ministres provinciaux du Nord de la Saskatchewan et de l'Industrie et du Commerce ont signé l'entente.

ÉLÉMENTS

Les principaux éléments de cette entente auxiliaire sont :

- 1) Épanouissement humain et services communautaires — Aider les personnes et les agglomérations à améliorer leur milieu social et physique de façon à rehausser la qualité de la vie et à accroître la participation des habitants aux affaires communautaires et aux possibilités de développement.

- 2) Ressources et développement économique communautaire -- Appuyer l'évaluation, la planification et l'exploitation des possibilités axées sur les ressources et autres possibilités de développement économique de sorte que la région puisse en bénéficier au maximum sous forme de plus grande valeur ajoutée.
- 3) Transport et communications -- Assurer l'accès en permanence aux agglomérations, pour le transport des gens, des biens et des services et aider à la planification, à l'aménagement et à la construction d'installations-pilotes de communication, de façon à accroître la participation des habitants aux affaires communautaires, provinciales et nationales.
- 4) Mise en oeuvre -- Contribuer à améliorer les capacités fédérales et provinciales de coordination, d'administration et de mise en oeuvre de cette entente et élaborer un programme de développement à long terme pour les terres septentrionales de la Saskatchewan.

DÉPENSES MAXIMALES	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Épanouissement humain et services communautaires	\$20 700 000	\$ 6 280 000	\$14 420 000
Ressources et développement économique communautaire	2 700 000	1 080 000	1 620 000
Transports et communications	30 000 000	12 000 000	18 000 000*
Mise en oeuvre	1 600 000	640 000	960 000
TOTAL	\$55 000 000	\$20 000 000	\$35 000 000

*Il est prévu que le financement par le fédéral de ces éléments sera acquitté conjointement par le ministère de l'Expansion économique régionale et par le ministère des Transports. Ce dernier fournira jusqu'à \$7 500 000 de la quote-part fédérale pour les frais se rapportant aux routes et chemins d'accès communautaires.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un groupe de gestion, composé de deux représentants du Canada nommés par le ministre fédéral principal, dont l'un sera le directeur général du MEER en Saskatchewan (coprésident fédéral), et de deux représentants de la Saskatchewan nommés par le ministre provincial principal, dont l'un sera le sous-ministre du ministère du Nord de la Saskatchewan (coprésident provincial), sera chargé de la coordination générale de cette entente.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Planification
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 18 août 1975 au 31 mars 1978 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1974) Modifiée le 19 novembre 1976
OBJECTIFS	Entreprendre des études d'identification et d'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Saskatchewan et, au besoin, des travaux de planification pour élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>Il est nécessaire d'effectuer des analyses et des études en profondeur de la situation économique et socio-économique de la Saskatchewan, ainsi que des études précises des secteurs prospères de la province en vue d'accélérer la réalisation des pactes exécutoires prévus dans l'ECD. Des contributions financières fédérales s'imposent pour aider la province à obtenir les ressources professionnelles extérieures qui permettront aux deux gouvernements de planifier et de mettre en oeuvre, plus efficacement, ces pactes exécutoires.</p> <p>L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Le principal élément de l'entente consiste à consentir des fonds fédéraux et provinciaux pour l'acquisition des services et du personnel extérieurs requis pour entreprendre des études socio-économiques.</p> <p>Ces études s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales énoncées et permettront d'identifier les secteurs où on pourra améliorer la coordination des programmes fédéraux et provinciaux existants.</p> <p>Le MEER cherchera à obtenir la collaboration d'autres ministères fédéraux, et le comité provincial de l'Industrie et du Commerce travaillera en collaboration avec d'autres ministères provinciaux.</p>

DÉPENSES
MAXIMALES

Les gouvernements fédéral et provincial se partageront les frais à parts égales.

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Exercice financier 1974-1975	\$ 600 000	\$ 300 000	\$ 300 000
Exercice financier 1975-1976	1 000 000	500 000	500 000
Exercice financier 1976-1977	1 000 000	500 000	500 000
TOTAL	<u>\$2 600 000</u>	<u>\$1 300 000</u>	<u>\$1 300 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Le comité de gestion, composé d'un haut fonctionnaire de chacun des gouvernements nommé respectivement par les ministres fédéral et provincial, en assurera la supervision.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

- OBJET Vallée de la Qu'Appelle
- DURÉE DE L'ENTENTE Du 6 octobre 1975 au 31 mars 1984
(avec effet rétroactif à compter du 1^{er} avril 1974)
- OBJECTIFS Assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages dérivés de l'utilisation de ces ressources; améliorer la gestion des ressources de la terre et des eaux de la vallée de la Qu'Appelle pour répondre aux utilisations présentes et futures de ces ressources.
- HISTORIQUE La vallée de la Qu'Appelle constitue une des attractions principales pour les habitants de la Saskatchewan et éventuellement, pour les voyageurs empruntant la Transcanadienne. On doit améliorer la qualité de l'eau dans les lacs et planifier les aménagements récréatifs nécessaires pour établir une industrie touristique de premier plan. L'absence de sites culturels et historiques bien aménagés et entretenus le long des routes et aux points principaux de destination n'encourage pas les gens de passage à prolonger leur séjour dans la province.
- Le développement du tourisme et des loisirs dans la vallée s'est fait au jour le jour et sans coordination. Il en résulte un déséquilibre entre les attractions, les installations et les services et le caractère saisonnier très accentué de leur utilisation, faisant que ces installations sont alternativement surchargées et sous-utilisées, et les ressources se détériorent.
- Les inondations printanières qui succèdent aux hivers où les chutes de neige ont été particulièrement abondantes (comme l'hiver 1973-1974) constituent un obstacle permanent au développement de la vallée et continuent de créer des problèmes dans d'autres régions du bassin. Ces inondations endommagent les

maisons, les cottages et les installations à Moose Jaw, à Regina, à Lumsden et en aval de la vallée et éprouvent durement les fermiers de la vallée, en particulier sur le plan financier.

La qualité de l'eau de la rivière Qu'Appelle et des lacs est un autre problème. L'effluent que les égouts de Regina et de Moose Jaw déversent dans la rivière Qu'Appelle par l'intermédiaire de ses affluents aggrave la pollution de ses eaux.

Aux termes de l'entente sur l'étude du bassin de la Qu'Appelle de 1970, la Commission d'étude du bassin de la Qu'Appelle, composée de représentants du gouvernement du Canada, de la Saskatchewan et du Manitoba, a préparé un plan-cadre destiné à orienter la gestion des ressources de la terre et des eaux du bassin. Pour impartir au plan-cadre une certaine efficacité, la Commission a fait des recommandations à l'égard de la qualité de l'eau, de l'approvisionnement en eau, de l'utilisation des terres et des eaux et de mesures pour parer au danger d'inondation.

Le Canada et la province ont mis au point un ensemble intégré de programmes devant être mis en oeuvre dans les dix ans à venir visant à résoudre les problèmes urgents de l'environnement, à instituer des pratiques effectives de gestion et à promouvoir le tourisme et les loisirs dans la vallée de la Qu'Appelle.

ÉLÉMENTS

Le programme devant être entrepris aux termes de cette entente comprend les secteurs suivants :

- 1) Amélioration et gestion de l'environnement — Améliorer la qualité de l'environnement de la vallée de la Qu'Appelle et notamment de ses ressources en eau et établir une gestion efficace de l'environnement pour préserver les ressources naturelles par des programmes de gestion des ressources de la terre et des eaux, de traitement des eaux usées des municipalités, et d'achat de terres inondables.
- 2) Promotion du tourisme et des loisirs — Veiller à ce que les services principaux soient installés, les ressources (attractions) mises en valeur et préservées, et que le secteur privé investisse effectivement par l'intermédiaire de programmes touchant la planification, les corridors historiques-récréatifs, les installations touristiques, l'aide financière au développement commercial, le recyclage des terres et l'aide au développement communautaire.

- 3) Mise en oeuvre — Une agence de mise en valeur de la vallée de la Qu'Appelle sera établie, avec à sa tête un directeur, pour assurer la mise en oeuvre coordonnée des activités entreprises aux termes de l'entente.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici le tableau des dépenses par secteur :

	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Amélioration et gestion de l'environnement	\$30 600 000	\$10 890 000	\$11 310 000*
Promotion du tourisme et des loisirs	11 500 000**	3 850 000	5 650 000
Mise en oeuvre	2 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	\$44 100 000	\$15 740 000	\$17 960 000

*On pourra financer un des programmes sous forme de prêts jusqu'à concurrence de \$8.4 millions.

**Ce chiffre comprend \$2 millions en prêts consentis par la SEDCO.

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente sera administrée par la Commission administrative de la vallée de la Qu'Appelle comprenant des représentants des ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires indiennes et du Nord et des ministères provinciaux de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources renouvelables, du Conseil exécutif plus une autre personne devant être nommée par le coprésident provincial. Le directeur général pour la Saskatchewan du ministère de l'Expansion économique régionale ou son mandataire sera le coprésident fédéral et le sous-ministre du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan ou son mandataire sera le coprésident provincial. L'entente prévoit également la constitution d'un conseil consultatif public chargé de conseiller la Commission administrative sur les questions intéressant la population.



L'ALBERTA



ALBERTA

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement avec l'Alberta a été signée le 6 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

L'économie de l'Alberta, bien que relativement forte d'après les indicateurs économiques généraux, est caractérisée par un certain nombre de facteurs qui ont concouru à concentrer le développement, tant sur le plan sectoriel que géographique, au sein de la province. Il existe toutefois certaines agglomérations qui ne peuvent offrir les possibilités d'emplois productifs ou les équipements sociaux requis pour permettre à tous les citoyens de participer au développement de la province et d'en bénéficier. Nombre de ces agglomérations possèdent les ressources humaines et naturelles nécessaires à leur viabilité, mais font face à des perspectives de stagnation et de déclin à moins qu'on ne trouve les moyens d'accroître les possibilités d'emplois productifs et de créer un climat social qui favorise la stabilité économique.

Les objectifs de l'entente sont :

- a) d'améliorer les possibilités d'emplois productifs et de faciliter l'accès à ces possibilités dans les zones ou secteurs économiques de l'Alberta qui, comparativement aux autres zones ou secteurs de la province, nécessitent des mesures spéciales afin de se développer au maximum;
- b) de promouvoir un développement équilibré entre les zones de l'Alberta et de favoriser la répartition équitable des avantages qui en découleront;
- c) d'appuyer les initiatives prioritaires provinciales dans le domaine du développement socio-économique.

Les stratégies adoptées pour atteindre ces objectifs visent à :

- a) définir les possibilités de développement et en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;

- b) analyser et réviser la situation économique et sociale de l'Alberta par rapport aux conditions économiques régionales et nationales dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : le développement économique, y compris les entreprises axées sur les ressources pour lesquelles il faut prendre des mesures spéciales afin d'en favoriser l'exploitation maximale; la promotion du développement communautaire dans les centres de services urbains de moindre importance et dans les agglomérations rurales; le développement socio-économique qui englobe la fourniture de services comme l'habitation, les réseaux d'adduction d'eau et d'égout, les routes et autres éléments d'infrastructure requis pour tirer pleinement parti des possibilités de développement économique.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec l'Alberta :

- le nord de l'Alberta (provisoire)
- l'aide au traitement des produits alimentaires
- les transports dans le Nord, 1974-1975 (expirée)
- les transports dans le Nord, 1975-1976 (expirée).

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur. Ces résumés renferment les modifications apportées au 31 décembre 1976.

ALBERTA

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Entente provisoire sur le Nord
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 11 mars 1975 au 31 mars 1977 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1974) Modifiée le 21 janvier 1976
OBJECTIFS	Améliorer les revenus et les possibilités d'emplois, ainsi que les conditions de vie et les installations communautaires dans le nord de l'Alberta pour permettre aux habitants de la région de participer plus activement au développement du Nord.
HISTORIQUE	<p>Le nord de l'Alberta fait partie d'une région plus vaste, désignée sous le nom de terres septentrionales de l'Ouest, qui n'est pas une région au sens traditionnel, mais plutôt une région caractérisée par des facteurs humains, sociaux et économiques d'un genre unique.</p> <p>Le MEER a, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux comme le ministère de l'Énergie, des Mines, et des Ressources, le ministère des Transports et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, élaboré divers projets relativement aux terres septentrionales de l'Ouest pour la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Ces projets prévoyaient la participation fédérale-provinciale à la mise en oeuvre de programmes visant à favoriser le développement des terres septentrionales de l'Ouest et à encourager les habitants du Nord à participer plus activement au développement économique et social de leur région. Ces projets devaient être entrepris dans le cadre d'une série d'ententes auxiliaires avec chacune des provinces intéressées.</p> <p>On avait tout d'abord prévu que l'entente auxiliaire provisoire sur le nord de l'Alberta, signée le 11 mars 1975, serait remplacée par une entente à plus long terme d'ici au 31 mars 1976. Toutefois,</p>

de façon à accorder le temps nécessaire aux négociations en vue de l'élaboration d'une entente à plus long terme et à permettre la continuation des programmes, on a, le 20 janvier 1976, modifié l'entente auxiliaire provisoire pour la proroger jusqu'au 31 mars 1977.

ÉLÉMENTS

Aux termes de cette entente, des programmes peuvent être entrepris dans les trois principaux secteurs suivants :

1) Amélioration de la qualité de la vie et services communautaires

Les programmes dans ce secteur ont pour objet de créer un milieu social, culturel et physique propre à aider les individus, les familles et les collectivités à tirer parti des possibilités de développement qui sont à leur disposition.

2) Développement économique communautaire

Dans ce secteur, le principal objectif sera d'offrir un éventail de possibilités de développement économique aux groupes et individus des agglomérations du nord de l'Alberta.

3) Planification et gestion

Ce secteur prévoit les travaux de recherches, de planification et d'élaboration de programmes nécessaires à la mise en oeuvre de l'entente provisoire et à la planification d'une entente auxiliaire à plus long terme.

DÉPENSES
MAXIMALES

Voici les coûts estimatifs des programmes établis à l'annexe B de l'entente modifiée :

Secteurs	Total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale*
SECTEUR 1 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA VIE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES			
Programme 1.1 Amélioration de la qualité de la vie	\$ 2 995 774	\$1 497 887	\$1 497 887
Programme 1.2 Promotion des collectivités	2 093 540	1 046 770	1 046 770
Programme 1.3 Services communautaires	5 058 750	2 529 375	2 529 375
Total	\$10 148 064	\$5 074 032	\$5 074 032
SECTEUR 2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE			
Programme 2.1 Développement économique	\$ 3 807 664	\$1 903 832	\$1 903 832
Total	\$ 3 807 664	\$1 903 832	\$1 903 832
SECTEUR 3 PLANIFICATION ET GESTION			
Programme 3.1 Planification et gestion	\$ 468 000	\$ 234 000	\$ 234 000
Total	\$ 468 000	\$ 234 000	\$ 234 000
Total des coûts	\$14 423 728	\$7 211 864	\$7 211 864

*La quote-part fédérale comprend :

- a) les coûts divers
- b) une indemnité de 10 p. cent (s'il y a lieu).

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité conjoint, composé d'un représentant des deux niveaux de gouvernement, est chargé de la supervision de l'entente.

ALBERTA

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Aide au traitement des produits alimentaires
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 11 mars 1975 au 31 mars 1980 (rétroactive au 1 ^{er} juillet 1974) Modifiée le 5 avril 1976
OBJECTIFS	Les objectifs de l'entente sont : <ul style="list-style-type: none">a) renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales;b) accroître le traitement des produits alimentaires qui occupent ou pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieurs ou d'exportation; et, partant, améliorer la qualité des différents modes de vie des ruraux, accroître le revenu net des familles et freiner l'exode de la population des agglomérations rurales vers les grands centres urbains.
HISTORIQUE	<p>Quoique relativement forte d'après les indicateurs économiques généraux, l'économie de l'Alberta est caractérisée par une tendance à la concentration du développement tant sur le plan sectoriel que géographique au sein de la province. Cette dernière désire en arriver à un développement économique équilibré par une plus juste répartition des possibilités d'emplois entre les régions rurales et urbaines et par la diversification du secteur des ressources primaires.</p> <p>Les normes économiques et socio-économiques sont généralement élevées dans les principaux centres urbains. Il existe, toutefois, de nombreuses petites agglomérations rurales qui ne sont pas à même d'offrir les possibilités d'emplois productifs ou les équipements sociaux nécessaires pour permettre aux citoyens de participer au développement de l'Alberta et d'en bénéficier. Nombre de ces agglomérations possèdent</p>

les ressources naturelles et humaines propres à assurer leur viabilité mais font face à des perspectives de stagnation et de déclin à moins qu'on ne trouve les moyens d'accroître les possibilités d'emplois productifs et d'améliorer le milieu social.

Fondamentalement, la province souhaite diversifier géographiquement la croissance industrielle à l'extérieur des grands centres urbains. De plus, elle voudrait que cette répartition géographique s'accompagne d'une diversification de l'assise économique en vue d'éviter les répercussions défavorables qui pourraient résulter d'une économie largement dépendante de l'industrie du pétrole et du gaz.

L'atteinte des objectifs susmentionnés pourrait déboucher sur un plus large éventail de possibilités sociales et économiques pour un grand nombre d'Albertains des régions rurales, ce qui aurait pour résultat direct, sur le plan social, d'ouvrir des perspectives de carrière variées dans les nouvelles industries de la transformation et de favoriser la croissance de l'industrie des services. De façon indirecte, les équipements sociaux profiteraient qualitativement et quantitativement de l'essor des collectivités et de la hausse des revenus. Aux augmentations des revenus personnels et familiaux, on pourrait ajouter, à titre d'avantages économiques, l'amélioration de la situation de l'emploi et une quote-part provinciale plus importante de la valeur ajoutée résultant de la transformation des produits primaires qui, à l'heure actuelle, échappe à la province.

L'éparpillement des usines de transformation peut entraîner une hausse des frais de transport, de distribution et d'aménagement d'infrastructures. Et ce, parce que les nouvelles usines qui s'implantent loin des grands centres exigeront, pour fonctionner efficacement, que ces services soient améliorés.

La réalisation de ces objectifs comporte des contraintes à la fois internes et externes. Les contraintes internes sont principalement celles qui sont associées à l'implantation d'entreprises de transformation dans des petites localités, notamment des taux d'emprunt plus élevés, des limites de crédit et les coûts d'économies d'échelle réduites. De plus, il existe des facteurs économiques et institutionnels qui, pris séparément, peuvent sembler sans importance mais qui, ensemble, risquent d'entraver le développement des

régions rurales. Quelques-uns des facteurs les plus connus qui pourraient entrer dans cette catégorie sont l'aménagement des services publics, les assurances, la protection contre les incendies et d'autres services spécialisés.

Les contraintes que l'on vient d'étudier sont de nature essentiellement économique. Pour compléter l'analyse, il faudra tenir compte d'autres contraintes. Par exemple, il arrive souvent que les directeurs de petites usines de transformation n'ont pas la compétence voulue pour prendre des initiatives et tirer parti des nouvelles possibilités; ils peuvent, en outre, trouver prohibitif le fardeau financier qu'impose le recours à des experts. De plus, il peut se révéler difficile de trouver dans les environs la gamme des compétences nécessaires pour exploiter une nouvelle usine de transformation.

Le but de l'entente auxiliaire sur l'aide au traitement des produits alimentaires est d'appuyer la réalisation des objectifs provinciaux de développement des régions rurales.

La stratégie de cette entente auxiliaire s'inspire d'une analyse détaillée à laquelle ont participé, en étroite collaboration, les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, des Finances, le Conseil du Trésor et le gouvernement de l'Alberta.

L'entente a été signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

ÉLÉMENTS

Les éléments de l'entente sont les suivants :

- a) un programme d'aide au développement qui prendra la forme de stimulants financiers aux établissements de traitement des produits alimentaires;
- b) un programme d'information et de services techniques qui permettra d'appuyer financièrement les services de consultation technique et d'information, nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre de l'entente, ainsi qu'un programme d'information visant à renseigner le public sur les dispositions de l'entente et à faire connaître la contribution des deux parties à cette dernière.

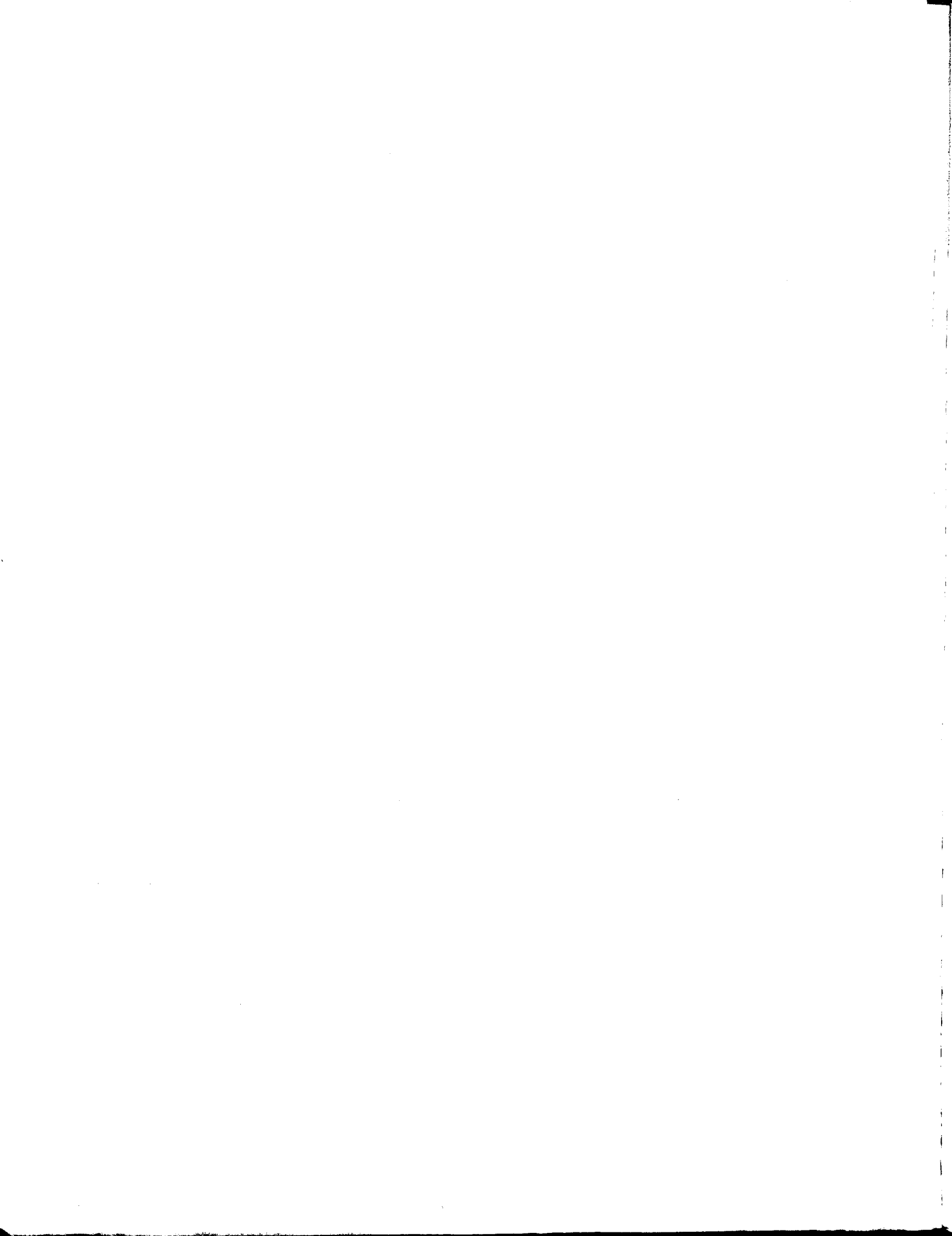
DÉPENSES
MAXIMALES

Voici le tableau des coûts prévus aux termes de
l'entente (telle que modifiée) :

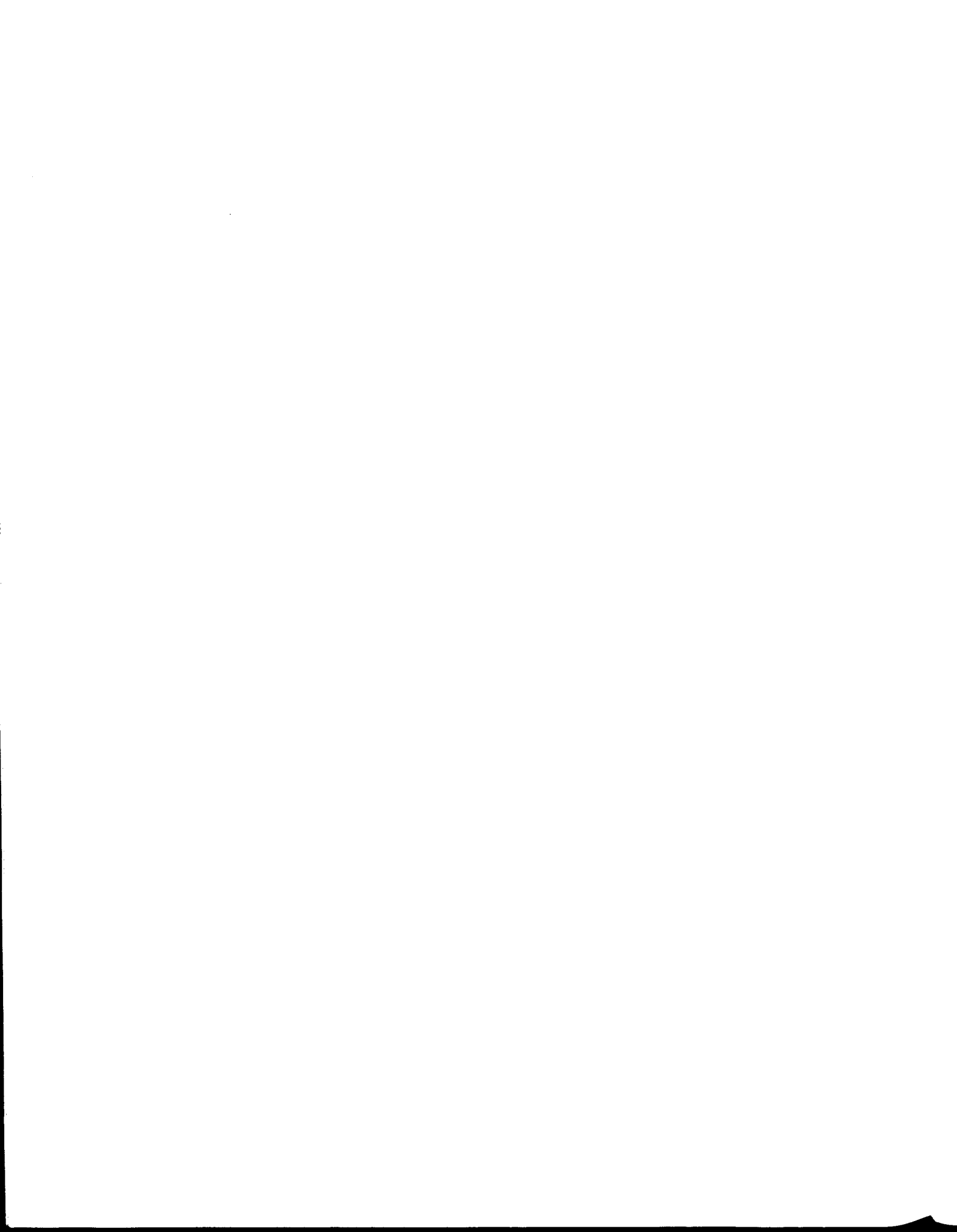
	Coût estimatif total	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale (MEER)
Programme d'aide au développement	\$15 798 000	\$7 899 000	\$7 899 000
Services techniques et d'information	400 000	200 000	200 000
Programme de développement de l'industrie ovine	802 000	401 000	401 000
Total	\$17 000 000	\$8 500 000	\$8 500 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité conjoint, composé d'un représentant de
chaque gouvernement désigné par le Comité fédéral-
provincial de développement, en assurera la super-
vision.



LA COLOMBIE-BRITANNIQUE



COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE-CADRE DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement avec la Colombie-Britannique a été signée le 28 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale pour le Canada et par le ministre du Développement économique pour la Colombie-Britannique.

Les industries d'exploitation et de transformation des ressources sont celles qui ont principalement contribué à la croissance de l'économie de la Colombie-Britannique. Cette croissance s'est accompagnée, dans les domaines de la construction, des transports et des communications, d'une activité parallèle qui a amené un essor important du secteur tertiaire.

Le niveau et la structure de l'emploi, ainsi que la taille et la durée des nouveaux investissements, sont à l'origine d'oscillations erratiques de l'économie de la Colombie-Britannique. On a observé à divers moments, au cours des dernières décennies, des accélérations marquées dans toutes les zones de la province. Cette situation a suscité, particulièrement dans les zones extra-métropolitaines, une activité intense au moment de la prise de nouvelles mesures de développement, suivie d'un ralentissement. Dans les zones soumises à ces pressions, le développement social a eu tendance à régresser.

Beaucoup des ressources connues de la province sont engagées et exportées, partiellement transformées. Il existe encore, dans le moyen-nord de la province, des ressources libres qui pourraient être exploitées, si l'on aménageait des voies d'accès et une infrastructure de soutien. Dans beaucoup de zones du Sud, on est sur le point d'atteindre le seuil des limites physiques.

La partie continentale sud a connu le plus grand afflux de population, accompagné de ses effets néfastes sur l'environnement; elle a aussi bénéficié d'une part sensiblement plus grande de la croissance économique que d'autres zones. La perspective d'une économie généralement forte et soutenue, ainsi que les liens établis avec la partie continentale sud, laissent entrevoir que le niveau général de croissance économique sera substantiel au cours de la prochaine décennie et que, malgré l'absence de programmes gouvernementaux, une bonne part de cette croissance tendra à se concentrer dans cette zone.

Les objectifs de l'entente sont :

- a) accroître les possibilités d'emplois productifs et favoriser l'accès à ces possibilités dans des zones ou secteurs économiques de la Colombie-Britannique qui, par rapport à d'autres zones ou secteurs de la province, exigent des mesures spéciales pour assurer leur développement optimal;
- b) promouvoir le développement équilibré des diverses zones de la Colombie-Britannique et favoriser la répartition équitable des avantages qui en découlent.

La stratégie prévue pour atteindre ces objectifs comprend une diversification sectorielle et spatiale dirigée, ainsi que des mesures fédérales et provinciales visant à encourager certaines industries clefs capables de stimuler le développement dans certains secteurs ou certaines zones de la province qui offrent des possibilités. Cet encouragement sera accompagné et appuyé par des investissements dans la mise en valeur des ressources humaines et des investissements généraux dans les secteurs social et économique.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : l'application de mesures coordonnées aux possibilités de développement propres à stimuler la mise en valeur des ressources sous-exploitées ou non exploitées, d'abord dans le Nord-Ouest, les Kootenays et le Nord-Est. On exploitera les possibilités de développement pouvant accroître et maximiser progressivement la valeur ajoutée, par la fabrication ou la transformation des ressources de base. À cette fin, on verra à établir des services importants de transport qui contribueront à accroître la viabilité et l'accès aux ressources, y compris les services concernant les régions du marché du Pacifique. De plus, il existe d'importantes possibilités de développement dans le secteur des loisirs, particulièrement du fait du développement économique et de l'amélioration de l'environnement.

Au 31 décembre 1976, les ententes auxiliaires suivantes avaient été signées avec la Colombie-Britannique :

- Fort Nelson
- les routes du Nord, 1974-1975 (expirée)
- les routes du Nord, 1975-1976 (expirée).

On trouvera dans les pages suivantes le résumé de l'entente auxiliaire sur Fort Nelson actuellement en vigueur.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE AUXILIAIRE

OBJET	Fort Nelson
DURÉE DE L'ENTENTE	Du 23 septembre 1975 au 31 mars 1978 (avec effet rétroactif à compter du 23 septembre 1974)
OBJECTIFS	Aider à résoudre les graves problèmes sociaux et économiques de la communauté de Fort Nelson, provoqués par l'insuffisance de l'infrastructure.
HISTORIQUE	<p>Fort Nelson connaît de graves problèmes en ce qui concerne les réseaux d'adduction d'eau et d'égout. Ces services ont été mis en place en 1961 pour desservir une très petite agglomération axée sur l'exploitation des ressources. Son expansion industrielle rapide et sa croissance démographique des dernières années font que ces réseaux sont devenus nettement insuffisants.</p> <p>Non seulement ces carences menacent-elles la poursuite du développement industriel communautaire, mais elles risquent fortement de compromettre l'expansion dans les secteurs des forêts, des transports et des loisirs au cours de la prochaine décennie.</p> <p>Par cette entente, le Canada et la Colombie-Britannique ont mis au point un programme visant à améliorer et à agrandir les réseaux d'adduction d'eau et d'égout dans l'agglomération afin de pouvoir répondre aux besoins des citoyens actuels et de ceux qui, selon les prévisions, viendront grossir la population de la région.</p>
ÉLÉMENTS	<p>Voici la description des travaux d'infrastructure qui seront réalisés aux termes de cette entente :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Amélioration du réseau d'adduction d'eau — Ce projet comprend la construction d'une nouvelle prise d'eau, d'une station de relais et d'une conduite menant au nouveau réservoir, d'une usine d'épuration, d'un clarificateur, d'un

réservoir à eau filtrée et de canalisations principales, ainsi que la réfection du réseau de distribution.

- 2) Amélioration du réseau d'égout -- Le projet comprend la construction d'un nouveau bassin d'épandage et d'un collecteur.

DÉPENSES
MAXIMALES

Les coûts des projets susmentionnés sont les suivants :

	Coût estimatif total	Quote-part municipale	Quote-part provinciale	Quote-part fédérale
Amélioration du réseau d'adduction d'eau	\$4 400 000	\$ 600 000	\$1 900 000	\$1 900 000
Amélioration du réseau d'égout	2 600 000	400 000	1 100 000	1 100 000*
TOTAL	\$7 000 000	\$1 000 000	\$3 000 000	\$3 000 000

*Il s'agit d'une évaluation du prêt rémissible et de la subvention aux projets à coût élevé susceptibles d'être approuvés aux termes de la partie VIII de la Loi nationale sur l'habitation par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le projet de construction d'un réseau d'égout susmentionné est aussi admissible à un prêt aux termes de la partie VIII de la Loi nationale sur l'habitation pour un montant estimé à environ \$1 436 000.

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente sera administrée par un comité fédéral-provincial de mise en oeuvre au sein duquel le ministère du Développement économique de la Colombie-Britannique, le ministère des Affaires municipales de la Colombie-Britannique, le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et la Société centrale d'hypothèques et de logement compteront chacun un représentant.

